



BANQUE PARIBAS

RAPPORT ANNUEL 1996

 PARIBAS

Profil	2
Organigramme	4
Organes de Surveillance et de Direction	5
Chiffres clés	6
Rapport du Directoire	9
Revue financière des comptes consolidés	9
Participations financières et immobilières	15
Contrôle des risques	18
Ressources humaines	25
Comptes consolidés	27
Rapport des Commissaires aux Comptes	27
États financiers consolidés	28
Comptes sociaux	63
Rapport des Commissaires aux Comptes	63
Rapport du Directoire sur les comptes sociaux	67
États financiers sociaux	73
Assemblée Générale	104
Observations du Conseil de Surveillance	104
Résolutions	105

PROFIL

Fondée simultanément en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, la banque Paribas n'a cessé depuis d'accentuer sa vocation de banque d'affaires internationale spécialisée sur des métiers à forte valeur ajoutée.

Paribas constitue, avec Paribas Affaires Industrielles, le pôle banque d'affaires internationale du Groupe Paribas. À l'étranger comme en France, Paribas s'adresse à une clientèle composée d'entreprises importantes et moyennes, de gouvernements, d'institutions et de particuliers fortunés.

Paribas se positionne sur des segments de marché en forte croissance et se spécialise sur un certain nombre de métiers dans lesquels elle possède un savoir-faire incontesté, bénéficie d'avantages compétitifs durables, et ambitionne de jouer un rôle de leader mondial.

Elle exerce six métiers spécialisés regroupés au sein de trois activités majeures :

la Banque commerciale :

Paribas privilégie les métiers de financements spécialisés à haute valeur ajoutée. Ces financements très internationaux s'appuient sur l'organisation et l'expertise sectorielle de Paribas. Parallèlement, la Banque offre tous les services bancaires à une clientèle de grandes et moyennes entreprises.

les Activités de marché :

- **Actions** : Paribas poursuit, à partir d'une base européenne forte, sa politique de développement sur les principaux marchés mondiaux. En 1996, Paribas se classe au 7^{ème} rang mondial pour les émissions d'actions internationales (1).
- **Taux, changes et dérivés** : Paribas sert, dans le monde entier, tous les grands investisseurs institutionnels dans les trois blocs de devises (dollar, yen et devises européennes). En 1996, Paribas se classe au 8^{ème} rang pour les euro-émissions en dollars (2).

les Services financiers :

- **Conseil** : en tant que banque d'affaires, Paribas assiste les sociétés ou leurs actionnaires en matière de fusions-acquisitions, conseil financier, privatisation... Leader en France, elle poursuit son développement en Europe.

- **Gestion institutionnelle et privée** : Paribas offre à une clientèle d'investisseurs institutionnels et de particuliers fortunés une gestion "sur mesure", au travers notamment d'une gamme de produits particulièrement performants. La recherche (Paribas Asset Management), l'innovation (Parvest) et le partenariat avec des distributeurs externes constituent les atouts stratégiques du métier.

- **Titres** : Paribas offre à une clientèle de banques, courtiers, investisseurs institutionnels et sociétés, une large gamme de services et de produits. C'est l'approche multilocale européenne qui fait de Paribas, grâce à l'intégration réussie des activités Titres de J.P. Morgan, un véritable acteur de référence en Europe. En 1996, Paribas est le premier fournisseur en Europe pour la compensation et la conservation de titres.

Cette stratégie de spécialisation s'appuie sur une approche multi-métiers coordonnée par le département de l'action commerciale de la Banque. Au sein de ce département, les "senior bankers" entretiennent une relation de haut niveau avec les principaux clients afin d'anticiper leurs besoins et de les faire bénéficier des divers spécialistes de Paribas. La clientèle des grands groupes et des institutionnels constitue une cible naturelle, au même titre que les sociétés à fort potentiel et les pays émergents.

En 1996, cette stratégie a été renforcée par une approche sectorielle. Cinq secteurs de développement prioritaires à l'échelle mondiale ont été retenus : institutions financières, médias et télécommunications, énergie, technologie, mines et métaux. Paribas possède une tradition d'excellence sur ces secteurs, pour lesquels elle a mis en place une organisation mondiale et multi-métiers.

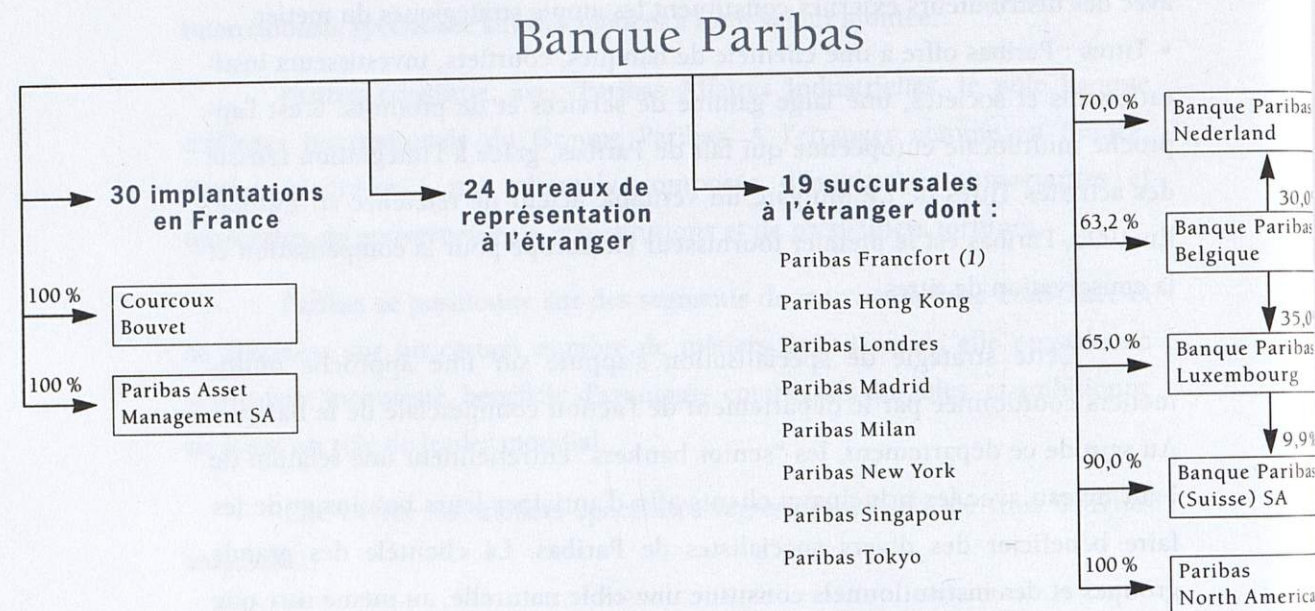
Le résultat net pour 1996 de la banque Paribas s'élève à 1,8 milliard de francs. La rentabilité sur fonds propres s'établit à 10 %.

À partir d'une base européenne forte, Paribas a l'ambition de figurer, dans les 60 pays où elle est présente, parmi les 10 meilleures banques mondiales dans les métiers qu'elle exerce, aussi bien en termes de services aux clients que d'innovation financière.

(1) Source Capital Data Bondware.

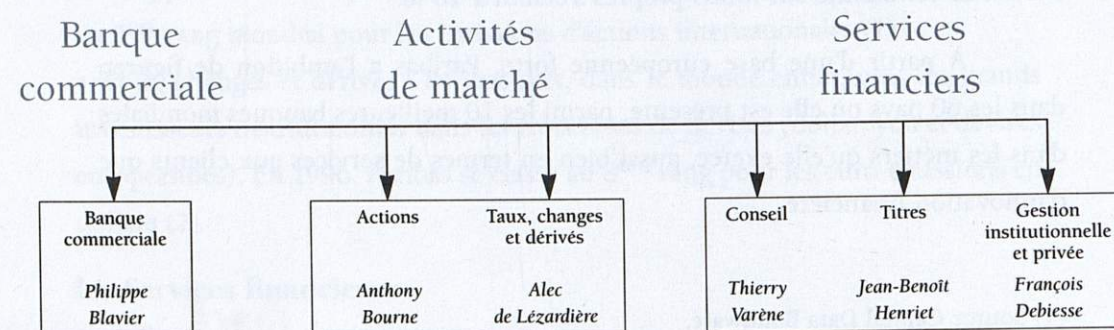
(2) Source : IFR.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE PARIBAS



(1) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la succursale Paribas Francfort a repris les activités de la filiale Paribas OHG.
 (2) Détient Paribas Corporation (activités de marché aux États-Unis).

Les métiers de la Banque Paribas



ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

Conseil de Surveillance

Michel François-Poncet
Président

Christian Manset
Vice-Président

Bernard Auberger
Jean-Marc Bruel
Jean-Pierre Capron
Gilles Cosson
Philippe Degeilh
Henri Lachmann
Gérard de La Martinière
Raymond Lévy
Virin Moulin
Pierre Nourrit
Didier Pineau-Valencienne
Pierre Scohier
Pierre Vaillaud

Comité Exécutif

André Lévy-Lang
Président du Directoire

Jean Clamon
Philippe Dulac
Dominique Hoenn
Robert de Metz
Amaury-Daniel de Seze
Membres du Directoire

et :

Bernard Allorent
Philippe Blavier
Alec de Lézardière

Comité de Direction

Les membres du Comité Exécutif

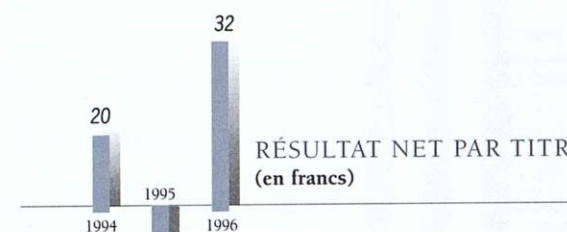
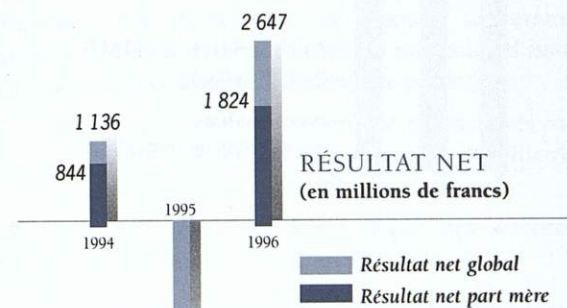
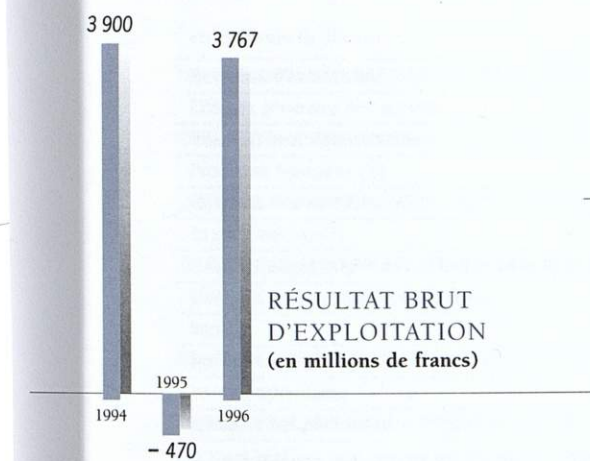
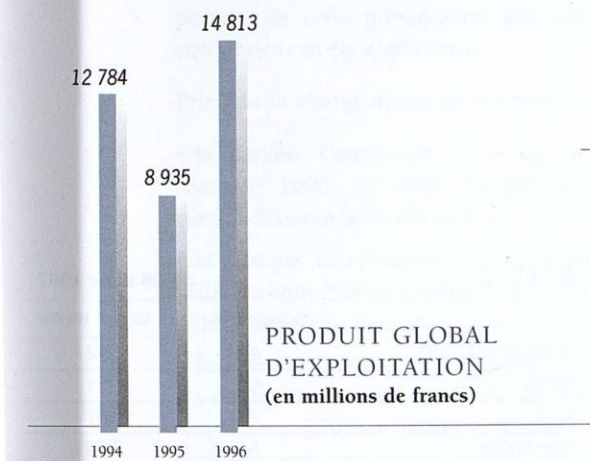
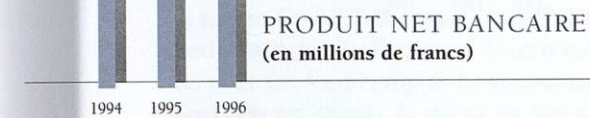
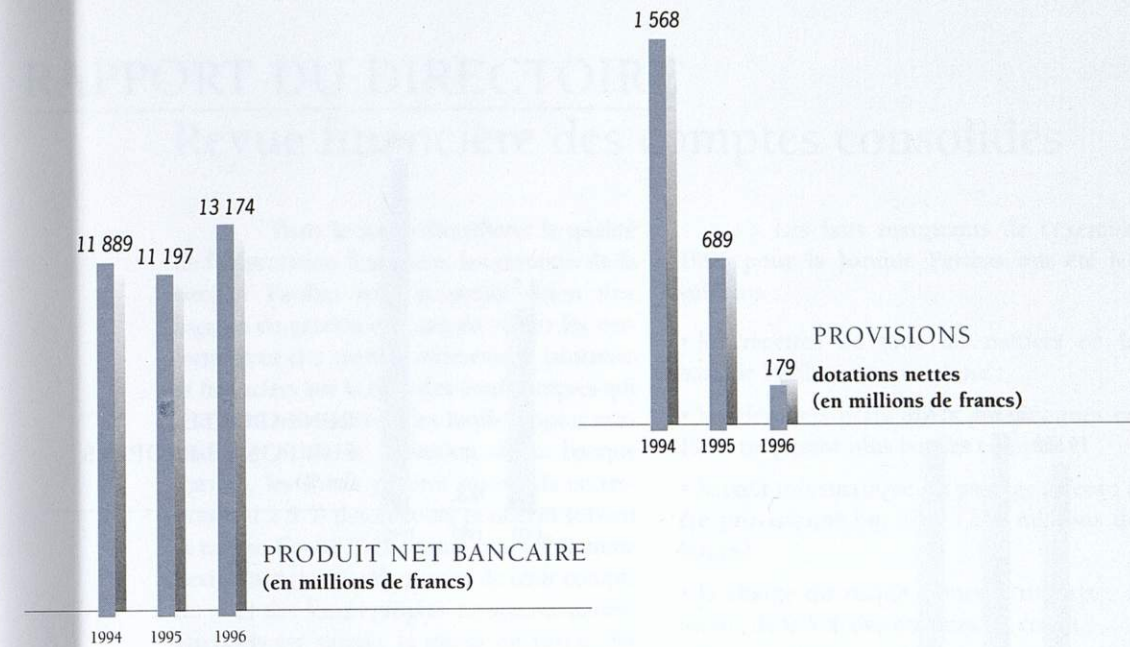
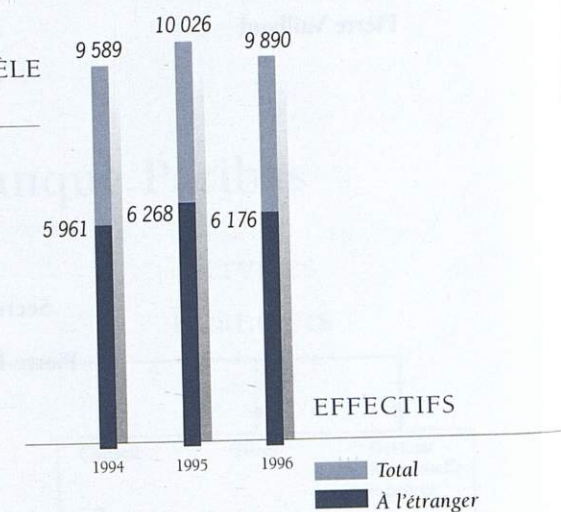
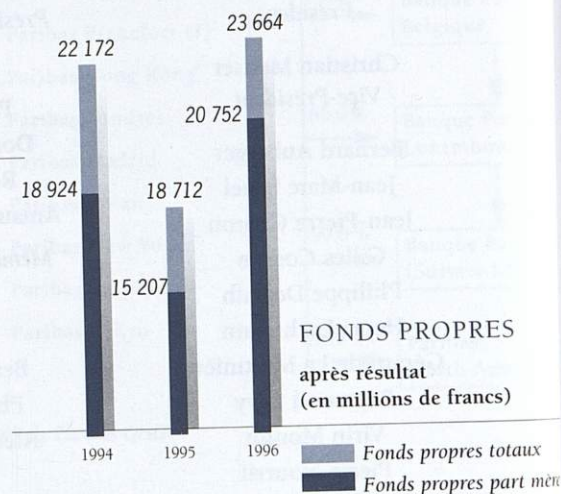
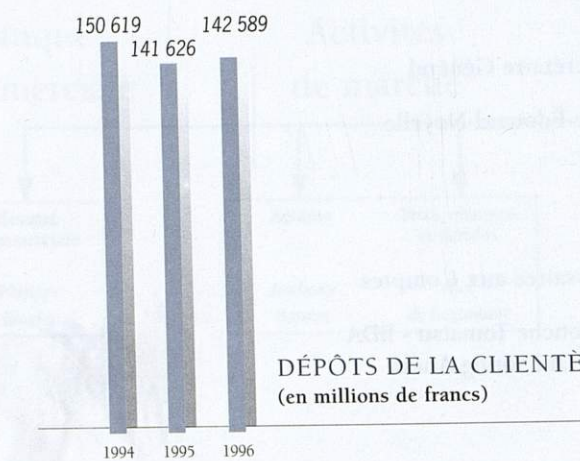
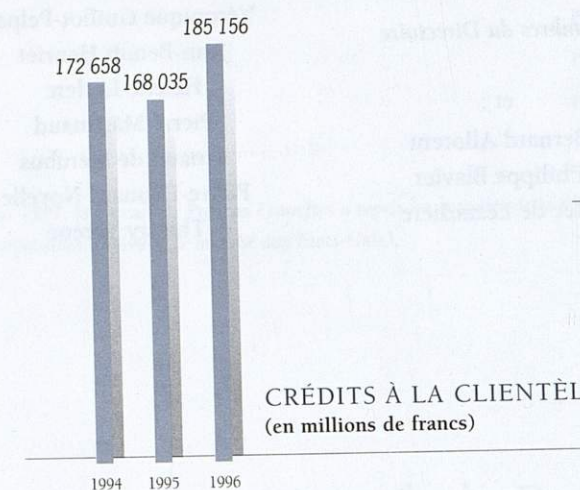
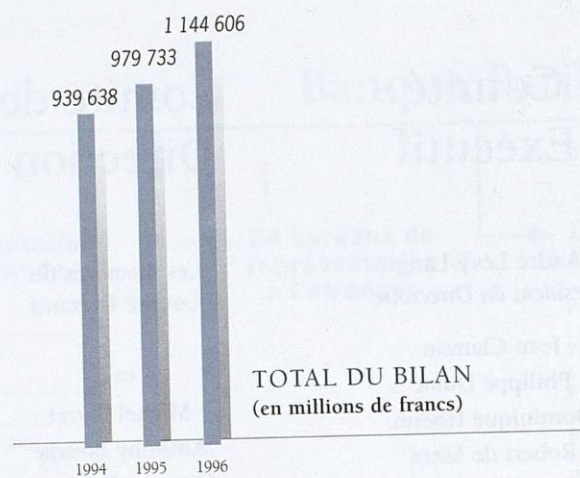
et :

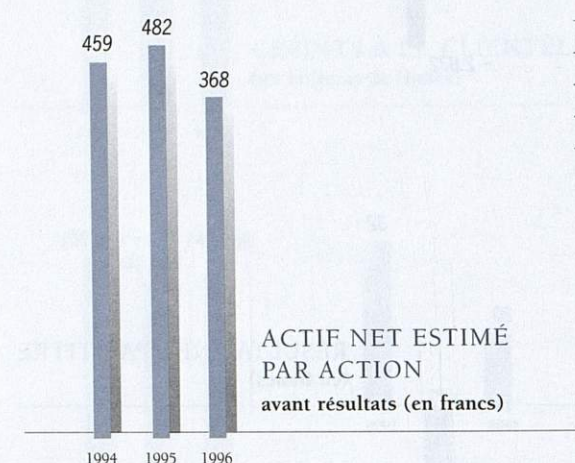
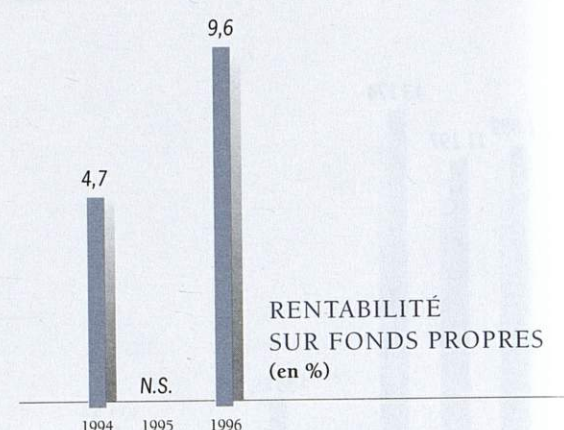
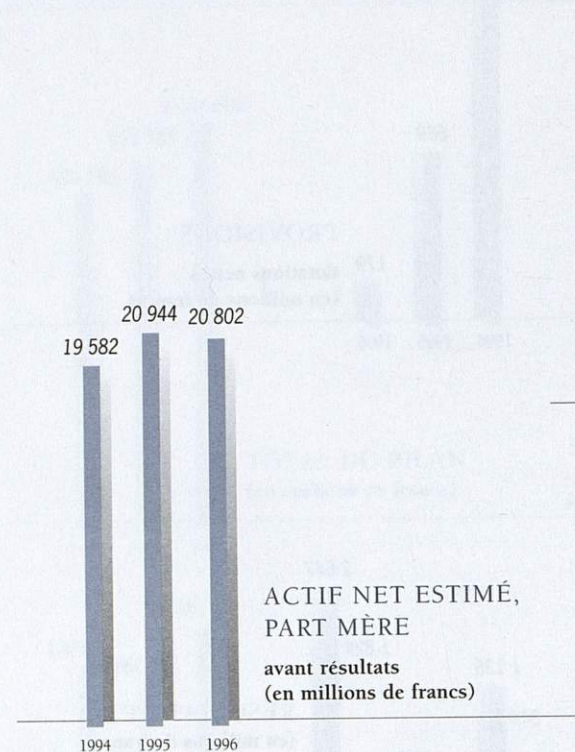
Michel Barret
Anthony Bourne
François Debiesse
Véronique Guillot-Pelpel
Jean-Benoît Henriet
Hélène Leclerc
Pierre Martinaud
Arnaud de Ménibus
Pierre-Édouard Noyelle
Thierry Varène

Secrétaire Général
Pierre-Édouard Noyelle

Commissaires aux Comptes
Deloitte Touche Tomatsu - BDA
Ernst and Young Audit

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS





	Long terme	Court terme
Standard and Poor's	A-	A2
Moody's	A2	P1
IBCA	A	A1
Bank Watch	A-	TBW1

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Revue financière des comptes consolidés

Dans le souci d'améliorer la qualité de l'information financière, les comptes de la banque Paribas sont présentés selon une logique de gestion qui met en valeur les performances des métiers strictement bancaires et financiers sur la base des fonds propres qui leur sont nécessaires ("les fonds propres normatifs"). Selon la définition de la banque Paribas, les fonds propres normatifs correspondent à 5 % des encours pondérés suivant la norme Cooke (5 % et non pas 4 % comme l'exige la règle car cela permet de tenir compte du coût des fonds propres complémentaires) auxquels est ajoutée la valeur en risque des activités sur les marchés de capitaux. Dans le même temps, les écritures qui permettent le passage de cette présentation aux comptes consolidés ont été explicitées.

Principaux changements de périmètre :

- la Banque Ottomane, cédée au premier semestre 1996, est sortie du périmètre de consolidation à la fin du mois de mars 1996 ;
- la Banque Continentale du Luxembourg, cédée en août 1996, est sortie du périmètre de consolidation au deuxième semestre 1996 ;
- l'activité européenne de conservation et de compensation de titres de J.P. Morgan acquise en 1995 est pour la première fois intégrée sur une année pleine en 1996 (1 mois et demi en 1995) ;

Les faits marquants de l'exercice 1996 pour la banque Paribas ont été les suivants :

- les recettes de tous les métiers de la banque Paribas ont progressé ;
- les éléments particuliers provisionnés en 1995 ne pèsent plus sur les comptes ;
- le coût informatique du passage à l'euro a été provisionné en 1996 (225 millions de francs) ;
- la charge du risque demeure maîtrisée à moins de 0,3 % des encours de crédit ;
- le portefeuille de risques souverains précédemment couvert par une police d'assurance a été cédé en majeure partie ;
- ses fonds propres ont été reconstitués par une augmentation de capital de 4 milliards de francs en juin 1996 ;
- la rentabilité avant impôt des activités opérationnelles s'élève à 13 %.

Le résultat net consolidé global de la banque Paribas pour l'exercice 1996 s'élève à 2 647 millions de francs contre une perte de 2 494 millions de francs en 1995. Le résultat net part du Groupe est de 1 824 millions de francs contre une perte de 2 872 millions de francs en 1995. La rentabilité nette sur fonds propres de la banque Paribas s'établit à 10 % en 1996.

en millions de francs	1994	1995	1996
Recettes des activités	12 109	11 315	13 769
Charges générales des activités	- 8 272	- 9 020	- 10 179
Résultat brut des activités	3 837	2 295	3 590
Provisions bancaires (1)	- 1 351	- 509	- 585
Résultat des activités	2 486	1 786	3 005
Résultat non ventilé	537	536	- 127
Résultat avant impôt des activités opérationnelles	3 023	2 322	2 878
Éléments hors activités opérationnelles	- 691	- 3 481	710
Impôts	- 1 196	- 1 135	- 941
Résultat net global	1 136	- 2 494	2 647
Intérêts minoritaires	- 292	- 378	- 823
Résultat net part mère	844	- 2 872	1 824

(1) Hors intérêts non perçus sur créances douteuses.

Recettes des activités

Les recettes des activités sont présentées à fonds propres nuls et à taux de change constants (les taux moyens de l'exercice 1996). Le produit de placement des fonds propres normatifs n'est pas ventilé par activité et est réintégré directement au niveau du résultat des activités opérationnelles. Ces fonds propres normatifs sont de 22 milliards de francs en 1996.

Les recettes des activités de la banque Paribas s'établissent en 1996 à 13 769 millions de francs, en augmentation de 21,7 % par rapport à 1995, qui constitue une référence basse, et de 13,7 % par rapport à 1994.

Les métiers de la banque Paribas sont regroupés au sein de trois activités :

- La Banque commerciale, qui comprend les financements spécialisés et la banque généraliste ;
- Les Activités de marché sont constituées d'une part de deux métiers : les métiers Actions et Taux, changes et dérivés (dits activités globales), et d'autre part de la trésorerie locale et de la Gestion Actif-Passif centrale.

en millions de francs	1994	1995	1996
Banque commerciale	4 521	4 090	4 466
Activités de marché	5 004	4 766	6 218
Services financiers	2 584	2 459	3 085
Recettes des métiers	12 109	11 315	13 769

Banque commerciale

Les activités de Banque commerciale enregistrent des recettes en croissance de 9,2 % (4 466 millions de francs en 1996 contre 4 090 millions de francs en 1995). Hors éléments non récurrents (plus-value exceptionnelle de 100 millions de francs sur la vente du portefeuille de crédits hypothécaires de la succursale de Londres) et résultat sur participations bancaires non consolidées (11 millions de francs en 1996), la croissance des recettes des activités de Banque commerciale est de 8 %.

Les recettes des activités de financements spécialisés continuent de progres-

ser significativement (+ 21 %). Elles représentent désormais 57 % des recettes du métier (hors la plus-value dégagée par la succursale de Londres) contre 51 % en 1995. Toutes les activités de financements spécialisés ont progressé : près de la moitié de la croissance provient des activités "merchant banking" et crédits structurés et près de 30 % de cette croissance est issue des activités de financement du commerce international. Ces activités de financements spécialisés se développent de plus en plus en Europe. Ainsi, la part des recettes réalisées aux États-Unis dans le financement des médias a été ramenée de 83 % en 1995 à 74 % en 1996 et celle des financements de projets, de 60 % en 1995 à 52 % en 1996.

- Les Services financiers incluent le Conseil, la Gestion institutionnelle et privée et le métier Titres.

Il s'agit d'un regroupement des métiers par nature de valeur ajoutée : les activités de Banque commerciale, à dominante de crédit, les activités de Services financiers à dominante de prestation de service ne nécessitant généralement pas d'engagement du bilan de la Banque et les Activités de marché valorisées en "mark to market" ou sur la base du couru (comme les activités de gestion Actif-Passif ou de trésorerie). Cette répartition des recettes de la banque Paribas ne correspond pas à l'organisation hiérarchique de la Banque ni à son organisation commerciale. En 1996, la Banque commerciale contribue pour 33 % au total des recettes des activités de la banque Paribas, les Activités de marché pour 45 % et les Services financiers pour 22 %.

Les recettes des activités de banque généraliste sont en diminution de 5 %. Les activités de collecte des dépôts, qui représentent 20 % des recettes des activités de banque généraliste, sont en réduction du fait de la baisse des taux (la trésorerie des dépôts à vue est moins rentable avec des taux bas). Les recettes des activités de crédit et de hors bilan sont globalement en légère diminution. La situation est contrastée selon les zones géographiques : les recettes sont demeurées stables en Europe ; elles ont baissé aux États-Unis du fait de la forte pression concurrentielle pour les crédits aux grandes entreprises et ont légèrement crû en Asie.

Activités de marché

La croissance des recettes des Activités de marché est vigoureuse : elle s'inscrit à + 30 % par rapport à 1995 et à + 24 % par rapport à 1994. Les recettes se sont élevées à 6 218 millions de francs en 1996 contre 4 768 millions de francs en 1995. Cette augmentation a été obtenue malgré l'utilisation de méthodes plus conservatrices dans l'évaluation des positions. Les recettes de 1995 comprenaient cependant une perte exceptionnelle sur les activités de la succursale de Madrid (250 millions de francs).

- Les activités globales (Actions, Taux, changes et dérivés) ont connu une croissance des recettes de 88 % en 1996 à 2 569 millions de francs, mais ne retrouvent pas encore le niveau de 1994 (2 842 millions de francs). Toutes les activités progressent par rapport à 1995 à l'exception des activités de change qui ont souffert d'un marché difficile où la volatilité était faible. Parmi ces bons résultats, les activités de dérivés actions ont enregistré d'excellentes performances. Au total, les recettes liées aux marchés des actions (primaire, secondaire et dérivés) représentent plus de 40 % des recettes des activités globales contre 34 % en 1995 et 30 % en 1994.

- En 1996, les recettes de la trésorerie locale s'élèvent à 1 327 millions de francs, en constante progression depuis

1994 (784 millions de francs en 1994, 1 063 millions de francs en 1995). Cette bonne performance s'explique principalement par les activités de trésorerie court terme, qui ont bénéficié du mouvement de baisse des taux courts européens et japonais et qui ont anticipé la politique de stabilité de la Réserve Fédérale américaine.

- La gestion Actif-Passif centrale a enregistré des recettes stables d'un exercice à l'autre (2 322 millions de francs en 1996 contre 2 337 millions de francs en 1995). Une partie de ces recettes est issue de la gestion du portefeuille de risques souverains. En effet, en 1996, la forte hausse de la valeur des créances souveraines sur le marché secondaire a été mise à profit pour réaliser d'importantes cessions au cours du deuxième semestre de l'année 1996. L'allègement substantiel du portefeuille de risques souverains, qui a porté sur plus de 55 % du portefeuille en valeur nominale a permis, par ailleurs, de dénouer par anticipation le contrat d'assurance qui avait été souscrit en 1990 et qui couvrait ces risques. En conséquence, la cession d'une large part du portefeuille des risques souverains contribue aux recettes de la gestion Actif-Passif centrale à hauteur d'environ 575 millions de francs. Bien qu'étant traitée en recettes d'un point de vue de gestion, cette contribution est enregistrée pour l'essentiel en reprises de provisions en comptabilité.

Services financiers

Tous les métiers de l'activité Services financiers enregistrent des recettes en nette progression. Au total, elles s'élèvent à 3 085 millions de francs en 1996 contre 2 459 millions en 1995, soit une progression de 25 %. L'impact de l'intégration des activités de "conservation locale" acquises en 1995 auprès de J.P. Morgan et le fait que l'exercice 1995 avait été défavorable à la Gestion institutionnelle et privée sont deux éléments qui viennent nuancer ce taux de croissance.

- Le développement des activités de Conseil se poursuit avec une progression

des recettes de 21 % par rapport à 1995 : 313 millions de francs en 1996 contre 258 millions de francs en 1995. Profitant d'une activité soutenue sur le marché français, la banque Paribas est classée 1^{ère} ou 3^{ème} selon les classements : certains d'entre eux ne tiennent pas compte des opérations liées aux participations du Groupe. Paribas a été particulièrement présente dans le secteur financier, les médias, l'agroalimentaire et les biens de consommation.

- Les recettes de la Gestion institutionnelle et privée progressent de 16 % par rapport à 1995 pour s'inscrire à 2 072 millions de francs. Toutes les activités ont franchi leur niveau de 1994.

Cette croissance est équilibrée : tous les pôles y ont contribué. La Gestion privée domestique a orienté son offre vers des produits à plus forte valeur ajoutée et a poursuivi ses efforts commerciaux de telle sorte que les volumes d'actifs sous gestion en fin de période sont en hausse de 9 %. La Gestion privée internationale a également enregistré de bonnes performances, notamment grâce au redressement des activités en Suisse. De même, la croissance des recettes de la Gestion institutionnelle s'explique par les importantes rentrées de capitaux nouveaux et par la performance des actifs sous gestion. En 1996, les actifs moyens sous gestion de la Gestion institutionnelle et privée étaient de 263 milliards de francs, soit 15 % de croissance par rapport à 1995.

- Les recettes du métier Titres s'établissent à 784 millions de francs avant survalueur. L'intégration des activités européennes de conservation et de compensation de titres acquises en 1995 auprès de J.P. Morgan s'est déroulée conformément aux objectifs de Paribas, ce qui lui a permis de prendre un avantage concurrentiel sur le marché européen. Les recettes hors J.P. Morgan sont à peu près stables, la croissance des volumes compensant l'érosion des marges.

Au total, les recettes des activités s'élèvent à 13 769 millions de francs.

Des recettes des activités au Produit Global d'Exploitation

Le produit global d'exploitation est de 14 813 millions de francs en 1996 contre 8 935 millions de francs en 1995. Outre les recettes des activités opérationnelles, ces chiffres incluent :

- les éléments non ventilés par métier principalement les recettes des fonds propres normatifs (nettes du portage des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement), pour un montant proche de 0,6 milliard de francs en 1996 ;
- les éléments non opérationnels, c'est-à-dire les recettes (dividendes et plus-values de cessions), nettes des provisions sur titres, issues des participations immobilières, financières et industrielles. Ils représentent environ 1 milliard de francs en 1996 ;
- les intérêts non perçus sur créances douteuses (0,2 milliard de francs environ) qui sont intégrés au produit global d'exploitation en comptabilité et qui font l'objet d'une dotation aux provisions pour le même montant ;
- un ajustement négatif de 0,7 milliard de francs qui provient essentiellement de la gestion du portefeuille de risques souverains (supra). La cession d'une partie de ce portefeuille a occasionné des reprises de provisions sur les risques pays, qui figurent en gestion, dans les recettes des activités alors que la comptabilité les enregistre en reprises de provisions.

Charges d'exploitation des activités opérationnelles

Conformément à la logique adoptée ici, les charges et les provisions sont celles strictement liées aux activités opérationnelles.

Les charges d'exploitation des activités opérationnelles s'établissent à 10 179 millions de francs, en hausse de 13 % par rapport à 1995. Si l'on retranche de ce montant l'effet des changements de périmètre et des éléments variables (bonus, intéressement, réserve spéciale de participation), la croissance des charges des activités opérationnelles reste limitée à 1,6 % pour une croissance de l'effectif

moyen de 0,2 %. Les dépenses informatiques, à taux de change constants et hors impact de l'intégration des activités J.P. Morgan, sont en progression de près de 2 %.

Des charges d'exploitation des activités opérationnelles aux frais généraux comptables

Les charges d'exploitation des activités opérationnelles sont à rapprocher des frais généraux comptables qui s'inscrivent à 11 047 millions de francs en 1996 (9 405 millions de francs en 1995), la différence étant due aux éléments non ventilés par métier, tels que le provisionnement du coût informatique du passage à l'euro (225 millions de francs), le coût du redéploiement des immeubles d'exploitation à Londres et des provisions pour restructuration. Cet écart s'explique également par des éléments non opérationnels : ce sont principalement les frais généraux qui proviennent des participations immobilières, financières et industrielles de la banque Paribas.

Provisions bancaires des activités opérationnelles

Les provisions bancaires des activités opérationnelles, hors intérêts non perçus sur créances douteuses, s'élèvent à 585 millions de francs en 1996 contre 509 millions de francs en 1995 et 1 351 millions de francs en 1994. Les provisions nettes représentent moins de 0,3 % de l'encours des crédits, ce qui constitue une bonne performance. Les dotations nettes sont restées stables en France au cours de l'exercice 1996 (88 millions de francs contre 89 millions de francs en 1995) ; elles sont en diminution en Europe (hors France) où elles s'élèvent à 238 millions de francs en 1996 (357 millions de francs en 1995) ; en revanche, elles sont en hausse aux États-Unis mais conservent des niveaux modestes puisqu'elles passent de 20 millions de francs en 1995 à 155 millions de francs en 1996. Au-delà des conditions économiques favorables, ce niveau modéré de provisionnement témoigne des progrès accomplis en matière de gestion des risques bancaires par la banque Paribas (sous le contrôle de la fonction Gestion des risques). Le contrôle des risques fait l'objet de la dernière partie de ce rapport.

Comme cela avait été annoncé au début de l'année 1996, les risques immobiliers ne pèsent plus sur les résultats de la banque Paribas en 1996. Au 31 décembre 1996, les encours bruts de Paribas sur les professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens), auxquels ont été ajoutées la valeur comptable des gages exercés dans le cadre de la mise en jeu des garanties sur des encours de cette nature et la part du Groupe dans des activités directes de promotion, représentent un total, avant provisions, de 4,2 milliards de francs contre 5,5 milliards de francs en 1995 hors crédits accordés à Cogedim (1,5 milliard de francs) et aux grands groupes (0,3 milliard de francs). Ces chiffres n'incluent pas les opérations de financement des particuliers ni les opérations de crédit consenties à des sociétés non professionnelles de l'immobilier même si elles comportent, à titre de garantie complémentaire, un gage immobilier (par exemple opération de crédit-bail). Les sorties d'actifs ou de créances avec constatation de pertes s'accompagnent d'une utilisation de provisions, ce qui explique la diminution du stock de provisions, de 2,8 milliards de francs à 2,4 milliards de francs. Enfin, le taux de couverture s'établit au 31 décembre 1996 à 58 %, contre 51 % au 31 décembre 1995, celui des encours douteux à 69 % contre 64 %.

Des provisions bancaires des activités opérationnelles aux provisions comptables

Les provisions comptables s'élèvent à 179 millions de francs en 1996 contre 689 millions de francs en 1995. Ces provisions sont nettement inférieures aux provisions bancaires des activités opérationnelles (585 millions de francs). En effet, ces dernières n'intègrent pas les provisions sur les intérêts non perçus sur créances douteuses (200 millions de francs), et ne sont pas diminuées des reprises de provisions sur les risques pays (638 millions de francs). Ces deux éléments expliquent l'essentiel du passage des provisions bancaires des activités opérationnelles aux provisions comptables.

Point sur l'encours de risques souverains

Compte tenu des cessions intervenues, l'encours des risques souverains en valeur nominale et net de garanties a été ramené de 6 462 millions de

francs au 31 décembre 1995 à 2 769 millions de francs au 31 décembre 1996 avec un taux de couverture de 52 % par les seules provisions, ce portefeuille n'étant désormais plus couvert par le mécanisme d'assurance auquel il a été mis fin.

Risques souverains

en millions de francs	1994	1995	1996
Risques assurés			
Encours	4 800	4 455	-
Couverture par l'assurance	3 262	2 986	-
Couverture par provisions et autres garanties	2 039	1 921	-
Risques non assurés			
Encours	2 278	2 007	2 769
Provisions	933	829	1 448

Résultat avant impôt des activités opérationnelles

Le solde des recettes des activités opérationnelles, net des charges et des provisions bancaires des activités opérationnelles, s'élève à 3 005 millions de francs, en progression de 68 % par rapport à 1995 et de 21 % par rapport à 1994. C'est un résultat calculé en considérant que les métiers ne bénéficient pas de la trésorerie des fonds propres et à taux de change constants (aux taux moyens de l'exercice 1996).

Afin de calculer le résultat avant impôt des activités opérationnelles, il convient d'ajouter à ce résultat les éléments non ventilés qui s'inscrivent en net à - 127 millions de francs en 1996 (+ 536 millions en francs en 1995). Ces éléments incluent principalement les recettes de placement des fonds propres normatifs (710 millions de francs en 1996 contre 958 millions de francs en 1995). En 1996, diverses charges à caractère particulier viennent s'imputer sur ces recettes : coût informatique du passage à l'euro, coût du redéploiement des immeubles d'exploitation de Londres et charges de restructuration.

Ainsi établi, le résultat avant impôt des activités opérationnelles ressort à

2 878 millions de francs, ce qui fait apparaître une rentabilité avant impôt sur fonds propres normatifs de 13 %.

Résultat net

Pour parvenir au résultat net, il convient d'ajouter au résultat avant impôt des activités opérationnelles le résultat des éléments hors activités et de lui retrancher l'impôt sur les sociétés. Ces éléments hors activités (recettes, charges et provisions) correspondent principalement à la gestion des participations immobilières, financières et industrielles détenues par la banque Paribas. Le montant fortement négatif de 1995 (- 3 481 millions de francs) comprenait les provisions exceptionnelles sur la Compagnie de Navigation Mixte et Cogedim. Le résultat positif de + 710 millions de francs en 1996 comprend pour l'essentiel la plus-value sur la cession de la banque Ottomane (900 millions de francs), une plus-value sur cession Audiofina (170 millions de francs) et des dotations aux provisions sur participations pour un peu plus de 700 millions de francs. Il comprend également la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence, notamment la Compagnie de Navigation Mixte et Finaxa, et le coût de financement de ces participations.

La charge d'impôt s'élève à 941 millions de francs contre 1 335 millions de francs en 1995 et ce, malgré la hausse du résultat brut. Cette baisse du taux d'imposition apparent provient d'une meilleure répartition des résultats de la Banque entre les différentes entités, ce qui a permis une plus grande utilisation des déficits fiscaux antérieurs.

Le résultat net global de Paribas est de 2 647 millions de francs. Les intérêts minoritaires sont, en 1996, plus importants que les années précédentes (823 millions de francs en 1996 contre 292 et 378 millions de francs en 1994 et 1995) du fait essentiellement de la plus-value sur la Banque Ottomane, celle-ci ayant été réalisée par la Compagnie Financière Ottomane, société cotée dont la Banque Paribas ne détenait que 40 % du capital (auxquels s'ajoutaient 10 %

détenus par le Groupe de la Compagnie Financière de Paribas).

Le résultat net part mère de la Banque Paribas s'élève à 1 824 millions de francs, soit une rentabilité nette sur fonds propres de 10 %.

Ratio Cooke

Les éléments ci-après concernent les ratios de solvabilité de Paribas. Ces éléments n'ont pas été soumis à la certification des Commissaires aux Comptes.

Le ratio Cooke global de Paribas s'inscrit à 6,1 % en 1996 qui se ventile en un ratio Cooke Tier 1 de 5 % et un ratio Cooke Tier 2 de 1,1 %. Ce ratio est en progression par rapport à 1995 où le ratio Cooke global était de 5,1 % (ratio Cooke Tier 1 de 4 % et ratio Cooke Tier 2 de 1,1 %).

Participations financières et immobilières

Compagnie de Navigation Mixte

Pourcentage du capital détenu : 30,4 % (97,9 % détenus par le Groupe Paribas).
Résultat net part du Groupe : 128 millions de francs.

La Compagnie de Navigation Mixte reste intégrée par mise en équivalence au niveau de la banque Paribas. Dans les comptes de la Compagnie Financière de Paribas, elle est désormais intégrée globalement à la suite de la prise de contrôle par Paribas (intervenue en février 1996).

La Compagnie de Navigation Mixte a procédé à des cessions d'actifs significatives au cours de l'année 1996, ce qui lui a permis de dégager des plus-values substantielles (2 658 millions de francs). En particulier, la Compagnie de Navigation Mixte a cédé la totalité du capital de la Compagnie Française de Sucrierie au Groupe Eridania Beghin Say pour 2 850 millions de francs. Parallèlement, la Compagnie de Navigation Mixte a constitué d'importantes provisions sur titres de participations pour un total de 1 683 millions de francs. Parmi celles-ci figurent en particulier des provisions sur Allianz Via

Holding qui a été évalué sur la base de la transaction réalisée en janvier 1997 avec le groupe Allianz, et sur Paribas dont les titres ont été évalués à 370 francs par action, soit l'actif net comptable consolidé de Paribas au 31 décembre 1996. Ces provisions n'ont pas d'incidence au niveau de la Compagnie Financière de Paribas, puisque des provisions sur participations avaient été prises en compte dans la contribution au résultat de 1995. Par ailleurs, un certain nombre de sociétés industrielles et financières, filiales de la Compagnie de Navigation Mixte, ont connu au cours de l'exercice 1996 quelques difficultés et ont procédé en conséquence à d'importantes restructurations. Ceci se traduit par une contribution significativement négative de ces participations. Au total, le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice ressort à 128 millions de francs.

En janvier 1997, la Compagnie de Navigation Mixte a conclu un accord avec le groupe Allianz par lequel elle cède à ce dernier sa participation de 34 % dans Allianz Via Holding pour un montant de 2,2 milliards de francs et met fin au litige qui l'opposait au groupe Allianz.

Compte tenu de cette dernière cession et de celles intervenues en 1996, la Compagnie de Navigation Mixte dispose d'importantes liquidités qu'elle entend verser à ses actionnaires à travers une distribution exceptionnelle de réserves (85 francs par action) et un rachat d'actions pour annulation (6,4 millions d'actions au prix de 875 francs par action), l'ensemble de ces opérations portant sur 6,9 milliards de francs.

Finaxa

Pourcentage de capital détenu : 23,7 %.
Résultat net consolidé part du Groupe : 1 131 millions de francs.

Finaxa est la holding de contrôle du groupe Axa. Elle est elle-même contrôlée par les Mutuelles Axa.

Au cours de l'exercice 1996, l'actionnariat du groupe Axa a profondément évolué : début 1996, Axa a absorbé une holding intermédiaire de contrôle commune avec le groupe Generali qui en conséquence est devenu actionnaire direct d'Axa à hauteur de 11 %. En juillet 1996, Axa a reclassé l'intégralité de la participation des Generali, une partie étant rachetée par Finaxa, le solde par une structure contrôlée par le Groupe Axa, créant ainsi un autocontrôle.

En novembre 1996, Axa a lancé une offre publique d'échange sur l'UAP, et a annoncé son intention de fusionner avec l'UAP. Le nouveau groupe, qui a pris la dénomination d'Axa-UAP, constitue désormais le numéro deux mondial de l'assurance et le numéro un de la gestion d'actifs. Finaxa en conserve le contrôle avec 22,6 % du capital et 33 % des droits de vote, auxquels s'ajoutent 3,5 % du capital et 5 % des droits de vote détenus directement par les Mutuelles Axa.

Le résultat net consolidé de Finaxa ne tient pas compte de cette acquisition qui ne sera intégrée dans les comptes d'Axa qu'en 1997.

Le résultat net de Finaxa pour l'exercice 1996 s'établit à 1 131 millions de francs en hausse de 42 % et traduit la bonne performance d'Axa.

OGDI - Cogedim

Pourcentage de capital OGDI détenu :

- 21,22 % par la banque Paribas.
- 72,02 % par la SGCF.
- 6,75 % par la Compagnie

Financière de Paribas.

Soit 99,99 % par le Groupe Paribas.

Pourcentage de capital Cogedim SA détenu :

- 100 % OGDI.

Résultat net consolidé, part du Groupe :

- 21,7 millions de francs
- (0,7 million de francs après application de la clause de retour à meilleure fortune).

À la suite des mesures de restructuration financière décidées en décembre 1995, Cogedim a fait l'objet au cours du premier semestre 1996 d'une recapitalisation de 1 229 millions de francs et d'une réorganisation opérationnelle conforme à sa nouvelle stratégie. Cogedim a décidé d'arrêter le lancement de bureaux "en blanc" et de ne plus engager de nouvelles opérations d'aménagement, pour se recentrer sur son métier de constructeur haut de gamme et développer son activité de prestation de services. Dans ce contexte, le groupe Cogedim a été réorganisé en deux sociétés : OGDI d'une part, qui porte les immeubles de bureaux immobilisés et loués, ainsi que les opérations d'aménagement ; Cogedim SA d'autre part, sa filiale à 100 %, dont l'activité est désormais recentrée sur la promotion de logements de qualité à Paris et dans le sud-est de la France, et sur la prestation de services (maîtrise d'ouvrage déléguée, commercialisation pour compte de tiers). Les bureaux et terrains portés par OGDI représentent au 31 décembre 1996 un volume d'actifs détenus, dans une optique moyen terme, de 1 458 millions de francs HT (contre 1 541 millions de francs fin 1995). L'exposition au risque de promotion, recentré sur le stock de logements de Cogedim SA, s'élève fin 1996 à 828 millions de francs HT en valeur de vente, contre 1 423 millions de francs en 1995 soit une réduction de 42 % ; ce niveau doit être considéré comme normal car il correspond à une année de ventes au détail de la Société.

Cogedim SA

L'activité commerciale de Cogedim SA au cours de l'exercice 1996 a représenté un

volume d'activité global de 1 846 millions de francs (contre 1 436 millions de francs en 1995, soit + 28,6 %) dont 1 044 millions de francs de chiffre d'affaires en risque et 802 millions de francs de prestations de services hors risques. Le nombre total de logements neufs vendus par Cogedim en 1996 s'élève à 1 055 logements, contre 797 en 1995. Ces excellents résultats commerciaux sont également dus à un mouvement de reprise du marché immobilier d'habitation constaté dans la deuxième partie du second semestre. D'une manière générale, les mesures fiscales adoptées par le gouvernement ont contribué à stimuler la demande.

OGDI

Dans le domaine des bureaux, une commercialisation active au premier semestre 1996 aura permis d'atteindre un taux de remplissage, au 31 décembre 1996, des immeubles achevés de 89 % (contre 58 % au 31 décembre 1995). Dans ce contexte, le résultat consolidé de l'ensemble OGDI Cogedim SA ressort à 21,7 millions de francs, avant mise en jeu des clauses de retour à meilleure fortune existant au profit de la banque Paribas, soit un résultat net de 0,7 million après mise en jeu de ces clauses. La situation de ces deux sociétés est désormais assainie et le recentrage de leur activité doit leur permettre à l'avenir de contribuer positivement aux résultats du Groupe Paribas.

Compagnie Foncière

Pourcentage de capital détenu : 55 %
(61,6 % pour le Groupe Paribas).

Résultat net consolidé part du Groupe : 23,3 millions de francs.

La Compagnie Foncière détient un patrimoine locatif constitué de bureaux dont l'essentiel est situé à Paris et, par ailleurs, de participations dans des centres commerciaux implantés dans la région parisienne.

La Compagnie Foncière a été affectée en 1996 par des libérations intervenues sur certains de ses immeubles. Ses loyers ont accusé une baisse de 10 % du fait

d'une part des périodes de vacance et d'autre part des conditions de négociation des nouveaux baux. À la fin de l'exercice, le taux d'occupation des immeubles est devenu à nouveau satisfaisant se situant à près de 90 %.

Le résultat net consolidé de 23,3 millions de francs est en diminution de 55 % par rapport à 1995 (52 millions). Cette forte baisse trouve également son explication par la constitution d'une provision importante pour ramener la valeur comptable d'un immeuble dont la cession est envisagée à sa valeur de marché actuelle.

Erbé

Pourcentage de capital détenu : 37,3 %.

Erbé, holding belge commune aux groupes Frère-Bourgeois (55 %) et Paribas (45 %), est partie prenante aux accords stratégiques passés entre les groupes Frère (Frère-Bourgeois, Erbé, Fibelpar et CNP) et Power, visant à assurer le contrôle conjoint du Groupe Pargesa-GBL-Parfinance.

Erbé est l'actionnaire de contrôle du Groupe Fibelpar dont il détient 57 % ; ce dernier détient à son tour près de 50 % en capital de la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP).

La CNP contrôle l'ensemble Pargesa-GBL-Parfinance conjointement avec les Groupes Frères et Power ; elle détient par conséquent - directement ou indirectement - des participations de contrôle ou de contrôle conjoint (Pétrofina, Royale Belge, CLT, Imétal, BBL, Bernheim-Comofi et Orior) ou significatives (Compagnie de Suez, Société Générale de Belgique, Cobepa, Elf Aquitaine, Compagnie Générale des Eaux, Paribas, et Axa-UAP) dans des groupes européens importants.

La CNP joue également un rôle d'actionnaire professionnel dans des investissements de diversification tels les Éditions Dupuis (bandes dessinées), Helio Charleroi (impression en héliogravure), Transcor (trading de charbon et de

pétrole), Artemis (trading d'œuvres d'art) et ACP (acide carbonique).

Le portefeuille du groupe CNP a connu trois évolutions principales au cours de l'exercice 1996 : au niveau de la CNP elle-même, la participation dans SCI et Associés (Vital Sogevianandes et Cacao Barry) a été cédée ; au sein du Groupe Pargesa-GBL-Parfinance, la cession à la Générale de Belgique de la participation dans Tractebel et l'acquisition de 5 % du capital de la Compagnie de Suez.

Outre sa quote-part dans les actifs de la CNP, Erbé détient également en direct des intérêts dans le secteur viticole (Château Rieussec, Palais du Vin) et indirectement - via Fibelpar - dans Belgian Sky Shops, société exploitant les magasins hors taxes de l'Aéroport de Bruxelles.

Au cours de l'année 1996, ces participations de diversification n'ont pas connu d'évolution majeure.

Contrôle des risques

Afin d'améliorer sa réactivité, il a été décidé de regrouper au sein de la fonction Gestion des risques l'ensemble du contrôle des risques. Cette nouvelle organisation a pour objectif de gérer au niveau mondial et pour tous les métiers les principaux risques auxquels Paribas est confronté : risques de marché, de liquidité, de crédit, risques opérationnels, juridiques et fiscaux.

Pour chacun des différents métiers de la Banque Paribas, des outils de gestion du risque permettent aux utilisateurs une identification rapide et une mesure analytique rigoureuse des risques pris. Ces outils, ainsi que les mécanismes de contrôle qui leur ont été associés, ont été installés partout dans le monde où Paribas exerce ses activités. Ils respectent les procédures et les politiques de risque définies par la gestion des risques. Forte de cette organisation et de ces moyens, celle-ci est en mesure d'avoir une vision globale des risques pris par la banque Paribas et,

Finance One

Pourcentage du capital détenu : 6,91 %.

Le Conseil d'Administration de Finance One a annoncé fin février un résultat net consolidé pour 1996 de 1 460 millions de Bahts (299 millions de francs), et a proposé de ne pas distribuer de dividende en raison de la détérioration de la situation en Thaïlande (notamment du secteur immobilier où la société a d'importants engagements et du marché boursier) et des rumeurs affectant la liquidité de la compagnie.

Courant mars, Finance One a dû demander le soutien de la Banque Centrale qui lui procure des liquidités par l'intermédiaire du " Rehabilitation Fund ". Un protocole de fusion entre Finance One et Thai Danu Bank a été signé sous l'égide de la Banque Centrale et du Ministère des Finances. La cotation de Finance One sur la Bourse de Bangkok a été suspendue dans l'attente de la concrétisation de la fusion.

de ce fait, d'apporter son éclairage lors des décisions de prises de risque. Cette organisation permet également à la Gestion des risques de contrôler l'application des décisions ainsi prises et d'assurer le suivi de l'exposition de la Banque à ces risques.

L'une des missions de la Gestion des risques est de veiller à la concentration des risques. Elle établit et contrôle, toujours au niveau mondial, les limites des risques de marché et les limites des risques de crédit en prenant soin d'analyser l'exposition de la Banque Paribas par produit, par contrepartie, par secteur industriel ou par région géographique.

La Gestion des risques travaille en étroite collaboration avec les métiers de la Banque Paribas. La responsabilité des risques incombe aux Métiers et aux Fonctions de la Banque Paribas qui sont soutenus par la Gestion des risques.

L'implication des responsables opérationnels est donc forte. Placés "dans le marché", ils ont un accès direct aux informations qui pourraient affecter l'exposition au risque de leurs activités. Grâce à ces informations, à leur expérience du marché et à leurs outils de gestion du risque, ils sont en mesure d'ajuster leurs positions et d'affiner leurs stratégies en conséquence. Lorsque les montants en risque dépassent les limites de délégation fixées par la Gestion des risques, la décision est prise, au niveau mondial, par un comité de décision composé des "patrons de métier", indépendants du marché local où évoluent les responsables opérationnels mais qui apportent leur connaissance du Métier, et de responsables de la Gestion des risques, indépendants du Métier et du marché. Ces derniers ont alors la possibilité, si besoin est, d'appliquer leur droit de suspens.

La nouvelle organisation de la Gestion des risques a confirmé ou mis en place des équipes responsables du suivi d'un risque en particulier : Gestion des risques de marchés et de liquidité, Gestion du risque de crédit, Contreparties financières et souveraines, Stratégies et politiques de risques de crédit, Administration des systèmes d'informations. Au sein de ces structures, des équipes sont dédiées à des missions bien précises telles que la validation des nouveaux produits (ou de nouvelles activités). Un Comité de validation, réunissant des compétences (y compris en termes de systèmes) reconnues dans la Banque sur les risques et besoins concernés a donc été mis en place pour statuer et saisir, si besoin est, la Direction Générale. Avec le projet RAROC (Rentabilité des Actifs Rapportés à leur Obligation en Capital) qui mesure la rentabilité des actifs en tenant compte de leur probabilité de défaut, et qui est actuellement en cours de développement, la Gestion des risques a la mission de mettre en place au sein de Paribas une stratégie rapprochant les risques de leur rentabilité. Enfin, le Contrôle interne, placé dans les Métiers et sous la responsabilité hiérarchique de la Gestion des risques s'est doté de procé-

dures conduisant à la production de rapports réguliers pour chaque entité et chaque territoire.

La Gestion des risques a également pour objectif de développer au sein de la Banque Paribas une véritable culture du risque. Pour cela, elle s'appuie sur le développement et la mise en place, dans les unités opérationnelles, d'outils performants ; elle forme les opérationnels aux instruments et concepts de la gestion du risque et définit une politique commune du risque.

Cette nouvelle organisation qui prouve l'importance que Paribas attache à la gestion et au suivi des risques, doit lui permettre d'adapter de façon continue la gestion de ses risques aux évolutions de ses métiers.

Risques de marché

Les risques de marché résultent de l'incertitude à laquelle sont exposés les résultats futurs en raison des variations de valeur des portefeuilles d'instruments financiers. Ils sont la conséquence des activités de la Banque Paribas dans les marchés de taux, changes et actions.

La Banque Paribas assure la mesure, le suivi et la Gestion des risques de marché à deux niveaux : par ses opérateurs, au sein des Métiers, et par une unité indépendante au sein de la Gestion des risques, l'entité de Gestion des risques de marché et de liquidité. Celle-ci, outre sa responsabilité de suivi des positions et des limites de trading, assure la mise en place de procédures et d'outils globaux de mesure et de gestion des risques, ainsi que la validation des modèles d'évaluation.

Mesure du risque

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite de changements défavorables des conditions de marché est un élément crucial de la Gestion des risques. Depuis le dernier trimestre de l'année 1996, Paribas utilise un nouveau système de valeur en risque pour estimer ces pertes potentielles. L'unité de

mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les prix de différents titres, et leur volatilité ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ou convexes, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Des mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'hypothèses de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

Limites

Paribas utilise GEaR comme outil pour mesurer les risques de marché de toutes ses activités. Le Comité des risques de marchés, rassemblant le Métier, la Gestion des risques et des représentants du Directoire, fixe des limites GEaR pour chaque activité ainsi que pour la combinaison de toutes les activités. Le niveau de risque attribué à chaque activité dépend des objectifs généraux, de l'expérience des gestionnaires d'activité, des exigences liées au service des clients, de la liquidité des marchés et de leur volatilité.

Aux limites de risque GEaR viennent s'ajouter des limites complémentaires,

afin de réduire d'autres risques propres à ce type d'activité tels que les risques de concentration, de liquidité, d'événements ou de changements brusques des volatilités et corrélations historiques. Il s'agit, entre autres, de limites nominales, de sensibilité et de concentration.

Le GEaR est produit quotidiennement pour chaque activité et, pour toutes les activités globalisées, est passé en revue par l'équipe de Gestion des risques de marché et de liquidité, au regard des limites correspondantes.

Valeur en risque au sein du métier Activités de marché

Les valeurs en risque fournies ci-dessous ont été établies sur la base du modèle GEaR avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading,
- intervalle de confiance de 99 %,
- données historiques considérées sur 260 jours de trading.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux limites approuvées de GEaR.

Valeur en risque : ventilation par facteur de risque

en millions de francs	Dernier trimestre 1996		
	moyenne	minimum	maximum
Risque de taux	175	152	199
Actions	55	37	64
Marchés Émergents	160	125	192
Change	25	17	36
Total *	415	*	*

* Le GEaR minimum (maximum) pour chaque facteur de risque a été observé à des moments différents, il n'est donc pas pertinent d'additionner les montants présentés ci-dessus. Les valeurs minimum et maximum pour le total des facteurs de risque étaient de 389 millions et de 471 millions respectivement.

Valeur en risque : ventilation par principaux secteurs d'activité

en millions de francs	Dernier trimestre 1996		
	moyenne	minimum	maximum
Obligations	249	206	288
Produits dérivés	224	193	256
• Change	25	17	36
• Actions	51	34	62
• Swaps	148	123	175

Certaines activités ne sont pas reprises dans ce tableau, notamment les activités de change et les activités liées au métier Actions, en raison de leur faible valeur en risque (total des valeurs en risque moyennes : 38 millions de francs). Par ailleurs, la somme des valeurs en risque moyennes des trois sous-activités des produits dérivés (changes, actions, swaps) est supérieure à la valeur en risque moyenne de l'activité produits dérivés en raison des compensations entre activités.

À titre de comparaison, la valeur en risque moyenne totale calculée pour l'année 1995 était de 1 329 millions de francs (avec un minimum de 1 228 millions et un maximum de 1 535 millions de francs). La diminution très importante de celle-ci s'explique essentiellement par le caractère extrêmement conservateur du précédent modèle, utilisé en 1995. Celui-ci ne prenait en compte ni les compensations entre les activités, ni les corrélations entre les différents sous-jacents.

Il est important de noter que le modèle GEaR, s'il intègre les compensations entre les activités, ne tient pas compte des corrélations entre quatre grandes catégories de sous-jacents : marchés de taux, de changes, d'actions et marchés émergents. Il tend par conséquent à surestimer le risque. Ceci est une des raisons pour lesquelles pas une seule fois au cours du dernier trimestre, il ne s'est produit de perte supérieure au GEaR global correspondant.

Valeur en risque au sein de la Gestion Actif-Passif

Le Comité de Gestion Actif-Passif et Liquidité, qui rassemble les responsables opérationnels de l'activité et des représentants du Directoire et de la fonction Gestion des risques, gère et contrôle la sensibilité du bilan de la Banque Paribas aux variations des taux d'intérêt et autres paramètres de marché. Il s'assure que le risque de pertes de revenus provenant de mouvements adverses des marchés reste dans des limites jugées acceptables pour Paribas.

Pour cela, différentes mesures du risque sont utilisées, selon le type des positions envisagées :

- pour les positions dont la méthode de comp-

tabilisation est la réévaluation au prix de marché, le GEaR (intervalle de confiance de 99 %, période de détention de 10 jours de trading) est utilisé. Pour le dernier trimestre 1996, il était en moyenne de 87 millions de francs ;

- pour les positions soumises aux règles de provisions comptables et dont les résultats sont comptabilisés en étalement, deux mesures sont effectuées dans le cadre d'un scénario hypothétique d'un mouvement défavorable de 1 % de tous les taux d'intérêt : l'impact comptable de provisions éventuelles à passer et la diminution des revenus de portage. Au cours de l'année 1996, ces deux mesures étaient en moyenne de 59 millions et 448 millions de francs respectivement.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité gérés par la Banque Paribas sont de deux types. Il y a d'une part, l'éventuelle incapacité de financer le portefeuille d'actifs à des maturités et à des niveaux de taux appropriés et, d'autre part, le risque de ne pas pouvoir solder une position rapidement à un prix raisonnable.

En ce qui concerne le premier type de risque, le profil de liquidité est suivi quotidiennement et géré de façon conservatrice de manière à ce que, même dans des conditions défavorables, Paribas ait accès aux fonds nécessaires pour financer ses activités. La composition et l'origine des sources de financement est examinée mensuellement au sein du Comité de Gestion Actif-Passif et Liquidité.

En ce qui concerne le second type de risque, la liquidité des positions d'actifs de trading est continuellement suivie par les

opérateurs au sein des métiers. De plus, l'entité de Gestion des risques de marché et de liquidité passe régulièrement en revue les inventaires des produits illiquides et détermine, le cas échéant, le montant d'ajustements de réévaluation à affecter à ceux-ci pour tenir compte d'un éventuel surcoût de liquidation.

Pour certains produits qu'elle est amenée à commercialiser, Paribas constitue des provisions forfaitaires lors de la transaction. Il s'agit principalement de contrats dits "exotiques" évalués à l'aide de modèles mathématiques complexes et/ou dont les produits sous-jacents sont relativement illiquides.

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Paribas a décidé de renforcer la gestion des risques de contrepartie sur opérations de marché en créant au sein des Activités de marché une Direction du crédit, autonome et à vocation globale. Cette fonction de crédit était précédemment intégrée au sein de l'équipe Risques de marché. Cette Direction a pour mission de renforcer la culture du risque au sein des Activités de marché, tant au niveau de l'évaluation et de l'approbation des risques de contrepartie qu'à celui de leur centralisation et de leur contrôle. À cette fin, les actions suivantes ont été entreprises :

- les équipes de Crédit dans chaque implantation active en Taux, changes et dérivés ont été renforcées tant en effectifs qu'en expertise et spécialisation ;

Les tableaux ci-dessous indiquent les montants nets des risques de contrepartie pour les produits dérivés de gré à gré (swaps, swaptions, caps, floors, FRA et dérivés sur actions) par ratings, par pays ainsi que par type de clientèle.

Risque de contrepartie de la Banque Paribas par niveau de notation

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Valeur liquidative positive	Collatéral reçu	Valeur liquidative positive nette de collatéral
AAA	4 415	100	4 315
AA	11 928	972	10 956
A	7 266	1 453	5 813
Non notées	8 771	2 049	6 722
Total risque de contrepartie	32 380	4 575	27 805

- une fonction d'Administration du crédit a été créée afin de :

- centraliser et standardiser le suivi des limites de crédit de l'ensemble du portefeuille de contreparties ;
- améliorer les procédures de contrôle des utilisations ;
- réactualiser ou réaffirmer les règles et procédures de crédit adoptées par la Banque ;
- s'assurer, en coordination avec les équipes informatiques, que les outils de contrôle et de reporting des risques sont appropriés aux besoins de la Direction du Crédit du métier ;
- veiller à la bonne transmission d'informations avec les équipes juridiques et d'opérations back-office, avec lesquelles une bonne coordination est cruciale dans un environnement de plus en plus complexe, structuré et collatéralisé ;

- les efforts entrepris en 1995 sont poursuivis dans la mise en place d'un système permettant d'appréhender les risques potentiels de contrepartie. Cet outil, qui se base sur des concepts similaires à ceux du calcul de valeur en risque avec toutefois un horizon temporel plus long, a été mis en place dans un premier temps sur le produit swaps (swaps, swaptions, caps, floors et FRA), et à terme, intégrera l'ensemble des produits dérivés de gré à gré. L'objectif recherché est d'appréhender au moyen d'un système unique le risque de contrepartie à travers une mesure du risque cohérente à l'ensemble des produits dérivés.

Les encours de risque de contrepartie s'élèvent à la fin 1996 à 32 380 millions de francs, avant prise en compte de collatéraux reçus. Après prise en compte de ces collatéraux, ce montant est de 27 805 millions de francs.

Risque de contrepartie de la Banque Paribas par pays d'origine de la contrepartie

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Valeur liquidative positive	Collatéral reçu	Valeur liquidative positive nette de collatéral
Japon	2 138	86	2 052
France	4 575	112	4 463
USA	3 659	576	3 083
Europe hors France	16 164	2 329	13 835
Reste du monde	5 843	1 474	4 369
Total risque de contrepartie	32 380	4 575	27 805

Risque de contrepartie de la Banque Paribas par secteur d'activité

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Valeur liquidative positive	Collatéral reçu	Valeur liquidative positive nette de collatéral
Établissements financiers	21 258	3 489	17 769
Sociétés Industrielles	4 251	283	3 968
Gouvernements	6 870	803	6 067
Total risque de contrepartie	32 380	4 575	27 805

Les montants mentionnés représentent les valeurs liquidatives nettes (lorsqu'elles sont positives) des portefeuilles de contrepartie.

Risques de crédit

Les risques de crédit sont présents aussi bien dans les Activités de marché (supra) que dans celles de la Banque commerciale ou celles du métier Titres. Ils se définissent comme étant le risque que les contreparties ne puissent pas faire face à leurs obligations vis-à-vis de la Banque Paribas.

Au sein de la Gestion des risques de la Banque Paribas, la Direction de la gestion du risque de crédit est responsable de la gestion de ce risque. Elle apprécie l'évolution de la qualité du crédit, en confrontant sa propre appréciation avec celle des métiers. En fonction de cette évaluation, elle fixe pour chacune des contreparties une notation (ou rating interne) qui permet à la Banque de classer toute contrepartie en fonction de son risque intrinsèque.

Avec la mise en place du projet RAROC, la Direction de la gestion du risque de crédit sera en mesure, mondialement et pour tous les métiers, d'évaluer les pertes potentielles liées à l'exposition de la Banque au risque de crédit. La mise en place défini-

tive de ce projet permettra notamment, à l'aide de nombreuses variables (notation de la contrepartie, maturité de l'exposition au risque de crédit, probabilités de défaut), d'avoir une vision globale et détaillée du risque de crédit de la Banque et de la consommation de fonds propres induite. Enfin, il permettra d'orienter le portefeuille de risques de la Banque dans un but d'optimisation.

Risques opératoires

Ceux-ci représentent les risques de fraude et de pertes inattendues liées à la faiblesse des systèmes d'information, du contrôle interne ou des modes opératoires. Désormais, les besoins et les exigences concernant les systèmes et les procédures sont systématiquement pris en compte.

La Direction de l'administration des systèmes d'information et des risques a pour mission de contribuer au renforcement des systèmes d'information des métiers et activités et de s'assurer que ces systèmes s'intègrent pour obtenir les consolidations des risques. Bien que la

réduction des procédures soit de la responsabilité des métiers, cette Direction doit préparer des directives pour les aider à structurer leurs procédures opératoires et d'administration du crédit. Elle est également responsable du suivi administratif des délégations et limites.

Autres risques

La fonction de Gestion des risques s'assure, avec l'appui des Métiers et Fonctions concernés, que tous les risques comme les risques de réputation, juridiques et fiscaux ont été revus, analysés et traités.

Capital de la Banque Paribas à la date du 14 février 1997

Avec effet au 18 février 1997

	Actions A	Actions B	CIP	CDV	% capital	% DV
Compagnie Financière de Paribas	35 946 523	393 744		874 596	64,30	65,85
Paribas Europe	15 880 806	3 021 644	220 000		33,84	33,45
Société Générale Commerciale et Financière	397 215	13			0,70	0,70
Total Groupe Paribas	52 224 544	3 415 401	220 000	874 596	98,84	100,00
Public			654 596		1,16	
Total	52 224 544	3 415 401	874 596	874 596	100,00	100,00
Nombre total de titres	56 514 541					

Données caractéristiques de la Banque Paribas et de ses principales filiales au 31 décembre 1996

en millions (sauf mention contraire)	Banque Paribas (comptes non consolidés) en FRF	Banque Paribas Belgique SA 1 BEF = 0,17 FRF en BEF	Banque Paribas Suisse SA 1 CHF = 4,13 FRF en CHF	Banque Paribas Luxembourg SA 1 LUF = 0,17 FRF en LUF	Banque Paribas Nederland NV 1 NLG = 3,03 FRF en NLG
Capital	5 651	4 600	338	2 250	164
Participation de la Banque Paribas		63,20 %	99,9 %	100 %	100 %
Fonds propres (1)	16 345 (+ 3,5 %)	21 422 (+ 18,8 %)	897 (+ 16,0 %)	6 673 (+ 6,4 %)	235 (+ 3,5 %)
Total du bilan	870 925 (+ 28,9 %)	650 106 (+ 5,8 %)	7 338 (+ 13,7 %)	295 435 (+ 6,4 %)	7 460 (+ 1,2 %)
Total des crédits	152 982 (+ 19,6 %)	117 116 (+ 8,7 %)	2 844 (+ 24,6 %)	34 171 (+ 45,0 %)	2 956 (+ 24,2 %)
Total des dépôts	62 506 (+ 6,2 %)	205 020 (+ 32,1 %)	4 110 (+ 9,8 %)	131 736 (+ 24,3 %)	2 386 (- 5,8 %)
Produit net bancaire	8 017 (+ 29,0 %)	9 032 (+ 16,0 %)	233 (- 15,9 %)	3 938 (+ 9,8 %)	114 (+ 8,6 %)
Bénéfice net	797 N.S.	2 307 (+ 21,7 %)	114 (x 11)	2 068 (+ 96,4 %)	27 (+ 58,8 %)
Distribution globale	735 N.S.	- 504 (+ 23,9 %)	-	1 056 (+ 62,5 %)	20 (53,9 %)
Bénéfice net par titre	14,11	1132 BEF	33,7 CHF	1273 LUF	167 NLG
Distribution par titre	13	660 BEF	-	650 LUF	120 NLG
Effectifs	3 514	- 225	544	404	248
Implantations	30 implantations en France 19 succursales et 24 délégations à l'étranger	48		1	9

(1) Avant affectation des résultats.

Ressources humaines

Les effectifs de la Banque Paribas dans le monde comprennent 9 890 personnes à fin décembre 1996 contre 10 026 à la fin de l'année précédente, soit une diminution de 136 personnes.

Cette diminution est principalement due à la cession de la Banque Continentale du Luxembourg qui représentait un effectif de 155 personnes à fin décembre 1995.

Ces effectifs se répartissent entre la zone Europe (7 952), la zone Amérique (850), la zone Asie (778) et la zone Moyen-Orient / Afrique (310).

Les effectifs de la Banque Paribas en France s'élèvent à 3 378 personnes à la fin décembre 1996 contre 3 430 à fin décembre 1995 soit une diminution de 52 personnes.

Parmi les actions menées en 1996 par les Ressources Humaines Monde, une politique d'expatriation commune à l'ensemble des territoires et métiers/fonctions de la Banque Paribas a été définie et mise en œuvre. À ce jour, la Banque compte environ 500 expatriés dans le monde dont les deux tiers sont expatriés de France.

Des orientations nouvelles ont été prises en matière de formation :

- les formations techniques dispensées par les métiers ont été plus largement ouvertes à l'ensemble du personnel de la Banque à travers un catalogue unique distribué en fin d'année au moment des appréciations individuelles ;
- un catalogue international a été distribué au personnel situé hors de France et de Belgique (qui disposaient déjà de leur propre catalogue) avec une offre multi-métiers de séminaires dispensés en anglais ;
- un programme mondial de formation et d'intégration des jeunes diplômés de toutes nationalités et issus des grandes universités internationales comme françaises a été lancé en 1996. Ce "young executive programme" comprend à la fois une formation théorique et une formation "terrain".

L'année 1996 a vu la mise en place de "RHuM", base de données unique sur le personnel de la Banque partout dans le monde. Opérationnel depuis octobre, RHuM doit permettre de connaître la situation de chacun des employés de la Banque et d'obtenir des renseignements statistiques d'ensemble. À terme, ce système permettra également une gestion plus fine et globale des postes à pourvoir, l'enregistrement des compétences et des souhaits de mobilité géographique ou fonctionnelle des collaborateurs, ainsi qu'une vision historique et prospective de l'effort de formation sur le plan mondial. Une telle connaissance permettra d'assurer un suivi de carrière précis de nos collaborateurs, particulièrement de ceux appelés à travailler dans différentes zones d'activités.

Parmi les événements importants concernant la vie du personnel en France en 1996, il convient de relever :

- le renouvellement en avril et octobre 1996 des accords de préretraite d'une part, sur le temps partiel d'autre part. Les différentes formules d'aménagement du temps de travail ont connu, en deux ans depuis la signature du précédent accord, un développement significatif, les effectifs concernés étant passés de 7 % à 11 % des effectifs totaux ;
- le Comité de Groupe, qui comprend des représentants des salariés des trois entités bancaires du Groupe Paribas - Crédit du Nord, Compagnie Bancaire, Banque Paribas - a été renouvelé début 1996 et a été réuni à deux reprises au cours de l'année sous la présidence d'André Lévy-Lang ;
- les élections pour le renouvellement des administrateurs salariés au Conseil de Surveillance de la Banque ont été organisées en mars. Deux représentants du personnel, CFDT, et FO ont été élus dans le collège non cadre et un représentant du personnel SNB dans le collège cadre ;
- après le plan de restructuration du réseau province qui a vu la mise en place entre juin 1995 et avril 1996 de 6 centres d'affaires régionaux, un plan de restructuration

de l'organisation du réseau parisien a été mis en œuvre au cours du deuxième semestre 1996.

Les quatre nouveaux centres d'affaires parisiens seront tous opérationnels à la fin mars 1997. Les dispositifs d'accompagnement prévus pour le plan province ont été reconduits afin de faciliter la mobilité et

le reclassement du personnel concerné par la restructuration ;

- un nouvel accord d'intéressement a été conclu avec le Comité Central d'Entreprise prévoyant à partir de l'exercice 1996 deux formules de calcul de la prime d'intéressement, le montant le plus favorable étant retenu pour répartition entre le personnel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 1996

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la banque Paribas, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1996, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation

d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BDA	Ernst & Young Audit
Jacques Manardo	Antoine Bracchi
Le 20 mars 1997	

Comptes de résultat consolidés

en millions de francs	Notes	1996	1995	1994
Intérêts et produits assimilés	3	44 918	45 100	45 591
Intérêts et charges assimilés	4	- 43 497	- 44 259	- 42 874
Commissions nettes	5	2 732	1 997	2 121
Produits nets sur opérations financières et diverses	6	9 021	8 359	7 051
Produit net bancaire		13 174	11 197	11 889
Autres revenus nets		54	23	61
Cessions d'immeubles et de titres de participation	8	1 403	- 31	519
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		- 717	- 1 376	- 436
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	9	899	- 878	751
Produit global d'exploitation		14 813	8 935	12 784
Charges générales d'exploitation	10	- 10 214	- 8 904	- 8 305
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		- 717	- 542	- 499
Amortissement des écarts d'acquisition	11	- 115	41	- 80
Résultat brut d'exploitation		3 767	- 470	3 900
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	12	- 179	- 689	- 1 568
Résultat courant avant impôt		3 588	- 1 159	2 332
Impôt sur les sociétés	13	- 941	- 1 335	- 1 196
Résultat net global		2 647	- 2 494	1 136
Intérêts minoritaires		- 823	- 378	- 292
Résultat net part du Groupe		1 824	- 2 872	844

Bilans consolidés

en millions de francs	Notes	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Actif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	14	158 590	200 913	200 333
Opérations avec la clientèle	15	185 156	168 035	172 658
Opérations de crédit-bail	16	2 935	2 840	2 636
Titres reçus en pension livrée	18	288 013	163 891	175 018
Titres de transaction	19	288 309	202 144	164 841
Titres de placement	20	106 726	106 305	84 060
Titres d'investissement	21	29 256	47 026	51 246
Autres comptes d'opérations sur titres	23	15 729	21 209	15 780
Titres de participation	24	4 511	5 426	5 557
Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	25	9 047	8 617	10 315
Immobilisations	26	8 051	7 641	6 087
Écarts d'acquisition	27	1 222	1 398	1 528
Comptes de régularisation et divers	28	47 061	44 288	49 579
Total de l'Actif		1 144 606	979 733	939 638
Passif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	29	333 198	340 553	339 230
Opérations avec la clientèle	30	142 589	141 626	150 619
Titres donnés en pension livrée	31	323 689	215 855	196 420
Titres de transaction	32	196 157	112 622	82 165
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	33	46 644	63 772	73 636
Autres comptes d'opérations sur titres	34	26 275	26 160	21 315
Comptes de régularisation et divers	35	44 563	53 251	46 725
Dettes subordonnées	36	7 827	7 182	7 356
Fonds propres consolidés		21 017	21 206	21 036
• Part du Groupe		18 928	18 079	18 080
• Part des minoritaires		2 089	3 127	2 956
Résultat consolidé		2 647	- 2 494	1 136
• Part du Groupe		1 824	- 2 872	844
• Part des minoritaires		823	378	292
Total du Passif		1 144 606	979 733	939 638
Engagements hors bilan	41			

Variation des fonds propres consolidés

en millions de francs	Fonds propres du Groupe			Part des intérêts minoritaires	Total
	Capital émis	Réserves et bénéfices non distribués	Total		
Solde au 31 décembre 1993	4 262	11 900	16 162	3 206	19 368
Résultat net 1993		2 735	2 735	298	3 033
Distribution au titre de 1993		- 379	- 379	- 169	- 548
Solde au 1 ^{er} janvier 1994	4 262	14 256	18 518	3 335	21 853
• Augmentation de capital					
• Apport immeuble 7 rue Louis-le-Grand par la Société de Gestion Immobilière de l'Île-de-France	5	20	25		25
• Prélèvement sur les réserves des provisions pour retraites (Note 1)		- 348	- 348		- 348
• Différence de conversion		- 115	- 115	48	- 67
• Variations de structure				- 427	- 427
Solde au 31 décembre 1994	4 267	13 813	18 080	2 956	21 036
Résultat net 1994		845	845	292	1 137
Distribution au titre de 1994		- 725	- 725	- 137	- 862
Solde au 1 ^{er} janvier 1995	4 267	13 933	18 200	3 111	21 311
• Augmentation de capital	80	275	355		355
• Différence de conversion		- 355	- 355	- 34	- 389
• Prélèvement sur les réserves des provisions pour dépréciation durable		- 122	- 122		- 122
• Variations de structure				51	51
Solde au 31 décembre 1995	4 347	13 731	18 078	3 128	21 206
Résultat net 1995		- 2 872	- 2 872	378	- 2 494
Distribution au titre de 1995		- 41	- 41	- 146	- 187
Solde au 1 ^{er} janvier 1996	4 347	10 818	15 165	3 360	18 525
• Augmentation de capital	1 304	2 738	4 042		4 042
• Différence de conversion		- 279	- 279	- 30	- 309
• Variations de structure				- 1 241	- 1 241
Solde au 31 décembre 1996	5 651	13 277	18 928	2 089	21 017

Principes de consolidation
et principes comptables

1 - Principes de consolidation

Les comptes consolidés de la banque Paribas sont établis conformément aux dispositions du règlement du 27 novembre 1985 du Comité de Réglementation Bancaire modifié par le règlement 91.02 du 16 janvier 1991 et applicable aux comptes consolidés des établissements de crédit avec les particularités de présentation décrites à la Note 2A. Cette présentation est adoptée depuis le 1^{er} janvier 1993. Les bilans et comptes de résultat publiés au Ballo qui résultent de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en Note 44.

A) Périmètre de consolidation

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

a) Sociétés intégrées globalement

Sont intégrées globalement les banques, établissements et holdings financiers contrôlés à au moins 50 % par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire des sociétés déjà intégrées globalement.

b) Sociétés mises en équivalence

Sont mises en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe banque Paribas détient une participation comprise entre 20 et 50 %, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion.

c) Principales variations de périmètre

La Banque Paribas a cédé, en 1996, Osmanli Bankasi, la Compagnie Financière Ottomane, la Banque Continentale du Luxembourg, et un portefeuille de créances hypothécaires en Grande-Bretagne.

B) Date d'arrêt des comptes

Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre.

C) Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable

des titres de participation dans l'entreprise consolidée, éventuellement majorée des frais d'acquisition de titres, et la part que ces titres représentent dans la situation nette de l'entreprise est, après analyse, répartie entre corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif sous une rubrique propre et les écarts d'acquisition négatifs sont inclus au passif dans le poste "Comptes de régularisation".

Ils font l'objet d'un amortissement ou d'une reprise au compte de résultat selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs de l'acquisition et qui ne peut en aucun cas excéder quarante ans. Il est en général appliqué une durée de vingt ans pour les banques et de dix ans pour les sociétés spécialisées dans les activités de marché.

D) Retraitements
et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées peuvent faire l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après. Les règles d'évaluation spécifiques aux sociétés d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés. En 1995, les sociétés d'assurance du Groupe banque Paribas ont constitué par prélèvement sur leurs fonds propres des provisions pour dépréciations à caractère durable de leurs immeubles et de leurs portefeuilles actions et obligations (article RR 332-20 du Nouveau Code des assurances) et des provisions pour couvrir les engagements résiduels résultant de la modification du régime chapeau des retraites des sociétés d'assurance. L'impact total de ces prélèvements sur les fonds propres du Groupe banque Paribas a été de 122 millions de francs en part du Groupe sur l'exercice 1995.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, les soldes réciproques, ainsi que les pertes

et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

2 - Principes comptables

A) Présentation des comptes

Afin de mieux refléter les activités du Groupe banque Paribas, le compte de résultat est présenté avec les soldes intermédiaires suivants :

- le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cession et les provisions sur titres de participation et immeubles, ainsi que la totalité de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (hors amortissement des écarts d'acquisition chez les sociétés détentrices) ;
- le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- le résultat courant avant impôt obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;
- le résultat net global obtenu après prise en compte de la charge d'impôt et lorsqu'il y a lieu des résultats exceptionnels.

Au bilan, les valeurs mobilières détenues (titres, bons du Trésor et valeurs assimilées) sont classées par type de portefeuille correspondant à la finalité de leur détention et les titres reçus ou donnés en pension livrée apparaissent comme une catégorie distincte des opérations sur titres.

B) Conversion des comptes et états financiers en devises

a) Les créances et dettes libellées en devises figurant au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les plus ou moins-values non réalisées qui en résultent étant enregistrées dans le compte de résultat.

b) Les bilans des sociétés et succursales étrangères sont convertis en francs français aux cours de fin d'exercice et les comptes de résultat aux cours moyens de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent

sont portés directement dans les fonds propres consolidés.

c) Dans le cas de pays à forte inflation, les valeurs immobilisées sont converties au taux historique et les écarts de conversion sont pris en résultat.

C) Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les droits au bail sont pris en charge dès le premier exercice, et les logiciels acquis sont amortis sur une période de douze mois à partir de la date de mise en service. Les logiciels développés en interne sont enregistrés en charges à l'exception de ceux développés dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité, pour lesquels les charges sont réparties sur cinq ans.

Les frais d'augmentation de capital des filiales constituent une charge de l'exercice ; ceux de la banque Paribas sont imputés, nets de l'économie d'impôt correspondante, sur les primes d'émission.

Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par ces émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts.

Les fonds de commerce achetés font l'objet d'un amortissement sur une durée n'excédant pas dix ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix de revient ou, pour les sociétés françaises, à la valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les immeubles sont généralement amortis sur trente ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur dix ans, le matériel informatique sur trois ans.

D) Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées avec les crédits à la clientèle. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les intérêts et produits assimilés et les amortissements calculés sur une base financière inclus dans les intérêts et charges assimilées.

E) Titres, bons du Trésor et valeurs assimilées

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des titres, bons du Trésor et valeurs assimilées dépend de l'intention du gestionnaire lors de leur acquisition.

Ils sont classés comme :

- titres de transaction quand l'intention est de les revendre ou les racheter, ou de les placer auprès de la clientèle, après une courte période de détention qui ne peut excéder six mois et s'il existe un marché liquide permettant une valorisation objective en fonction des cours cotés ou des taux de marché.

Les obligations et les bons détenus au titre de la protection contre les risques de taux liés aux opérations d'échange de taux ou de devises ou à des contrats d'instruments financiers à terme, sont classés dans cette catégorie.

- titres de placement lorsqu'ils ont été acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value avec l'intention de les détenir pour une période de plus de six mois. Cette catégorie comprend les obligations non placées à l'issue des opérations d'émission, les titres de transaction détenus depuis plus de six mois, les parts de Sicav et fonds communs de placement.

- titres d'investissement (seulement titres à revenu fixe) lorsque l'intention est de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels il existe des ressources de financement de durée au moins équivalente ou une couverture du risque de taux.

Les titres de transaction sont entrés en comptabilité à leur prix d'acquisition y compris les frais d'achat et les éventuels intérêts courus. À la clôture de l'exercice, les titres non vendus ou vendus à découvert sont évalués au prix de marché et le solde global résultant de variations de cours est porté au poste "Solde des opérations sur titres de transaction", inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses. Ce poste comprend également les dividendes encaissés et le solde net des résultats de cession.

Lors de leur acquisition, les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie au compte de résultat sur la durée résiduelle, par application d'une méthode actuarielle pour les obligations à coupon zéro ainsi que pour les titres de créances négociables, et d'une méthode linéaire dans les autres cas. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes résultant de la comparaison entre valeur de marché et valeur comptable font l'objet de provisions par ensemble homogène de titres de même nature ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Pour les titres non cotés, la valeur de marché correspond à la valeur probable de négociation.

Les titres d'investissement sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. Lorsque la valeur comptable de ces obligations est différente de la valeur de remboursement, l'écart ainsi constaté est amorti *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. À la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur de titres.

F) Titres donnés ou reçus en pension livrée

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.

Les frais relatifs aux titres donnés et reçus sont rapportés au résultat de l'exercice *pro rata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus.

G) Titres de participation

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient ou, dans les sociétés françaises, à leur valeur retenue lors de la réévaluation légale de 1978.

Pour les acquisitions entraînant des frais exceptionnels et importants le prix de revient inclut des frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, afin de déterminer les dépréciations éventuelles à constater, il est procédé à une évaluation de ces titres soit sur la base de l'actif net de la société corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire, soit sur la base de leur valeur boursière. Les titres de participation sont comptabilisés en fin d'exercice au plus bas du prix de revient ou de cette évaluation.

H) Provisions d'exploitation

Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêté des comptes.

Sont également constituées des provisions pour risques pays qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leur dette ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres et les garanties données.

Les provisions affectées à des créances douteuses sont classées en déduction des postes d'actif. Les provisions pour engagements hors bilan et pour risques pays sont classées au passif ainsi que celles qui couvrent des risques déterminés en fonction des perspectives d'évolution de certains secteurs économiques et qui ne sont pas nécessairement affectées à des créances individualisées.

I) Provisions assimilées à des réserves

Sont assimilées à des réserves les provisions qui ne couvrent aucun risque latent d'exploitation et peuvent avoir été constituées pour satisfaire des dispositions réglementaires ou fiscales. Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont incorporées à la situation nette. Les mouvements de l'exercice ne sont pas considérés comme des dotations ou des reprises au compte de résultat mais comme des affectations du résultat.

J) Produit net bancaire

a) Opérations de trésorerie ou interbancaires et avec la clientèle

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat *prorata temporis*. Les intérêts sur créances douteuses sont compris dans les produits d'intérêts et les dotations correspondantes aux comptes de provisions sont inscrites dans l'excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation. Les commissions sont, en revanche, enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts.

Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès la clôture de l'émission.

b) Obligations et autres titres à revenu fixe

Les revenus sur obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus correspondant à la durée de détention effective de ces obligations au cours de l'exercice.

c) Revenus des titres de participation à revenu variable

Les revenus d'actions comprennent les dividendes et les acomptes sur dividendes encaissés ou mis en paiement avant la date d'arrêté ainsi que les retenues à la source afin que les produits comptabilisés correspondent aux coupons déclarés. Dans le cas des sociétés françaises est également inclus l'avoir fiscal attaché aux dividendes qui suivent le régime ordinaire.

K) Résultats sur opérations de change

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant de la fin de l'exercice. Les opérations de change à terme sont évaluées :

- pour les opérations couvertes, au cours du comptant de la fin de l'exercice avec, à la conclusion du contrat, un enregistrement de reports ou déports amortis *prorata temporis* dans les résultats,
- pour les autres opérations, au cours du terme restant à courir en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont enregistrés au compte de résultat.

L) Résultats sur instruments financiers à terme

La banque Paribas, intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes :

- celles dites "activités de transaction" dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur / vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité des positions résiduelles.
- celles dites de "gestion de trésorerie", effectuées dans le cadre de la gestion et de la couverture des positions de taux et de change liées aux actifs, passifs et engagements hors bilan du Groupe.

La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

Pour l'activité de transaction, il est procédé à la réévaluation au prix de marché des opérations conclues "ferme" (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en devises.

Les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Dans le cas des opérations de gré à gré, la valeur de marché tient compte d'une réfaction au titre des risques de contrepartie et de liquidité afférents à ces opérations et des charges futures liées à la gestion de ces contrats.

La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat ; lorsque sont utilisés des instruments sur marché organisé, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture, la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle de l'élément couvert.

Tous les produits et charges dérivés de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les "Produits nets sur opérations financières et diverses" sur la ligne "solde des opérations sur instruments financiers à terme" à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée, contractés dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les "Intérêts et produits ou charges assimilés" relatifs aux éléments couverts.

M) Charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt pouvant être utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des ajustements de consolidation.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires et notamment sur les réserves financières. L'option autori-

sée par la Commission Bancaire depuis 1989, permettant un calcul partiel n'a, de ce fait, pas été utilisée. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

N) Engagements en matière de retraite

a) Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises, le 13 septembre 1993, la banque Paribas, n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. À la suite de cet accord, la Caisse de Retraite de la banque Paribas garde à sa charge des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme, lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, vis-à-vis des agents en activité au 31 décembre 1993 ; elle dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses engagements.

b) Autres engagements

Le personnel bénéficie de plans de retraite supplémentaires à prestations définies, de régimes de prévoyance ainsi que d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté. Jusqu'en 1993, lorsqu'ils n'étaient pas couverts par des contrats d'assurances, les engagements au titre des plans de retraite supplémentaires étaient provisionnés l'année où les salariés faisaient valoir leurs droits à la retraite, et les autres prestations prises en charge l'année de leur échéance. Depuis 1994, les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés selon une méthode actuarielle qui prend en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, un taux d'actualisation de 6 % et une érosion monétaire de 3 %. Les écarts d'évaluation dus à la modification des hypothèses actuarielles sont étalés sur une période de quinze ans.

Le montant de ces engagements au 1^{er} janvier 1994, soit 348 millions de francs, a été prélevé sur les réserves consolidées.

Les charges liées aux plans de cessation anticipée d'activité ou de restructuration sont provisionnées l'année au cours de laquelle ces mesures sont décidées.

3 - Intérêts et produits assimilés

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Opérations avec les établissements de crédit		20 936	20 498	21 552
Opérations avec la clientèle		11 892	13 446	12 330
Obligations et autres titres à revenu fixe		11 304	10 245	10 255
Revenu des titres à revenu variable				
• Titres de placement		40	82	55
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille		298	229	446
Opérations de crédit-bail et assimilés		451	474	484
Autres intérêts et produits assimilés		- 3	126	469
Total	39 b)	44 918	45 100	45 591

4 - Intérêts et charges assimilées

en millions de francs	1996	1995	1994
Opérations avec les établissements de crédit	- 30 749	- 28 934	- 28 843
Opérations avec la clientèle	- 6 599	- 9 227	- 7 876
Obligations et autres titres à revenu fixe	- 5 275	- 5 296	- 5 342
Dettes subordonnées	- 591	- 531	- 550
Opérations de crédit-bail et assimilées	- 283	- 271	- 263
Total	- 43 497	- 44 259	- 42 874

5 - Commissions

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Commissions (Produits)				
Opérations avec les établissements de crédit		12	8	18
Opérations avec la clientèle		1 127	1 045	1 107
Opérations sur titres		886	909	891
Opérations de change		27	33	51
Engagements sur titres		389	335	540
Opérations sur instruments financiers à terme		100	149	377
Prestations de service pour compte de tiers		1 869	1 230	1 607
Sous-total		4 410	3 709	4 591
Commissions (Charges)				
Opérations avec les établissements de crédit		- 225	- 67	- 74
Opérations avec la clientèle		- 96	- 81	- 78
Opérations sur titres		- 545	- 535	- 884
Opérations de change		- 107	- 71	- 165
Engagements sur titres		- 258	- 476	- 686
Opérations sur instruments financiers à terme		- 381	- 209	- 206
Prestations de service pour compte de tiers		- 66	- 273	- 377
Sous-total		- 1 678	- 1 712	- 2 470
Total	39 b)	2 732	1 997	2 121

6 - Produits nets sur opérations financières et divers

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Gains ou pertes sur opérations financières				
Solde des opérations sur titres de transaction		4 678	8 885	4 204
Solde des opérations sur titres de placement		477	562	- 161
• Mouvements nets de provisions sur titres de placement		- 78	528	- 580
• Plus-values nettes de cession sur titres de placement		555	34	419
Solde des opérations de change		169	929	615
Solde des opérations sur instruments financiers	7	3 274	- 2 449	1 828
Sous-total		8 598	7 927	6 486
Autres charges d'exploitation bancaire		- 562	- 443	- 540
Autres produits d'exploitation bancaire		985	875	1 105
Total		9 021	8 359	7 051

7 - Impact sur le résultat des opérations sur instruments financiers à terme

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Solde net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilés		- 1 246	- 99	610
Solde net des autres opérations sur instruments financiers incluses dans les produits nets sur opérations financières et divers	6	3 274	- 2 449	1 828
Total		2 028	- 2 548	2 438

La ventilation de ces résultats en fonction de la nature des instruments et de la nature des interventions (activités de transaction et de gestion de trésorerie) est présentée ci-après, étant entendu que la partie du résultat de ces activités liée aux opérations sur les marchés physiques est comprise, soit dans les gains nets sur titres de transactions ou opérations de change, soit dans les produits ou charges d'intérêts.

en millions de francs	Activités de transaction	Gestion de trésorerie	1996	1995	1994
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
• Contrats à terme (taux, changes, actifs financiers)	- 353	113	- 240	2 458	- 312
Opérations de gré à gré					
• Accords de taux futurs	20	54	74	- 121	- 84
• Swaps	2 145	- 1 141	1 004	- 3 063	2 793
• Autres	816		816	131	119
Opérations conditionnelles					
Opérations sur marchés organisés					
• Options de taux	- 447	- 10	- 457	- 460	1 122
• Options de change	- 23	- 2	- 25	- 299	- 317
• Autres	49	- 7	42	- 266	1 577
Opérations de gré à gré					
• Contrats de taux plafond et plancher	1	396	397	147	771
• Swaptions et options (taux, changes et autres)	450	- 33	417	- 1 075	- 3 231
Total	2 658	- 630	2 028	- 2 548	2 438

8 - Cessions d'immeubles et de titres de participation

en millions de francs	1996	1995	1994
Résultat sur cessions de titres de participation et filiales consolidées	1 405	- 59	518
Résultat sur cessions d'immeubles	- 2	28	1
Total	1 403	- 31	519

En 1996, les résultats de cession les plus significatifs concernent les cessions d'Osmanli Bankasi, d'Audiofina et d'un portefeuille de créances hypothécaires en Grande-Bretagne pour un montant total de 1 160 millions de francs.

En 1994, ceux-ci correspondaient, pour les montants les plus significatifs, aux cessions de Finance One et de Cita pour un montant total de 423 millions de francs.

9 - Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

Les principales contributions des sociétés mises en équivalence correspondent à la quote-part de résultat obtenue par application du taux de mise en équivalence au résultat des sociétés après prise en compte des écritures de consolidation.

en millions de francs	1996	1995	1994
Banques et sociétés financières			
Finaxa	264	227	194
Compagnie de Navigation Mixte	506	- 1 308	75
Osmanli Bankasi	39	87	187
Autres	74	104	283
Sous-total banques et sociétés financières	883	- 890	739
Sociétés industrielles et commerciales	16	12	12
Total	899	- 878	751

En 1996, la contribution des sociétés mises en équivalence financières provient notamment de la Compagnie de Navigation Mixte pour 506 millions de francs contre une perte de 1 308 millions de francs en 1995.

En 1996, la contribution de la Compagnie de Navigation Mixte a été plafonnée en fonction de l'opération de rachat d'actions pour annulation par la Compagnie de Navigation Mixte, décrite dans la Note 43.

10 - Charges générales d'exploitation

en millions de francs	1996	1995	1994
Frais de personnel			
• Salaires et traitements	- 4 954	- 4 268	- 3 907
• Charges sociales	- 1 089	- 1 034	- 981
• Charges de retraite	- 613	- 513	- 299
• Intéressement et participation	- 129	- 13	- 94
Sous-total	- 6 785	- 5 828	- 5 281
Impôts et taxes	- 255	- 258	- 275
Autres charges d'exploitation	- 3 174	- 2 818	- 2 749
Total	- 10 214	- 8 904	- 8 305

Les charges générales d'exploitation comprennent une provision de 225 millions de francs destinée à couvrir les coûts de développement (frais de personnel, intervenants externes) pour l'adaptation des systèmes informatiques au passage à l'euro qui représentent une surcharge par rapport au budget habituel des banques du Groupe.

11 - Amortissement des écarts d'acquisition

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Écarts d'acquisition positifs	27	- 131	- 131	- 113
Écarts d'acquisition négatifs		16	172	33
Total		- 115	41	- 80

Le montant important d'amortissement d'écarts d'acquisition négatifs en 1995 s'explique par la reprise de la totalité de l'écart résiduel sur la Compagnie de Navigation Mixte, soit 156 millions de francs.

12 - Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation

en millions de francs	Note	1996	1995	1994
Dotations aux provisions d'exploitation				
• Clientèle et établissements de crédit		- 1 239	- 1 473	- 2 292
• Hors bilan		- 230	- 99	- 255
• Risques pays et autres provisions		- 1 593	- 361	- 649
Total dotations		- 3 062	- 1 933	- 3 196
Reprises de provisions d'exploitation				
• Clientèle et établissements de crédit		691	725	864
• Hors bilan		83	45	65
• Risques pays et autres provisions		2 126	421	863
Total reprises		2 900	1 191	1 792
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	17	- 162	- 742	- 1 404
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		- 64	- 70	- 274
Récupération sur créances amorties		47	123	110
Total		- 179	- 689	- 1 568

13 - Analyse de la charge fiscale

La charge d'impôt du Groupe s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement :

en millions de francs	1996	1995	1994
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	2 804	- 322	1 662
• Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge (produit) théorique d'impôt	935	- 107	554
Impact des revenus exonérés et des dividendes distribués déductibles	- 36	- 39	- 42
Effet de l'écart de taux entre sociétés françaises et sociétés étrangères	8	59	- 43
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 273	- 2	- 96
Effet de la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice et de l'utilisation de pertes fiscales d'exercices antérieurs	302	1 267	902
Divers	5	157	- 79
Charge réelle d'impôt du Groupe	941	1 335	1 196
Taux effectif d'imposition	33,56 %	NA	71,90 %

La charge d'impôt représentée par la non-utilisation des pertes fiscales de l'exercice résulte de la non-reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur la majeure partie des pertes de la période encourues par certaines sociétés du Groupe. Elle est partiellement compensée par l'économie fiscale dont ont bénéficié d'autres sociétés du Groupe en raison de l'imputation de déficits fiscaux d'exercices antérieurs. La majoration de 10 % de l'impôt sur les sociétés instaurée par la loi de finance rectificative pour 1995 pour les sociétés françaises n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt, compte tenu de la situation fiscalement déficitaire des sociétés concernées.

14 - Opérations de trésorerie et interbancaires

en millions de francs	Note	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Comptes à vue et au jour le jour		40 518	39 739	28 549
Comptes à terme		104 783	151 767	162 753
Pensions reçues au jour le jour		1 183	546	839
Pensions reçues à terme		10 043	3 957	2 406
Intérêts à recevoir		1 536	3 802	4 102
Créances douteuses, montant brut		573	1 271	1 852
Créances douteuses, provisions	17	- 46	- 169	- 168
Total		158 590	200 913	200 333

L'échéancier des créances à terme sur établissements de crédit (comptes à terme et pensions reçues à terme) est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	236 083	36 982	9 493	6 673	- 174 405	114 826

15 - Opérations avec la clientèle

en millions de francs	Note	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Créances commerciales		4 227	4 080	3 656
Créances à terme		151 334	139 931	131 537
Comptes ordinaires débiteurs		23 976	17 589	30 309
Intérêts à recevoir		1 655	1 619	2 008
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, montant brut		14 270	15 648	17 217
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses, provisions	17	- 10 306	- 10 832	- 12 069
Total		185 156	168 035	172 658

L'échéancier des créances à terme sur la clientèle (comptes à terme et pensions reçues à terme) est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	61 510	28 288	49 435	30 424	- 14 096	155 561

16 - Opérations de crédit-bail

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Crédit-bail et locations simples, montant brut	4 154	3 839	3 569
Crédit-bail et locations simples, amortissements et provisions	- 1 237	- 1 023	- 941
Créances douteuses, montant brut	123	119	70
Créances douteuses, provisions	- 105	- 95	- 62
Total	2 935	2 840	2 636

L'échéancier des créances de crédit-bail nettes est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Echéance	101	270	1 270	1 276	0	2 917

17 - Provisions d'exploitation

en millions de francs	Notes	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Solde au 1 ^{er} janvier		14 722	16 300	17 007
Dotation nette aux provisions de l'exercice	12	162	742	1 404
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées		- 1 935	- 1 554	- 1 603
Différences de change		351	- 532	- 504
Variations de périmètre et divers		166	- 234	- 4
Solde au 31 décembre		13 466	14 722	16 300
Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :				
• Établissements de crédit	14	46	169	168
• Clientèle	15	10 306	10 832	12 069
• Crédit-bail		187	161	106
• Autres provisions		5	7	94
Provisions déduites de l'actif		10 544	11 169	12 437
• Engagements hors bilan		559	386	404
• Risques pays	35	1 448	2 420	2 760
• Autres provisions		915	747	699
Provisions inscrites au passif		2 922	3 553	3 863
Provisions d'exploitation bancaire		13 466	14 722	16 300

L'encours global des risques pays sur le Groupe Banque représente une contre-valeur de 2,8 milliards de francs contre 6,56 milliards en décembre 1995. L'encours de 1995 comprenait 4,46 milliards de créances couverts par une police d'assurance mise en place en 1990 ; une partie substantielle de ces créances a été cédée en 1996, ce qui a permis la résiliation du contrat d'assurance. À fin 1996, la provision de 1,5 milliard représente un taux de couverture de 52 %.

Les provisions sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) sont incluses dans les provisions sur la clientèle et les autres provisions. Elles se montent à 1,7 milliard de francs et s'appliquent à un encours de crédit clientèle de 2,8 milliards de francs, dont 2,2 milliards de francs classés en créances douteuses. Les encours Cogedim, qui totalisent 2,4 milliards de francs, ne sont pas pris en compte pour la détermination des provisions sur crédits, puisque les effets de la valorisation des actifs qu'elle détient sont inclus dans la provision sur titres et pour risques sur participation. Les encours de crédit ci-dessus n'incluent pas non plus 0,3 milliard de francs de crédits à des grands groupes. Les gages exercés dans le cadre de mise en jeu de garanties et les opérations directes de promotion immobilière pris en compte dans l'évaluation des encours sur les professionnels de l'immobilier pour un montant brut de 1,3 milliard de francs et un montant de provision de 0,8 milliard de francs sont classés dans les immobilisations. L'ensemble de ces crédits et de ces opérations forme un total d'encours de 4,2 milliards de francs et un total de provisions de 2,4 milliards de francs et sont évalués sur la base de la valeur à l'achèvement de chaque projet sous-jacent en appréciant, à l'arrêté des comptes, la situation de crise que connaissent la plupart des marchés immobiliers et pour les bureaux les capitalisations observées à Paris.

18 - Titres reçus en pension livrée

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Établissements de crédit - Comptes au jour le jour	15 966	9 839	6 373
Établissements de crédit - Comptes à terme	260 321	145 118	156 555
Clientèle - Comptes à terme	11 726	8 934	12 090
Total	288 013	163 891	175 018

L'échéancier des titres reçus en pension livrée à terme est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Echéance	354 672	47 083	3 781	0	- 133 489	272 047

19 - Titres de transaction

en millions de francs	Cotés	Non cotés	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Effets publics et assimilés	43 062		43 062	27 932	16 602
Obligations et autres titres à revenu fixe	169 395	7 278	176 673	118 781	109 306
Actions et autres titres à revenu variable	29 435	1 138	30 573	35 473	11 542
Sous-total	241 892	8 416	250 308	182 186	137 450
Instruments conditionnels			38 001	19 958	27 391
Total			288 309	202 144	164 841

Les titres d'OPCVM inclus dans les "Autres titres à revenu variable" s'élèvent à 1 466 millions de francs au 31 décembre 1996, contre 1 502 millions de francs au 31 décembre 1995 et 1 371 millions de francs au 31 décembre 1994.

Le montant des titres de transaction prêtés s'élève à 39 077 millions de francs au 31 décembre 1996, contre 20 886 millions de francs au 31 décembre 1995 et 10 187 millions de francs au 31 décembre 1994.

20 - Titres de placement

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.96	Total 31.12.95	Total 31.12.94
Effets publics et assimilés	20 286		20 286	31 336	15 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 366	7 696	84 062	72 781	66 063
Actions et autres titres à revenu variable	822	1 556	2 378	2 188	2 103
Total	97 474	9 252	106 726	106 305	84 060

Les titres d'OPCVM inclus dans les "Autres titres à revenu variable" représentent un montant net de 1 475 millions de francs au 31 décembre 1996, contre 1 241 millions de francs au 31 décembre 1995 et 787 millions de francs au 31 décembre 1994.

Le montant des titres de placement prêtés est nul au 31 décembre 1996, contre 235 millions de francs au 31 décembre 1995 et 1 059 millions de francs au 31 décembre 1994.

Les plus et moins-values latentes sur titres de placement s'élèvent, au 31 décembre 1996 à :

en millions de francs	Actions	Titres à revenu fixe	Total titres de placement
Valeur brute des titres	2 644	104 492	107 136
Moins-values provisionnées	- 266	- 144	- 410
Sous-total : valeur nette au bilan	2 378	104 348	106 726
Plus ou moins-values latentes	262	3 226	3 488
Total : valeur estimative au 31 décembre 1996	2 640	107 574	110 214

L'échéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	14 860	16 906	42 157	31 710	- 1 285	104 348

21 - Titres d'investissement

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.96	Total 31.12.95	Total 31.12.94
Effets publics et assimilés	1 216		1 216	4 452	4 213
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 213	6 827	28 040	42 574	47 033
Total	22 429	6 827	29 256	47 026	51 246

Le montant des titres d'investissement prêtés s'élève à 521 millions de francs au 31 décembre 1996, contre 809 millions de francs au 31 décembre 1995 et 977 millions de francs au 31 décembre 1994.

En 1996, un portefeuille de 14 557 millions de francs a été reclassé de titres d'investissement en titres de placement.

L'échéancier des titres d'investissement est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	2 583	3 718	16 672	6 306	- 23	29 256

22 - Valeurs de remboursement

Au 31 décembre 1996	Valeur brute au bilan	Valeur de remboursement	Décote restant à amortir
en millions de francs			
Titres de placement à revenu fixe	104 492	106 553	2 061
Titres d'investissement	29 256	29 500	244

23 - Autres comptes d'opérations sur titres

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Intérêts à recevoir			
• Titres reçus en pension livrée	2 248	2 033	719
• Titres de placement à revenu fixe	2 687	2 750	2 728
• Titres de placement à revenu variable	155	216	25
• Titres d'investissement	612	1 071	1 813
Sous-total intérêts à recevoir	5 702	6 070	5 285
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	10 020	15 132	10 366
Créances douteuses nettes	7	7	129
Total	15 729	21 209	15 780

24 - Titres de participation

en millions de francs	31.12.96		31.12.95	31.12.94
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	5 804	- 1 709	4 095	4 984
Avances d'actionnaires, titres participatifs et créances rattachées aux titres de participations	521	- 105	416	442
Total	6 325	- 1 814	4 511	5 557

La variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	4 984	4 902	4 156
Acquisitions de l'exercice	1 137	1 927	2 059
Cessions de l'exercice			
• Prix de cession	- 3 801	- 1 153	- 1 298
• Plus et moins-values	1 405	- 59	92
• Prix de revient des titres cédés	- 2 396	- 1 212	- 1 206
• Reprise de provisions sur titres cédés	553	210	426
Mouvement net dû aux cessions	- 1 843	- 1 002	- 780
Variation de la provision pour dépréciation	- 781	- 681	- 263
Mouvements du périmètre de consolidation	- 81	- 109	- 128
Autres mouvements	679	- 53	- 142
Valeur nette au 31 décembre	4 095	4 984	4 902

La valeur estimative au 31 décembre 1996 des titres de participation se compare avec les valeurs comptables de la façon suivante :

en millions de francs	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :		
• Au coût de revient	2 279	2 279
• Au cours de bourse	914	1 548
• Autres méthodes (actif net réévalué, valeur de négociation...)	902	1 314
Total	4 095	5 141

25 - Part dans l'actif net des sociétés mises en équivalence

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Quote-part des sociétés financières mises en équivalence	8 777	8 525	10 229
Quote-part des sociétés industrielles et commerciales mises en équivalences	270	92	86
Total	9 047	8 617	10 315

L'augmentation de quote-part d'actif net des sociétés mises en équivalence financières provient de la contribution positive de la Compagnie de Navigation Mixte, partiellement compensée par la cession de Osmanli Bankasi intervenue en 1996.

En 1995, la baisse de quote-part d'actif net des sociétés financières provenait principalement de la réduction de valeur de la Compagnie de Navigation Mixte, dans les comptes du Groupe pour un montant total de 1 308 millions de francs, qui ne comprenait pas les amortissements de survaleur. Par rapport aux montants publiés par la Compagnie de Navigation Mixte, cette contribution intégrait des provisions complémentaires sur les titres Paribas détenus par la Compagnie de Navigation Mixte et ses filiales, ainsi qu'une provision sur Allianz Via Holding. La provision sur titres Allianz était justifiée par l'existence d'un litige opposant la Compagnie de Navigation Mixte à Allianz qui a été résolu au travers de la cession d'Allianz Via Holding en janvier 1997.

26 - Immobilisations

en millions de francs	31.12.96		Valeur nette	31.12.95	Valeur nette	31.12.94
	Valeur brute	Amortissements cumulés				
Terrains et constructions	6 113	- 1 165	4 948	5 142	4 112	
Autres immobilisations	6 010	- 2 907	3 103	2 499	1 975	
Total	12 123	- 4 072	8 051	7 641	6 087	

Le montant des immobilisations hors exploitation et emploi de créances incluses dans les autres immobilisations s'élève à 846 millions de francs au 31 décembre 1996 (664 millions de francs au 31 décembre 1995, 316 millions de francs en 1994).

L'augmentation des "Autres immobilisations" en 1995 résultait notamment de l'acquisition de l'activité clearing et conservation de J.P. Morgan au mois de novembre 1995.

27 - Écarts d'acquisition

en millions de francs	Note	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Valeur nette au 1 ^{er} janvier		1 398	1 528	1 199
Écart d'acquisition de l'exercice		- 33	15	432
Dotations aux amortissements	11	- 131	- 131	- 113
Différence de conversion		- 12	- 14	10
Valeur nette au 31 décembre		1 222	1 398	1 528

La décomposition des écarts d'acquisition par secteur d'activité des filiales concernées est la suivante au 31 décembre :

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Banques et sociétés financières et de portefeuille	1 087	1 311	1 436
Sociétés industrielles et commerciales	135	87	92
Total	1 222	1 398	1 528

28 - Comptes de régularisation et divers (Actif)

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Valeurs reçues à l'encaissement	7 024	8 601	8 813
Autres comptes de régularisation et divers	40 037	35 687	40 766
Total	47 061	44 288	49 579

29 - Opérations de trésorerie et interbancaires (Passif)

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Comptes à vue et au jour le jour	71 896	48 468	45 147
Comptes à terme	221 854	242 493	249 662
Valeurs données en pension au jour le jour	23 516	22 225	14 116
Valeurs données en pension à terme	12 236	21 746	24 550
Intérêts à payer	3 696	5 621	5 755
Total	333 198	340 553	339 230

Au 31 décembre 1996, les valeurs données en pension sont constituées pour 24 080 millions de francs d'effets privés, pour 11 673 millions de francs d'effets publics.

L'échéancier des dettes à terme envers les établissements de crédit (comptes à terme et valeurs données en pension à terme) est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	320 030	82 430	6 538	4 753	- 179 661	234 090

30 - Opérations avec la clientèle (Passif)

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Comptes à vue et au jour le jour	36 336	31 757	31 281
Comptes à terme	98 821	103 833	114 782
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	3 716	3 010	2 373
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	2 943	1 911	886
Intérêts à payer	773	1 115	1 297
Total	142 589	141 626	150 619

Au 31 décembre 1996, les valeurs données en pension ne concernent que des effets privés.

L'échéancier des dettes à terme envers la clientèle (comptes ordinaires et comptes d'épargne à régime spécial) est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	90 447	10 577	4 836	3 108	- 7 204	101 764

31 - Titres donnés en pension livrée

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Établissements de crédit - Comptes au jour le jour	32 020	20 328	22 837
Établissements de crédit - Comptes à terme	273 541	186 075	154 587
Clientèle - Comptes au jour le jour	299	1 325	786
Clientèle - Comptes à terme	17 829	8 127	18 210
Total	323 689	215 855	196 420

Au 31 décembre 1996, les titres donnés en pension livrée concernant les établissements de crédit sont constitués pour 265 420 millions de francs d'effets publics, pour 40 135 millions de francs d'obligations et de titres à revenu fixe et pour 6 millions de francs de titres à revenu variable.

Les titres donnés en pension livrée clients sont constitués pour 2 377 millions de francs d'effets publics et pour 15 751 millions de francs d'obligations et de titres à revenu fixe.

L'échéancier des titres donnés en pension livrée à terme est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	372 739	38 344	6 218	2 751	- 128 682	291 370

32 - Titres de transaction (Passif)

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Instruments conditionnels vendus	40 863	20 724	30 486
Ventes de titres à découvert et dettes sur titres et créances empruntées	155 294	91 898	51 679
Total	196 157	112 622	82 165

33 - Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Emprunts obligataires	8 655	11 990	11 881
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	37 989	51 782	61 755
Total	46 644	63 772	73 636

Au 31 décembre 1996, l'échéancier des emprunts obligataires du Groupe par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission est le suivant :

Devises d'émission en millions de francs	Taux moyen	Encours	1997	1998	1999	2000	2001	2002 à 2006
Franc français	Variable	5	5					
	6,95 %	5 527	27	4 000	1 500			
Dollar USA	Variable	1 801	230	1 571				
Écu	9,50 %	130	130					
Franc luxembourgeois	7,07 %	862	142	82	327	246		65
Franc belge	8,00 %	409			409			
Sous-total		8 734	534	5 653	2 236	246		65
Détenus par des sociétés intégrées		- 79						
Encours net		8 655						

L'échéancier des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	27 261	6 319	1 695	3 955	- 1 241	37 989

34 - Autres comptes d'opérations sur titres (Passif)

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Intérêts à payer sur :			
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	434	251	275
• Obligations	252	286	298
• Titres donnés en pension livrée	2 847	988	655
Sous-total intérêts à payer	3 533	1 525	1 228
Bons de caisse et bons d'épargne	11 853	11 400	9 494
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	10 889	13 235	10 593
Total	26 275	26 160	21 315

L'échéancier des bons de caisse et des bons d'épargne est le suivant au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Éliminations intra-groupe	Total 31.12.96
Échéance	2 796	2 121	6 845	91	0	11 853

35 - Comptes de régularisation, provisions et divers

en millions de francs	Note	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Comptes de régularisation et créditeurs divers		39 986	47 366	41 179
Impôts différés		329	241	32
Écarts d'acquisition négatifs		214	365	608
Provisions pour engagements hors bilan, risques d'exploitation bancaire et risques sur titres de participation		1 561	1 996	1 291
Provisions pour risques pays	17	1 448	2 420	2 760
Provisions pour retraites et avantages assimilés		1 025	863	855
Total		44 563	53 251	46 725

Les provisions pour retraites couvrent les indemnités de départ, les autres avantages liés à l'ancienneté, les engagements au titre des régimes supplémentaires ainsi que ceux liés aux cessations anticipées d'activité. Ces provisions ne comprennent pas les écarts actuariels étalés sur 15 ans qui se montent à 109 millions de francs au 31 décembre 1996.

36 - Dettes subordonnées

Au 31 décembre 1996, l'échéancier de ces dettes par devise, selon les clauses des contrats d'émission, est le suivant :

Devises d'émission en millions de francs	Encours	1997	1998	1999	2000	2001	2002 à 2006	Au-delà de 2006	Indéter- minée
Dettes subordonnées et titres remboursables									
Dollar USA	4 206							237	2 880
Franc luxembourgeois	2 701		164	246	327	327	1 637		
Autres devises	830		229	13	261	327			
Sous-total	7 737		393	259	588	654	1 874	2 880	1 089
Intérêts à payer	90								
Total	7 827								

Au 31 décembre 1996, deux émissions effectuées par le Groupe représentent individuellement plus de 10 % du total des dettes subordonnées : 250 millions de dollars (1 309 millions de francs) émis en juin 1992 au taux de 8,35 % échéance juin 2007, et 300 millions de dollars (1 571 millions de francs) émis en janvier 1994 au taux de 6,87 %, à échéance mars 2009.

37 - Capital social de la Banque Paribas

a) Répartition du capital

Le capital social de la banque Paribas est composé de 56 514 541 titres de 100 francs de valeur nominale et entièrement libérés.

Les titres sont divisés en 52 224 544 actions ordinaires, 994 685 actions privilégiées et 3 295 312 certificats d'investissement privilégiés.

b) Autorisation de rachat d'actions et options de souscription d'actions

Il existait au 31 décembre 1996, 886 467 options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans et exerçables au prix de 406 francs par action accordées aux mandataires sociaux et aux salariés au cours de l'exercice 1994, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 1994, et après ajustement dû à l'augmentation de capital réalisée en 1996.

38 - Opérations avec les entreprises liées

Au 31 décembre 1996 le montant des créances, dettes et engagements hors bilan concernant des sociétés liées ou avec un lien de participation, s'élève à :

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Actif		
Opérations de trésorerie et interbancaires	24 148	4
Opérations avec la clientèle	10 613	2 231
Titres de transaction	0	0
Titres d'investissement	0	0
Titres de placement	0	135
Avances d'actionnaires	33	0
Passif		
Opérations de trésorerie et interbancaires	7 780	346
Opérations avec la clientèle	3 223	386
Hors bilan		
Engagements donnés, établissements de crédit		
• Engagements de garantie	- 269	10
Engagements donnés, clientèle		
• Engagements de financement	632	1 483
• Engagements de garantie	902	1 198

39 - Informations sectorielles

a) Contributions par sous-groupe et zone d'implantation géographique

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Zone d'implantation	Banque Paribas	Paribas Belgique	Paribas Luxembourg	Paribas Nederland	Paribas Suisse	Autres filiales	Total
Produit net bancaire	France	2 363					736	3 099
	Étranger	4 306	1 847	736	347	922	1 917	10 075
Total		6 669	1 847	736	347	922	2 653	13 174
Crédits à la clientèle	France	58 723					1 463	60 186
	Étranger	73 961	20 992	5 535	6 714	8 173	9 595	124 970
Total		132 684	20 992	5 535	6 714	8 173	11 058	185 156
Dépôts de la clientèle	France	31 010					1 377	32 387
	Étranger	24 775	33 466	20 156	7 544	18 293	5 968	110 202
Total		55 785	33 466	20 156	7 544	18 293	7 345	142 589
Total du bilan	France	346 907					7 001	353 908
	Étranger	413 658	105 890	41 095	19 387	25 321	185 347	790 698
Total		760 565	105 890	41 095	19 387	25 321	192 348	1 144 606
Effectif des sociétés intégrées globalement	France	3 429					388	3 817
	Étranger	2 377	1 384	381	250	525	1 157	6 074
Total		5 806	1 384	381	250	525	1 545	9 891

b) Produits d'exploitation bancaire selon les principaux pays d'implantation

Au 31 décembre 1996 en millions de francs	Note	Intérêts et produits assimilés	Note	Commissions nettes	Note	Gains ou pertes nets sur opérations financières et diverses
France		11 518		1 350		2 838
Belgique		5 828		235		23
Espagne		673		53		16
Italie		3 395		120		21
Luxembourg		2 356		108		341
Pays-Bas		1 681		80		- 29
Royaume-Uni		8 017		173		4 315
Suisse		985		139		476
Autres pays de l'Europe de l'Ouest		529		93		19
Amérique du Nord		7 140		303		712
Asie		2 100		55		251
Autres		696		23		38
Total	3	44 918	5	2 732	6	9 021

c) Répartition géographique des encours de trésorerie et interbancaires, des crédits à la clientèle, du crédit-bail et des titres reçus en pension livrée.

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou le cas échéant de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

en pourcentage	Trésorerie Op. Interbancaires	Opérations avec la clientèle	Opérations de crédit-bail	Titres reçus en pension livrée	Total 31.12. 96	31.12.95	31.12.94
France	26,2	25,6	86,3	27,0	26,7	24,3	22,3
Allemagne	1,7	1,2	0,0	0,5	1,0	1,4	0,8
Belgique	9,1	10,9	4,5	1,8	6,3	7,3	9,0
Espagne	1,2	1,5	0,0	2,0	1,6	3,1	2,9
Italie	6,4	2,9	0,0	0,7	2,7	2,9	2,8
Royaume-Uni	11,5	6,6	0,1	27,1	17,1	17,5	24,0
Autres pays d'Europe de l'Ouest	9,3	10,7	9,1	1,6	6,2	7,0	6,2
Amérique du Nord	11,8	20,2	0,0	38,6	26,4	23,5	20,5
Amérique Centrale et du Sud	0,7	3,2	0,0	0,4	1,3	1,0	1,5
Asie	20,7	10,2	0,0	0,1	8,2	9,0	7,2
Autres	1,4	7,0	0,0	0,2	2,5	3,0	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

40 - Décomposition des encours par devise au 31 décembre 1995

en millions de francs	Franc français	Mark allemand	Livre sterling	Écu	Dollar USA	Franc suisse	Franc belge et luxemb.	Yen	Autres devises	Total
Actifs	277 152	101 850	28 158	43 893	288 218	18 372	73 278	132 155	181 530	1 144 606
Passifs	- 264 531	- 122 373	- 33 239	- 23 467	- 298 977	- 17 029	- 70 714	- 132 880	- 181 396	- 1 144 606
Hors bilan ferme	- 15 332	16 945	3 410	- 4 363	14 306	2 662	- 3 760	- 3 407	- 5 238	5 223
Différentiel	- 2 712	- 3 578	- 1 670	16 062	3 547	4 006	- 1 196	- 4 132	- 5 104	5 223
Positions conditionnelles	- 2 163	2 553	- 893	223	- 2 425	539	55	2 339	- 219	9
Crédits à la clientèle	41 163	6 513	8 700	3 589	80 416	3 402	16 824	3 602	20 947	185 156
Dépôts de la clientèle	- 22 208	- 10 365	- 6 198	- 1 614	- 40 746	- 4 826	- 32 203	- 4 810	- 19 619	- 142 589

La ligne "Différentiel" regroupe à la fois les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales étrangères), dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

41 - Engagements hors bilan et passifs éventuel

a) Engagements de financement, de garantie sur titres et opérations de change

en millions de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Engagements donnés			
Engagements de financement			
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	31 218	16 240	11 156
• Engagements en faveur de la clientèle	182 702	136 507	118 494
Engagements de garantie			
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	9 861	7 796	3 830
• Engagements d'ordre de la clientèle	74 463	61 836	53 368
Engagements sur titres			
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	11 289	181	
• Autres titres à livrer	32 132	25 048	41 593
Engagements reçus			
Engagements de financement			
• Engagements reçus d'établissements de crédit	42 703	12 853	16 048
Engagements de garantie			
• Engagements reçus d'établissements de crédit	14 928	14 867	13 535
Engagements sur titres			
• Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	4 396	655	
• Autres titres à recevoir	37 545	25 523	17 900
Opérations de change fermes			
À recevoir	1 024 816	1 130 759	1 577 001
À livrer	1 022 439	1 138 456	1 576 059

b) Instruments financiers à terme

en millions de francs	Activités de transaction	Gestion de trésorerie	Total 31.12.96	Total 31.12.95	Total 31.12.94
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
• Contrats à terme (taux, changes, actifs financiers)	1 573 124	99 117	1 672 241	537 563	300 546
Opérations de gré à gré					
• Accords de taux futurs	205 014	23 097	228 111	446 516	399 319
• Swaps de taux	4 128 824	740 418	4 869 242	4 056 577	3 077 850
• Swaps de devises	430 878	54 203	485 081	455 636	448 277
• Autres instruments	19 011		19 011	13 905	16 996
Opérations conditionnelles					
Opérations sur marchés organisés					
• Achat d'options de taux	257 784		257 784	481 499	266 732
• Vente d'options de taux	109 771		109 771	102 935	73 128
• Achat d'options de change	22 267		22 267	22 983	231
• Vente d'options de change	22 611		22 611	21 623	214
• Achat d'autres options	13 197		13 197	13 343	14 388
• Vente d'autres options	14 583		14 583	16 308	14 993
Opérations de gré à gré					
• Achat de contrats de taux plafond et plancher	364 203		364 203	286 414	246 507
• Vente de contrats de taux plafond et plancher	521 434	574	522 008	447 805	374 767
• Achat de swaptions de taux	283 250		283 250	214 429	93 727
• Vente de swaptions de taux	360 982		360 982	219 893	86 233
• Achat de swaptions de devises	1 630		1 630	3 713	4 097
• Vente de swaptions de devises	268		268	1 378	341
• Achat d'options de taux	49 389		49 389	23 750	31 743
• Vente d'options de taux	47 355		47 355	24 274	31 729
• Achat d'options de change	188 464	2 639	191 103	144 097	220 637
• Vente d'options de change	197 595	3 673	201 268	163 075	256 717
• Achat d'autres contrats	101 413	51	101 464	58 768	42 460
• Vente d'autres contrats	99 134		99 134	64 200	33 987

Les montants ci-dessus ne reflètent que le seul volume d'intervention du Groupe dans chacun des types d'instruments distingués et ne donnent pas d'indications sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. Les sociétés du Groupe contrôlent leurs risques de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

Pour les opérations fermes et les opérations conditionnelles, les engagements représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps, seule la contre-valeur du montant prêté est prise en compte). La rubrique "Autres" comprend les instruments du type options sur matières premières et métaux précieux et options sur indices boursiers et actions.

c) Litiges fiscaux

Au sein des sociétés intégrées globalement, la banque Paribas et ses succursales de Milan et Madrid notamment ont fait l'objet de vérifications fiscales ayant abouti à des notifications de redressement. Celles-ci ont fait l'objet de discussions avec les administrations fiscales respectives, qui ont permis de déterminer les provisions à constituer. Certains points de ces notifications sont par ailleurs contestés par la banque Paribas et font donc l'objet de contentieux.

42 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations de toutes natures perçues au cours de l'exercice par les membres du Conseil de Surveillance au titre des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 6,8 millions de francs ; celles du Directoire s'établissent à 11,2 millions de francs, dont 0,6 million de francs de jetons de présence.

43 - Opérations intervenues depuis la clôture des comptes au 31 décembre 1996

Le 25 février 1997, le Conseil de la Compagnie de Navigation Mixte a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une distribution exceptionnelle de 85 francs par titre et une offre publique de rachat pour annulation (OPRA), au prix de 875 francs par titre, soit un prix d'offre global de 960 francs par titre racheté. Cette opération serait lancée au mois de juin 1997 et porterait sur 6 359 939 titres. La banque Paribas apportera la totalité de sa participation à cette offre, et encaissera un montant de 4 639 millions de francs.

44 - Comptes de résultat publiés au BALO

en millions de francs	1996	1995	1994
Intérêts et produits assimilés	44 580	44 789	45 090
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 936	20 498	21 552
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	11 892	13 446	12 330
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 305	10 245	10 255
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	451	474	484
Autres intérêts et produits assimilés	- 4	126	469
Intérêts et charges assimilés	- 43 497	- 44 259	- 42 874
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	- 30 749	- 28 934	- 28 843
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	- 6 599	- 9 227	- 7 876
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 5 275	- 5 296	- 5 342
Dettes subordonnées	- 591	- 531	- 550
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	- 283	- 271	- 263
Autres intérêts et charges assimilés			
Revenus des titres à revenu variable	338	311	501
Commissions (produits)	4 411	3 709	4 591
Commissions (charges)	- 1 678	- 1 712	- 2 470
Gains sur opérations financières	8 597	7 927	6 486
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	4 678	8 885	4 204
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de placement	477	562	- 161
Solde en bénéfice des opérations de change	168	929	615
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur instruments financiers	3 274	- 2 449	1 828
Autres produits d'exploitation	1 162	1 234	1 348
Autres produits d'exploitation bancaire	1 039	1 040	1 166
Autres produits d'exploitation non bancaire	123	194	182
Charges générales d'exploitation	- 10 214	- 8 904	- 8 305
Frais de personnel	- 6 785	- 5 828	- 5 281
Autres frais administratifs	- 3 429	- 3 076	- 3 024
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 832	- 501	- 579
Autres charges d'exploitation	- 687	- 752	- 721
Autres charges d'exploitation bancaire	- 687	- 752	- 718
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	- 3
Solde en perte des corrections de valeur des créances et du hors bilan	- 179	- 689	- 1 568
Solde en bénéfice ou en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	688	- 1 434	82
Résultat ordinaire avant impôt	2 689	- 281	1 581
Résultat exceptionnel avant impôt	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	- 941	- 1 335	- 1 196
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	899	- 878	751
Non financières	16	12	12
Financières	883	- 890	739
Résultat de l'exercice	2 647	- 2 494	1 136
Part du Groupe	1 824	- 2 872	844
Part des intérêts minoritaires	823	378	292

44 - Bilans publiés au BALO

en milliers de francs	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP	1 149	990	1 914
Effets publics et valeurs assimilées	65 091	64 650	38 002
Créances sur les établissements de crédit			
• À vue	56 647	49 228	33 926
• À terme	379 285	307 649	328 088
Créances sur la clientèle			
• Créances commerciales	5 318	5 161	4 718
• Autres concours à la clientèle	167 205	153 075	148 608
• Comptes ordinaires débiteurs	24 404	18 770	31 473
Opérations de crédit-bail et assimilées	2 935	2 840	2 636
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 485	237 033	225 658
Actions et autres titres à revenu variable	26 176	37 878	13 700
Participations, activités de portefeuille et parts dans les entreprises liées	4 601	5 513	5 672
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			
• Non financières	270	92	86
• Financières	8 777	8 525	10 229
Immobilisations incorporelles	611	618	59
Immobilisations corporelles	7 350	6 936	5 913
Autres actifs	58 493	40 228	44 413
Comptes de régularisation	36 587	39 149	43 015
Écarts d'acquisition	1 222	1 398	1 528
Total de l'Actif	1 144 606	979 733	939 638

en milliers de francs	31/12/96	31/12/95	31/12/94
Passif			
Banques centrales, CCP	3 345	3 097	1 468
Dettes envers les établissements de crédit			
• À vue	124 193	88 029	80 712
• À terme	513 570	456 648	434 966
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes d'épargne à régime spécial			
• À vue	3 729	3 019	2 384
• À terme	2 969	1 931	902
Autres dettes			
• À vue	34 678	31 854	31 615
• À terme	119 568	114 136	134 541
Dettes représentées par un titre			
• Bons de caisse	12 123	11 708	9 827
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	38 424	52 033	61 991
• Emprunts obligataires	8 907	12 276	12 179
• Autres dettes représentées par un titre			39
Autres passifs	216 503	131 916	99 508
Comptes de régularisation	30 820	41 516	34 384
Écarts d'acquisition	214	365	608
Provisions pour risques et charges	4 073	5 311	4 987
Dettes subordonnées	7 827	7 182	7 356
Capital souscrit	5 651	4 347	4 267
Primes d'émission, d'apport et de fusion	9 418	9 384	9 116
Situation nette, part du Groupe			
• Réserves	3 858	4 348	4 697
• Résultat	1 824	- 2 872	844
Part des minoritaires			
• Réserves	2 089	3 127	2 955
• Résultat	823	378	292
Total du Passif	1 144 606	979 733	939 638

45 - Sociétés consolidées de la Banque Paribas

Sociétés intégrées globalement

Nom	Pays	Activité	1996		1995	1994
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt
Banque Paribas	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Antin Bail	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Antin Contrepartie	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Antin Gérance	France	2	95,1	95,1	95,1	95,1
Banpar Leasing SA	Luxembourg	1				100,0
Banque Continentale du Luxembourg	Luxembourg	1			87,0	87,0
Banque Paribas Belgique SA	Belgique	1	63,3	63,3	63,2	63,1
Banque Paribas Canada	Canada	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Paribas Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	1	84,4	84,4	84,4	84,4
Banque Paribas Curaçao NV	Antilles Néerlandaises	1	63,3	100,0	63,2	63,1
Banque Paribas Luxembourg	Luxembourg	1	87,2	100,0	87,0	87,0
Banque Paribas Nederland NV	Pays-Bas	1	89,0	100,0	89,0	88,9
Banque Paribas Pacifique	Polynésie	1	66,0	85,0	66,0	66,0
Banque Paribas Polynésie	Polynésie	1	45,9	70,0	45,9	45,9
Banque Paribas Succursale de Francfort/Main	Allemagne	1	100,0	100,0	99,9	100,0
Banque Paribas Suisse	Suisse	1	98,6	99,9	99,3	99,3
Banque Parisienne Internationale	France	1	59,0	59,0	58,9	58,9
Bracehold Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Bureau d'Études & de Transactions Immobilières "BETI"	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Bureau Immobilier de Négociations Commerciales et Financières	France	2	99,2	99,0	99,2	99,2
Capefi - SA	France	2	100,0	100,0	100,0	
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	1			35,1	35,0
Compagnie Financière Paribas Nederland BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Foncière	France	2	54,8	55,0	54,8	54,9
Conseil Investissement	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Courcoux - Bouvet	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Eural Unispar	Belgique	1	62,0	97,9	61,9	61,8
Financière Gabonaise de Développement Immobilier & Mobilier (FIGADIM)	Gabon	1			46,8	46,8
Fincofi	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Fipalux SA	Luxembourg	2	87,2	100,0	87,0	87,0
Gamba Azzoni	Italie	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Great Central Railway Land SA	France	2	99,8	99,8	99,8	
Harewood Properties Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0		
Immo-Paribas	Belgique	2	63,3	100,0	63,2	63,1
Kanghwa Investment Ltd	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Luxpar Ré	Luxembourg	2	87,2	100,0	87,0	87,0
Martello Land Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0		
Marylebone Gate Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0		
Novolease NV	Belgique	1	63,3	100,0	63,2	63,1
Parbel Finance NV	Pays-Bas	2	63,3	100,0	63,2	63,1
Parbelux Finance	Luxembourg	2	63,3	100,0	63,2	63,1
Parfibank	Belgique	1	63,3	100,0		
Parfipar	Luxembourg	2	63,3	100,0	63,2	63,1

Activités : 1 : Banques et sociétés financières. 2 : Sociétés de portefeuille.

Nom	Pays	Activité	1996		1995	1994
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt
Paribas Asia Ltd	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management Asia Ltd	Singapour	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management Inc.	USA	1	100,0	100,0	99,5	99,4
Paribas Asset Management SA	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management (Japon)	Japon	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management (Luxembourg)	Luxembourg	2	93,6	100,0	93,5	93,5
Paribas Asset Management Ltd (Bahamas)	Bahamas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Banque Privée Monaco SAM	France	1	98,6	100,0	100,0	100,0
Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Capital Markets Ltd	Hong Kong	1	84,0	50,0	84,0	84,0
Paribas Capital Markets Group Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Corporation	USA	1	100,0	100,0	99,5	99,4
Paribas Deutschland BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finance Inc.	USA	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Finanziaria	Italie	1	100,0	100,0	90,2	90,2
Paribas Futures Incorporated	USA	1	100,0	100,0	99,6	99,5
Paribas Futures Ltd	Royaume-Uni	1	99,7	100,0	99,8	99,8
Paribas Gold Mortgages Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Group Australia Ltd	Australie	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Home Funding Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Home Loans Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas International	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investissement	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investment Asia	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Investment Management GmbH	Allemagne	2	100,0	100,0	100,0	
Paribas Japan Ltd	Japon	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Limited	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Lombard Mortgages Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Management Services Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Merchant Banking Asia	Singapour	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Mortgages Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Mortgages Loans Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Mortgages Services Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Net	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas North America	USA	1	100,0	100,0	99,5	99,4
Paribas Participation BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas Platinum Mortgages Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas Principal Inc.	USA	1	100,0	100,0	99,5	100,0
Paribas Properties Incorporated	USA	1	100,0	100,0	89,5	89,5
Paribas SPHF Ltd	Royaume-Uni	1			100,0	
Paribas SPT Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	
Paribas Trust	Luxembourg	2	87,2	100,0	87,0	
Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Paribas (Suisse) Bahamas Ltd	Bahamas	1	98,6	100,0	99,3	99,3
Paribas (Suisse) Guernesey	Guernesey	1	98,6	100,0	99,3	99,3
Paricom	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Parifergie	France	2	100,0	100,0	100,0	
Parilease	France	1	100,0	100,0	100,0	100,0

Activités : 1 : Banques et sociétés financières. 2 : Sociétés de portefeuille.

Nom	Pays	Activité	1996		1995	1994
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt
Pasta Investment Ltd	Hong Kong	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Polynésie Développement	France	2	65,4	71,0	65,4	65,4
Prominco Holding	Suisse	2	98,6	100,0	99,3	99,3
SAS Cerenicim	France	2	86,4	100,0	54,8	
Sireg	France	2				100,0
Smurfit Paribas Bank Ltd	Irlande	1	50,0	50,0	50,0	50,0
Société Anonyme de Gestion d'Investissements et de Participations	Belgique	2	99,7	100,0	99,8	99,8
Société d'Études Immobilières et de Constructions	France	2	99,0	98,8	99,0	100,0
Société Financière Paribas Suisse BV	Pays-Bas	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Foncière Mulhouse-Nord	France	2	54,8	100,0	54,8	54,9
Société Gabonaise de Participations "SOGAPAR"	Gabon	2	64,2	64,2	64,1	64,1
Société Néo-calédonienne de Développement et de Participations "CALDEV"	Polynésie	2	71,9	71,9	71,9	71,9
Société 36 Avenue de l'Opéra	France	2	70,0	70,0	70,0	
SNC Marché Saint Honoré	France	2	100,0	100,0	100,0	100,0
Wigmore Loan Finance Ltd	Royaume-Uni	1	100,0	100,0	100,0	100,0

Activités : 1 : Banques et sociétés financières. 2 : Sociétés de portefeuille.

Sociétés mises en équivalence

Nom	Pays	Activité	1996		1995	1994
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% intérêt
Axa Ré Finance	France	1	21,0	21,0		
Banca Internazionale Lombarda	Italie	1				20,0
Banque Gabonaise et Française Internationale	Gabon	1	43,4	43,4	40,6	40,6
BGFI Bail (ex-Figadim)	Gabon	1	33,8	33,8		
Compagnie Nationale à Portefeuille (Groupe)	Belgique	1	11,1	11,4	8,9	10,4
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises & de Chemin de Fer	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0
Compagnie de Navigation Mixte (Groupe)	France	2	30,5	30,5	30,5	30,1
Erbé (Groupe)	Belgique	2	36,5	37,3	35,7	37,0
Finaxa (Groupe)	France	2	23,7	23,7	25,5	26,5
Osmanli Bankasi A.S.	Turquie	1			35,1	35,0
Paribas European Leveraged Investment	France	2				20,0
Régie Immobilière de la Ville de Paris "RIVP"	France	3	30,8	30,8	30,8	30,8
Sogimo	France	2	20,0	20,0	20,0	20,0

Activités : 1 : Banques et sociétés financières. 2 : Sociétés de portefeuille. 3 : Sociétés industrielles et commerciales.

% d'intérêt : pourcentage de détention indirecte par la Banque Paribas.

% de contrôle : cumul des pourcentages détenus directement ou indirectement par des sociétés contrôlées à plus de 50 %.

% de mise en équivalence : pourcentage utilisé pour déterminer la "part dans l'actif net et le résultat net des sociétés mises en équivalence" qui apparaît à l'actif du bilan et dans le compte de résultat.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1996

Comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1996, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la banque Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche
Tohmatsu-BDA
Jacques Manardo

Ernst & Young
Audit
Antoine Bracchi

Le 20 mars 1997

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 1996

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 143 de cette loi.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Avec la société Ogdi (ex-Cogedim)

Personnes concernées :

MM. Philippe Dulac et Christian Manset, membres du Directoire de la banque Paribas.

a. Nature et objet :

Ouverture d'une ligne de crédit de 1 000 000 000 francs accordée à Cogedim en date du 12 décembre 1995, destinée à amortir les différents concours mis en place par la banque Paribas au profit de Cogedim en substitution de l'ouverture de crédit de 2 000 000 000 francs consentie en date du 28 juillet 1994 et venue à échéance le 31 mars 1995.

Modalités :

Crédit utilisé à hauteur de 1 000 000 000 francs sur l'exercice 1996 et venu à échéance le 26 juin 1996.

Ce crédit porte intérêt au taux de 1 % après abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre

le taux T4M + 1,5 % et le taux de 1 %. Cette clause ne peut jouer qu'après mise en jeu de respectivement celle dont est assorti le prêt de 1 000 000 000 francs consenti le 30 décembre 1993, celle dont est assortie la convention de crédit du 28 juillet 1994, ainsi que celle dont est assorti l'abandon d'intérêts sur les concours mis en place entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre 1995 et cités ci-dessous. Cette clause a trouvé application au 31 décembre 1996 pour un montant de 1 358 500 francs.

Les intérêts perçus au titre de l'exercice 1996 s'élèvent à 4 913 889 francs.

b. Nature, objet et modalités :

Réduction avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1994 de la marge de la banque Paribas sur l'ensemble des concours consentis aux sociétés de programme du groupe Cogedim, de 1,5 à 0,9 %.

c. Nature et objet :

Prêt subordonné de 1 000 000 000 francs accordé à Cogedim en date du 30 décembre 1993, dont la mise en place a été ramenée rétroactivement au 1^{er} juillet 1993, dans le cadre d'un plan de soutien. Ce prêt a fait l'objet le 31 décembre 1995 d'un abandon de créance de 800 000 000 francs, ramenant son utilisation effective sur 1996 à 200 000 000 francs.

Modalités :

Prêt subordonné accordé au taux de 1 % après abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre le taux T4M + 2 % et le taux de 1 %. À compter du 1^{er} juillet 1996, la rémunération de ce prêt a été portée à TMP + 0,25 %. Cette clause de retour à meilleure fortune a trouvé application au 31 décembre 1996 par remboursement de 10 867 000 francs.

PARIBAS

Ce prêt est subordonné au remboursement des obligations émises en 1994 dans le cadre du plan de soutien précité. Son échéance a été fixée au 10 juin 1999 par avenant en date du 24 mars 1994.

Les intérêts perçus au titre de l'exercice 1996 s'élèvent à 1 038 889 francs pour la partie faisant l'objet de la présente convention.

d. Nature et objet :

Ouverture d'une ligne de crédit de 2 000 000 000 francs accordée à Cogedim en date du 28 juillet 1994, dont la mise en place a été ramenée rétroactivement au 1^{er} janvier 1994. Crédit échu depuis le 31 mars 1995.

Modalités :

Ce crédit a porté intérêt en 1994 et 1995 au taux de 1 % après abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondant à la différence entre le taux T4M + 1,5 % et le taux de 1 %, qui ne peut jouer qu'après mise en jeu de celle dont est assorti le prêt de 1 000 000 000 francs consenti le 30 décembre 1993. Cette clause a trouvé application au 31 décembre 1996 pour 5 433 500 francs.

e. Nature et objet :

Concours accordés à Cogedim du 1^{er} avril au 1^{er} décembre 1995, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle ouverture de crédit de 1 000 000 000 francs accordée à cette société en date du 12 décembre 1995. Concours remboursés le 1^{er} décembre 1995.

Modalités :

Le montant global de ces concours s'élevait à leur échéance à 900 000 000 francs. Ces concours ont porté intérêt en 1995 au taux de

1 % après abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour la fraction des intérêts correspondants à la différence entre le taux des découverts accordés à Cogedim et le taux de 1 %. Cette clause ne peut jouer qu'après mise en jeu de respectivement celle dont est assorti le prêt de 1 000 000 000 francs consenti le 30 décembre 1993 et celle dont est assortie la convention de crédit du 28 juillet 1994. Cette clause a trouvé application au 31 décembre 1996 pour 2 717 000 francs.

f. Nature, objet et modalités :

Abandon de créance.

En raison des pertes enregistrées en 1995 par Cogedim et dans le cadre de la restructuration financière de sa filiale, la banque Paribas a informé Cogedim le 28 février 1996 qu'elle s'engageait à consentir un abandon de créance de 800 000 000 francs qui a été inscrit dans les livres de chacune des sociétés au 31 décembre 1995.

Le montant restituable par Cogedim chaque année, jusqu'en 2006 sera égal à 50 % du résultat consolidé avant impôt, après prise en compte des clauses de retour à meilleure fortune, au titre des différents concours et lignes de crédit mentionnés ci-dessus. Cette clause de retour à meilleure fortune a trouvé application au 31 décembre 1996 pour 679 500 francs.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Ernst & Young
Tohmatsu-BDA Audit

Jacques Manardo Antoine Bracchi

Le 20 mars 1997

PARIBAS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les projets d'émissions de diverses valeurs mobilières

Assemblée Générale du 21 mai 1997

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution des missions prévues par les articles 194-1, 195, 339-1, 339-2 et 339-5 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de diverses valeurs mobilières, qui font l'objet des résolutions 13, 14, 15 et 16. Ces opérations, sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer, entraîneront de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription pour les titres qui seront émis ultérieurement. Les autorisations demandées portent sur l'émission :

- d'obligations convertibles en actions (résolution 13),
- d'obligations remboursables en actions (résolution 14),
- d'obligations avec bons de souscription d'actions (résolution 15),
- de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions de la société (résolution 16), avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Notre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les conditions et modalités de ces opérations, notamment leur prix d'émission, les bases de conversion et les modalités de souscription des actions, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires et dans le cadre des limites rappelées dans les résolutions 13 à 16. Nous avons examiné les différents projets d'émissions de valeurs mobilières décrits ci-dessus en

effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions d'émissions, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- les modalités de détermination des bases de conversion (obligations convertibles en actions) et des bases de remboursement des obligations remboursables en actions,
- les modalités de détermination du prix d'exercice du droit de souscription des actions (obligations avec bons de souscription d'actions, bons de souscription d'actions).

Les montants des prix d'émission, les bases de conversion et de remboursement et les prix d'exercice du droit de souscription ainsi que les montants de ces émissions n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations. Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation des opérations par votre Directoire.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche	Ernst & Young
Tohmatsu-BDA	Audit
Jacques Manardo	Antoine Bracchi

Le 20 mars 1997

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le paiement du dividende en actions

Assemblée du 21 mai 1997

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la banque Paribas et en exécution de la mission prévue à l'article 352 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport relatif au paiement du dividende en actions. Nous avons procédé à la vérification de l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Les éléments de calcul retenus pour déterminer le prix d'émission sont les suivants :

- le prix d'émission des actions est fixé à 354 francs. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net

comptable consolidé part du Groupe, soit 19 960,210 millions de francs par titre du capital de la société, soit 56 514 541 titres et arrondi au franc immédiatement supérieur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche	Ernst & Young
Tohmatsu-BDA	Audit
Jacques Manardo	Antoine Bracchi

Le 20 mars 1997

RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA BANQUE PARIBAS

sur les comptes sociaux de l'exercice 1996

Rapport de gestion

Les comptes sociaux de la Banque sont présentés conformément au règlement CRB 91-01, modifié par le règlement CRB 92-05 du 17 juillet 1992.

Le total bilan de la Banque a été arrêté à 870 925 millions de francs au 31 décembre 1996 contre 675 529 millions de francs à fin décembre 1995, soit une augmentation de 28,92 %.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte à la hausse des devises principales telles que le dollar américain (+ 6,88 %) qui passe la barre des cinq francs ou de la livre sterling qui enregistre une hausse de 17,10 %.

La forte progression du pied de bilan résulte, pour l'essentiel, du développement des opérations de pensions sur titres et d'un accroissement de l'activité sur titres de transaction.

- En métropole, l'actif reste stable : la hausse des titres reçus en pension livrée et des titres de transaction est compensée par la baisse des titres de placement et des opérations de trésorerie et de clientèle ; comme à l'actif, le passif a peu fluctué (- 0,68 %). La baisse des obligations (- 17 515 millions de francs) est équilibrée par la hausse des titres donnés en pension livrée et des titres de transaction (+ 18 215 millions de francs).

- Dans le réseau des succursales à l'étranger, la hausse du bilan porte principalement sur les titres reçus et donnés en pension livrée, sur les prêts et emprunts auprès de la clientèle financière et sur les opérations interbancaires.

La contribution de la métropole dans le total des actifs passe donc de 52,38 % à fin 1995 à 41,31 % à fin 1996.

Actif

Le poste "Opérations de trésorerie et interbancaires", qui regroupe les soldes débiteurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes à vue, à terme, prêts en blanc ou prises d'effets en pension), enregistre une baisse de 29 619 millions de francs (de 1 631 446 millions de francs à 1 335 277 millions de francs) qui recouvre notamment une diminution des comptes à terme de 26 984 millions de francs en métropole et de 18 247 millions de francs dans le réseau des succursales à l'étranger.

L'augmentation des comptes et prêts au jour le jour de 15 954 millions de francs en France est réduite par l'évolution négative (- 6 747 millions de francs) de ce même poste à l'étranger.

Les "Opérations avec la clientèle et de crédit-bail" marquent cette année une progression de 17,19 % passant de 127 954 millions de francs à fin décembre 1995 à 149 946 millions de francs à fin décembre 1996.

- En métropole où la variation globale du poste n'est que de 6,3 % pour s'établir à 64 095 millions de francs, ce sont les comptes ordinaires débiteurs qui marquent l'augmentation la plus significative : 13 902 millions de francs en 1996 contre 9 150 millions de francs en 1995.

Le remboursement anticipé en 1996 d'un prêt de 1 milliard de francs sur Cogedim explique en grande partie la baisse des "Prêts subordonnés" qui passent de 1 012 millions à fin 1995 à 208 millions à fin 1996.

- Dans le réseau des succursales à l'étranger l'évolution est plus importante : de 67 642 mil-

lions de francs à fin 1995 à 85 854 millions de francs à fin 1996 (soit + 31,41 %). Les crédits à la clientèle enregistrent une progression globale de + 9 181 millions de francs dont 4 807 millions de francs dans la zone Amérique, 2 098 millions de francs à Singapour et 2 043 millions de francs à Hong Kong.

Les prêts à la clientèle financière sont eux aussi en progression de 7 004 millions de francs notamment à Tokyo.

Les "Créances immobilisées, douteuses et litigieuses" qui sont comprises dans les "Opérations avec la clientèle" ont vu leur montant brut diminuer de 3 % (de 8 359 millions de francs à 8 108 millions de francs) mais le taux de provisionnement est en légère progression (71,3 % en 1995 à 71,6 % en 1996).

Les "Titres reçus en pension livrée" et les "Titres de transaction" représentent 53,42 % des actifs (465 257 millions de francs) contre 38,38 % (259 283 millions de francs) au 31 décembre 1995 ; cette évolution, très marquée, traduit un essor continu du volume des activités de marché avec un développement très important des opérations à terme sur les titres reçus en pension livrée, notamment à Londres, et en métropole (+ 46,33 %).

Le poste "Titres de placement" passe de 36 419 millions de francs à 43 121 millions de francs, soit une hausse de 18,40 %. Une grande partie de la variation s'explique par un reclassement de titres d'investissement en titres de placement à Milan.

Les "Titres d'investissement" sont en baisse de 12 504 millions de francs (de 24 358 millions en 1995 à 11 854 millions en 1996), ce qui s'explique en grande partie par la contrepartie du reclassement présenté ci-dessus.

Le "Portefeuille des titres de participation" est en augmentation de 711 millions de francs. La principale variation est constatée en métropole (+ 629 millions de francs), et s'expliquent par des augmentations de capital sur certaines valeurs (Fincofi, Paribas International) et par un solde positif des reprises de provisions sur les dotations.

Passif

Le poste "Opérations de trésorerie et interbancaires" qui reprend les soldes créditeurs des opérations effectuées avec les établissements de crédit (comptes de dépôts à vue, à terme, emprunts en blanc ou cessions d'effets en pension) est en hausse de 8,27 % (de 267 321 millions de francs à 289 441 millions de francs). L'augmentation la plus importante provient des comptes et emprunts au jour le jour et à terme (+ 24 349 millions de francs) du réseau des succursales à l'étranger, principalement de la succursale de Londres.

Les "Opérations avec la clientèle" qui regroupent les ressources à vue, à terme collectées auprès de la clientèle, non matérialisées par l'émission d'un titre (les certificats de dépôt figurent sous le poste "Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre") passe de 58 859 millions à 62 506 millions (+ 6,20 %), en raison d'une augmentation des emprunts auprès de la clientèle financière de 5 279 millions de francs (nouveaux emprunts contractés par Tokyo) en partie compensée par une diminution des comptes à terme (- 2 763 millions de francs) du réseau des succursales à l'étranger. La métropole reste stable à 31 749 millions de francs.

Les "Titres donnés en pension livrée" et les "Titres de transaction" évoluent de façon équivalente et pour les mêmes raisons que les opérations figurant à l'actif (de 228 998 millions de francs à 419 344 millions de francs). Cette augmentation provient principalement de Londres.

L'évolution à la baisse des "Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre" (de 59 982 millions de francs à 44 038 millions de francs) résulte, d'une part de rachats et de tombés d'échéances sur des emprunts obligataires intervenus au cours de l'année 1996 (- 4 034 millions de francs) et de remboursement de titres de créances négociables d'autre part.

Sous le poste "Comptes de régularisation, provisions et divers" figurent les provisions pour risques et charges (sur

engagements de hors bilan, risques pays ou risques non individualisés). Les provisions pour créances douteuses sont portées en déduction des actifs correspondants.

La baisse des postes de régularisation s'explique en grande partie par la diminution des comptes d'ajustements sur Instruments Financiers de taux à terme dans la succursale de Londres. À fin 1996, le total des provisions est de 2 278 millions de francs contre 3 345 millions de francs à fin 1995. Cette baisse de 1 067 millions représente, pour l'essentiel, la reprise faite face à l'abandon de créances sur Cogedim ainsi que des reprises de provisions dans le cadre des cessions de bons Brady vénézuéliens.

La variation à la hausse de 273 millions des "Dettes subordonnées" provient uniquement de la fluctuation du dollar américain.

Les "Fonds Propres" ont été réduits de la perte de 3 431 millions de francs de l'exercice 1995 affectée aux primes d'apport et de fusion et à la réserve légale et ont ensuite bénéficié de l'augmentation de capital en numéraire, soit 4 043 millions de francs intervenue fin juin 1996.

Compte de résultat

Le bénéfice de l'exercice 1996 s'établit à 797 millions de francs contre une perte de 3 431 millions de francs en 1995. L'année 1995 avait été marquée par des provisions importantes sur l'immobilier et sur les titres de participation de la Compagnie de Navigation Mixte ; cette année le résultat est essentiellement réalisé grâce aux opérations courantes de l'activité bancaire.

Le "Produit net bancaire" qui regroupe l'ensemble des intérêts, commissions et résultats sur opérations bancaires et financières (y compris les revenus sur portefeuilles-titres et les résultats sur instruments financiers de couverture) passe de 6 216 millions de francs à 8 017 millions de francs soit une hausse de 29 %. Cette performance est réalisée malgré un accroissement de la contri-

bution négative de la marge sur intérêts qui passe de - 679 millions de francs à - 913 millions de francs. Le PNB doit donc son redressement aux produits nets sur opérations financières et divers qui augmentent de 26 % et aux commissions nettes qui ont quasiment doublé en 1996 pour s'établir à 967 millions de francs. Ce dernier point s'explique en grande partie par le développement d'une part des missions de conseil et d'autre part grâce au fait que les comptes de 1996 intègrent pleinement les effets de l'acquisition fin 1995 de l'activité "Titres" de J.P. Morgan.

Le "Produit global d'exploitation" qui est obtenu en ajoutant au "Produit net bancaire" les résultats de cessions sur immobilisations et titres de participation ainsi que les corrections de valeurs sur le portefeuille-titres de participation a pratiquement doublé entre les deux années, 8 060 millions de francs cette année contre 4 207 millions de francs en 1995. L'année 1996 n'est plus marquée par des dotations massives aux provisions. L'effort de provisionnement sur les AGF représente le quart des dotations nettes aux provisions sur titres de participation.

Les "Charges générales d'exploitation" passent de 5 239 millions de francs à 6 407 millions de francs soit une hausse de 22,29 %. Comme les années précédentes l'augmentation des charges de personnel qui passent de 2 430 millions de francs à 3 030 millions de francs explique la quasi-totalité de la variation de ce poste. Une grande partie de cette variation s'explique par une différence de périmètre : en effet, en 1995 le coût des effectifs (environ 300 personnes) de l'activité titres rachetée à J.P. Morgan ne pesait que sur 1,5 mois alors qu'ils ont en 1996 pesé sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, compte tenu des résultats négatifs de 1995, il n'y avait pas eu d'intéressement ni de participation alors qu'ils représentent 111 millions de francs en 1996.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 1 245 millions de francs contre une perte en 1995 de 1 322 millions de francs.

L'excédent des dotations sur les reprises de provisions, qui avait été marqué

en 1995 par des dotations exceptionnelles sur l'immobilier passe de - 1 460 millions de francs à - 162 millions de francs. L'exercice 1996 n'a pas en effet connu de sinistres importants.

Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée

1 - Affectation du résultat (résolutions 1 à 4)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 797 372 826,86 francs. En l'absence de report à nouveau antérieur, nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

- dividende aux actions ordinaires "A"	731 143 616,-
- dividende aux actions privilégiées "B"	47 815 614,-
- dividende aux certificats d'investissement	12 244 344,-
- précompte	4 495 352,-
- report à nouveau	1 673 900,86

La charge d'impôt sur les sociétés est en forte baisse cette année (286 millions de francs contre 649 millions de francs) grâce aux possibilités d'imputation de perte antérieure sur les bénéfices réalisés cette année.

Par ailleurs, nous vous proposons de décider de prélever sur le poste "Primes d'apport" un montant de 12 000 000 de francs ayant le caractère de réserve spéciale de plus-value à long terme, pour l'affecter au poste de réserve spéciale de plus-value à long terme.

Si l'affectation du résultat est approuvée, le dividende versé à chaque action ordinaire "A", à chaque action privilégiée "B" et à chaque certificat d'investissement privilégié sera de 14 francs, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un avoir fiscal de 7 francs portant le revenu global à 21 francs par titre.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi (en francs) :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1993	39 312 591 act. "A"	338 088 282,60	12,90	8,60	4,30
	996 967 act. "B"	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033 CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25
1994	39 372 114 act. "A"	669 325 938,-	25,50	17,-	8,50
	996 967 act. "B"	16 948 439,-	25,50	17,-	8,50
	2 303 033 CIP	39 151 561,-	25,50	17,-	8,50
1995	40 172 728 act. "A"	-	-	-	-
	2 526 857 act. "B"	31 585 712,50	18,75	12,50	6,25
	773 143 CIP	9 664 287,50	18,75	12,50	6,25

En application de l'article 32 des statuts, il est proposé aux actionnaires, par la troisième résolution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions ordinaires du dividende. Cette option portera sur la moitié du dividende mis en distribution, soit 7 francs par action. Le prix d'émission est fixé à 354 francs. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net comptable consolidé par

titre du capital de la société au 31 décembre 1996, diminué du dividende versé et arrondi au franc immédiatement supérieur.

Par la quatrième résolution, il vous est proposé d'approuver le rapport des Commissaires aux Comptes prévu par l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales.

2 - Membres du Conseil de Surveillance (résolutions 5 à 8)

Il vous est demandé de renouveler pour une durée de trois ans les mandats de membres du Conseil de Surveillance de MM. Michel François-Poncet, Jean-Marc Bruel, Gérard de La Martinière, et Raymond Lévy.

3 - Autorisations d'émission (résolutions 9 à 11)

Par les résolutions 9 à 11, nous vous demandons de donner au Directoire l'autorisation :

- d'émettre et de créer des bons et obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, pour un montant maximum de 40 milliards de francs ;
- de garantir l'émission de bons ou d'obligations, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, pour un montant maximum de 20 milliards de francs ;
- d'émettre et de créer, sur toute place où la réglementation le permet, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, dans la limite d'un encours maximum de 50 milliards de francs ;
- de garantir l'émission, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92-03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, dans la limite d'un encours maximum de 20 milliards de francs ;
- d'émettre et de créer des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, pour un montant maximum de 10 milliards de francs ;
- de garantir l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, en toutes monnaies ou en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, pour un montant maximum de 10 milliards de francs.

4 - Autorisations financières (résolutions 12 à 16)

Par les résolutions 12 à 16, il vous est proposé de renouveler, pour des montants identiques et pour une durée de cinq ans, les autorisations financières avec droit préférentiel de souscription qui ont été données au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995. Le Directoire disposerait alors de la possibilité d'augmenter le capital par émission d'actions et de certificats d'investissement privilégiés, et d'émettre des obligations convertibles en actions, des obligations remboursables en actions, des obligations avec bons de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions de la société, émis seuls ou attachés à d'autres valeurs mobilières émises simultanément.

Les montants maximum que le Directoire serait autorisé à émettre sont identiques à ceux autorisés dans le cadre des résolutions 14 à 18 de l'Assemblée Générale du 18 mai 1995 :

- pour l'augmentation du capital social, le montant nominal maximum serait de 1 500 000 000 de francs ;
- pour l'émission d'obligations convertibles en actions, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 de francs, le montant nominal maximum des actions à émettre en cas de conversion des obligations en actions étant de 600 000 000 de francs ;
- pour l'émission d'obligations remboursables en actions, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 de francs, le montant nominal maximum des actions à émettre en remboursement des obligations en actions étant de 600 000 000 de francs ;
- pour l'émission d'obligations avec bons de souscription, le montant nominal maximum serait de 2 500 000 000 de francs, le montant nominal maximum d'actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons étant fixé à 800 000 000 de francs ;
- pour les bons de souscription d'actions, émis seuls ou attachés à d'autres valeurs mobilières émises simultanément, le montant nominal maximum de l'augmentation de capital permettant aux titulaires de bons d'exercer leurs droits serait de 500 000 000 de francs.

Comme pour les autorisations données en 1995, les montants d'autorisations indiqués ci-dessus seraient indépendants et donc ne s'imputeraient pas les uns sur les autres.

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la société vous présenteront leur rapport spécial sur les autorisations données par les résolutions 12 à 16. Ces autorisations comportent renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires et propriétaires de certificats d'investissement privilégiés aux titres qui seraient émis, soit par conversion ou remboursement d'obligations, soit par exercice de bons de souscription.

Il vous est proposé de donner au Directoire les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre ces autorisations et pour déterminer les modalités d'émission notamment date, prix, taux d'intérêts, montants et forme des valeurs mobilières à émettre.

Ces autorisations annulent et remplacent, pour la partie non utilisée, les autorisations de même nature données par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

5 - Mise en conformité et modification des statuts (résolutions 17 à 19)

Par la dix-septième résolution, nous vous proposons de mettre l'article 1 (forme de la société) et le dernier alinéa de l'article 2 (objet social) des statuts en conformité avec la loi du 2 juillet 1996 portant sur la modernisation des activités financières.

Par la dix-huitième résolution, nous vous proposons de prévoir dans les statuts que le nombre des membres du Directoire est au plus égal au nombre fixé par la loi, sans pouvoir, toutefois, excéder sept membres, et de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article 17 des statuts.

Enfin, la dix-neuvième résolution donne tous pouvoirs pour faire les dépôts et publications nécessaires.

Comptes de résultat

en millions de francs	Notes	1996	1995
Intérêts et produits assimilés	3	34 553	32 787
Intérêts et charges assimilés	4	- 35 466	- 33 466
Commissions nettes	5	967	560
Produits nets sur opérations financières et divers	6	7 963	6 335
Produit net bancaire		8 017	6 216
Autres revenus nets		0	0
Cessions d'immobilisations et de titres de participation	8	579	256
Dotations et reprises de provisions sur titres de participation		- 536	- 2 265
Produit global d'exploitation		8 060	4 207
Charges générales d'exploitation	9	- 6 407	- 5 239
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		- 408	- 290
Résultat brut d'exploitation		1 245	- 1 322
Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation	10	- 162	- 1 460
Résultat courant avant impôt		1 083	- 2 782
Impôt sur les sociétés	11	- 286	- 649
Résultat net		797	- 3 431

Bilans au 31 décembre

en millions de francs

Actif	Notes	1996	1995
Opérations de trésorerie et interbancaires	12	133 527	163 146
Opérations avec la clientèle et de crédit-bail	13	149 946	127 954
Titres reçus en pension livrée	15	269 750	112 265
Titres de transaction	16	195 507	147 017
Titres de placement	17	43 121	36 419
Titres d'investissement	18	11 854	24 358
Autres comptes d'opérations sur titres	20	7 127	8 201
Titres de participation	21	24 357	23 646
Immobilisations	22	1 962	1 954
Comptes de régularisation et divers	23	33 774	30 569
Total de l'Actif		870 925	675 529

Passif	Notes	1996	1995
Opérations de trésorerie et interbancaires	24	289 441	267 321
Opérations avec la clientèle	25	62 506	58 859
Titres donnés en pension livrée	26	294 550	155 658
Titres de transaction	27	124 794	73 340
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	28	44 038	59 982
Autres comptes d'opérations sur titres	29	5 903	6 214
Comptes de régularisation, provisions et divers	30	28 300	37 816
Dettes subordonnées	31	4 251	3 978
Fonds propres	32	16 345	15 792
Résultat		797	- 3 431
Total du Passif		870 925	675 529

1 - Présentation des comptes

Les comptes de la banque Paribas sont établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB) entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993 en application de la Directive européenne sur les comptes des établissements de crédit avec des particularités pour la présentation des comptes décrits ci-après.

• Le compte de résultat est présenté sous une forme simplifiée avec les soldes intermédiaires suivants :

- le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats de cession et les provisions sur titres de participation et immeubles ;
- le résultat brut d'exploitation obtenu après prise en compte des charges générales d'exploitation, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- le résultat courant avant impôt obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation ;
- le résultat net global obtenu après prise en compte de la charge d'impôt et, lorsqu'il y a lieu, des résultats exceptionnels.

• Au bilan, les valeurs mobilières détenues (titres, bons du Trésor et valeurs assimilées) sont classées par type de portefeuille correspondant à la finalité de leur détention, les titres reçus ou classés en pension livrée apparaissent comme une catégorie distincte des opérations sur titres.

Les bilans et comptes de résultat dans la forme détaillée qui résulte de la stricte application des textes réglementaires sont présentés en Note 40.

2 - Principes comptables

A) Conversion des comptes et états financiers en devises

Conformément au Règlement 89-01 du CRB relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont

convertis au cours de change au comptant déterminé par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les opérations de change à terme non couvertes sont converties au cours du terme restant à courir de la devise concernée.

Les produits et charges courus en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des opérations de hors bilan, sont convertis au cours du comptant lors de leur passation au compte de résultat.

Les comptes de bilan des succursales à l'étranger sont convertis en francs français en utilisant le taux de change en vigueur à Paris à la clôture de l'exercice. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens constatés sur l'exercice.

B) Titres donnés ou reçus en pension livrée

Conformément au Règlement 89-07 relatif à la comptabilisation des opérations de cession d'éléments d'actifs, les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés et reçus en pension livrée sont rapportés au résultat de l'exercice *prorata temporis*.

Pour leur évaluation, les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie des portefeuilles-titres dont ils sont issus.

C) Titres de transaction

Les titres de transaction, au sens du Règlement 90-01, regroupent l'ensemble des titres à revenu variable ou à revenu fixe qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ; il s'agit des titres pour lesquels il existe des marchés liquides permettant une évaluation au prix de marché. En outre, les titres à revenu fixe qui participent à

la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt figurent également parmi les titres de transaction. Au terme d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans le portefeuille de placement au cours du jour du transfert, sauf exception prévue par les textes.

Les titres de transaction acquis, de même que ceux vendus à découvert et classés au passif du bilan sont évalués au prix de marché à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations des prix de marché ainsi que les dividendes et le solde net des résultats de cession sont inscrits en compte de résultat au poste "Produits nets sur opérations financières et divers".

D) Titres de placement

Le portefeuille de placement regroupe les titres à revenu fixe ou variable acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Sont également considérés comme titres de placement :

- les titres à revenu fixe non placés à l'issue des opérations d'émission ;
- les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention de six mois en titres de transaction ;
- les titres le plus souvent à taux variables qui, bien que devant être conservés jusqu'à l'échéance, ne bénéficient que d'une couverture en risque de taux par période de financement.

• Actions

Les actions sont enregistrées au prix d'acquisition, les frais d'acquisition des titres étant portés en charges.

Les actions non cotées sont retenues à leur dernière estimation connue. Les actions cotées à Paris ou à l'étranger sont évaluées sur la base des cours de clôture.

Le principe de prudence conduit à ne pas prendre en compte les plus-values latentes mais à enregistrer, dès leur constatation, les moins-values latentes calculées valeur par valeur par la constitution d'une provision pour dépréciation. Les frais de cession sont imputés sur le résultat de cession.

• Obligations

Les obligations sont enregistrées au prix d'acquisition hors coupon couru. La différence entre le prix d'achat ou d'émission et le prix de remboursement est enregistrée au compte de résultat par application soit d'une méthode actuarielle pour les obligations à coupon zéro ainsi que pour les titres de créances négociables, soit d'une méthode linéaire dans les autres cas.

À la clôture de l'exercice, les obligations françaises et étrangères cotées sont évaluées sur la base du cours de fin d'année et les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, sont provisionnées.

E) Titres d'investissement

Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et pour lesquels des ressources globalement adossées sont affectées à leur financement ou qui sont protégés de façon permanente contre le risque de taux par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation de ces titres liée à l'évolution défavorable des taux.

Enfin, lorsque le prix d'acquisition des titres d'investissement est différent de leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle de ces titres.

F) Titres de participation

Les titres de participation acquis dans un objectif durable et dont leur détention est estimée utile à l'activité de la Banque sont comptabilisés au prix de revient. Pour les acquisitions entraînant des frais exceptionnels et importants, le prix de revient inclut les frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, afin de déterminer les provisions éventuelles à constituer, il est procédé à une évaluation des titres de participation en fonction de la valeur d'utilité qui tient compte principalement de l'actif net de la société, corrigé des plus ou moins-values latentes et de sa capacité bénéficiaire. Les titres de participation sont évalués en fin d'exercice au plus bas prix de revient ou de cette valeur.

G) Opérations de crédit-bail

Les immobilisations acquises dans le cadre d'opérations de crédit-bail sont regroupées à l'actif du bilan avec les opérations clientèle et sont amorties sur leur durée de vie probable. Les revenus qui en découlent sont enregistrés suivant les termes du contrat liant la Banque avec les clients bénéficiaires de ces opérations.

H) Immobilisations

• Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale réalisée en 1978, et celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

L'écart de réévaluation, dégagé sur les éléments d'actif non amortissables lors des opérations de réévaluation de l'exercice 1978, est enregistré au passif dans la rubrique "Réserve de réévaluation" et constitue un élément des fonds propres.

En ce qui concerne les éléments d'actif amortissables, pour lesquels une provision réglementée avait été constituée, il est repris chaque année en compte de résultat le montant correspondant au surplus d'amortissement lié à la réévaluation.

• Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail (amortis dans l'année de la signature), de logiciels acquis (amortis sur 12 mois *pro rata temporis*) et de fonds de commerce achetés (amortis sur une durée maximum de 10 ans).

• Les logiciels développés en interne sont enregistrés en charges à l'exception de ceux développés dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité ; dans ce cas, les charges sont réparties sur 5 ans.

• Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire (les immeubles sont amortis, en règle générale, sur 30 ans, les installations, agencements, matériel et mobilier sur 5 ou 10 ans, le matériel informatique sur 3 ans). Par exception, en particulier dans le cadre des opérations de crédit-bail, il peut

être recouru au mode d'amortissements dégressifs.

• Les frais accessoires d'acquisition sur les ensembles immobiliers d'exploitation sont immobilisés et amortis linéairement sur une période de 5 ans *pro rata temporis*.

• Les primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ainsi que les frais occasionnés par les émissions sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts.

I) Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis*. Les intérêts sur créances douteuses sont compris dans les produits d'intérêts et les dotations correspondantes aux comptes de provisions sont inscrites dans l'excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation. Les commissions sont en revanche enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme à l'exportation et à l'escompte de papier commercial, assimilées à des intérêts. Les commissions de garantie sur émissions d'emprunts obligataires sur le marché français ou international sont enregistrées au compte de résultat dès la clôture de l'émission.

J) Résultats sur opérations de change

Conformément au Règlement 89-01 du 22 juin 1989, les gains et les pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période.

Les contrats de change au comptant et à terme couverts sont réévalués au cours du comptant à la clôture de l'exercice. Les reports et déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme de couverture sont pris en résultat *pro rata temporis*.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises financés en francs et de l'intégration des succursales à l'étranger dans la comptabilité du Siège sont inscrits en compte de régularisation.

K) Résultats sur instruments financiers à terme

La banque Paribas intervient sur l'ensemble des marchés d'instruments financiers à terme ; ces interventions peuvent être classées selon les deux catégories suivantes : - celles, dites d'"Activité de transaction", dont l'objectif est d'arbitrer des cours acheteur/vendeur vis-à-vis de la clientèle ou des contreparties de marché, ce qui implique une rotation rapide des opérations et un volume limité de positions résiduelles ; - celles, dites de "Gestion de trésorerie", effectuées dans le cadre de la gestion et de la couverture des positions de taux et de change liées aux actifs, passifs et engagements hors bilan de la Banque.

La détermination des résultats sur les instruments financiers à terme est fonction de la nature des interventions et de la nature des marchés. Ces instruments se négocient sur des marchés organisés ou assimilés et sur des marchés de gré à gré. Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes, ou lorsque les cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

La gestion de trésorerie est généralement exercée au travers d'instruments de gré à gré dont les produits et les charges sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Lorsque sont utilisés des instruments sur marchés organisés, le résultat de la période correspond à la variation de la valeur de marché ; dans le cas d'instruments affectés à des opérations de couverture, la règle de prise en compte des résultats est symétrique à celle appliquée à l'élément couvert.

Pour les activités de transaction, il est procédé à la réévaluation à la valeur de marché des opérations conclues "ferme" (tels les accords futurs de taux) et des opérations conditionnelles (tels les accords de taux plafond ou plancher), négociées en francs et en

devises. Si ces instruments sont négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Dans le cas des opérations de gré à gré, la valeur de marché tient compte d'une réfaction au titre des risques de contrepartie et de liquidité afférents à ces opérations ainsi que des charges futures liées à la gestion de ces contrats.

Tous les produits et charges de ces opérations figurent en compte de résultat pour leur montant net dans les "Produits nets sur opérations financières et diverses" sur la ligne "Solde des opérations sur instruments financiers à terme", à l'exception de ceux sur opérations de couverture affectée contractées dans le cadre de la gestion de trésorerie qui sont inscrits dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés".

L) Revenus du portefeuille-titres (participation et placement)

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur mise en paiement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la date de cession de ces obligations.

M) Dotations aux comptes de provisions

• Des provisions affectées sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter soit du non-recouvrement total ou partiel de créances douteuses, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Elles sont évaluées en fonction des risques réels connus lors de l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne les risques immobiliers, les provisions ont été évaluées sur la base de la valeur raisonnable de l'achèvement de chaque projet immobilier sous-jacent en appréciant, à l'arrêté de comptes, la situation de crise que connaissent actuellement la plupart des marchés immobiliers et sans anticipation de reprise significative au cours des prochains exercices, notamment pour le marché des bureaux à Paris.

Conformément aux recommandations de la Commission Bancaire, sont également constituées des provisions pour risques pays

qui s'appliquent à l'ensemble des risques situés dans les pays ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leurs dettes ou ayant interrompu tout paiement au titre de leur endettement. Ces risques comprennent à la fois les encours de crédit, les titres, les garanties de remboursement données.

Les provisions pour risques pays, sur engagements hors bilan et les provisions nécessaires à l'exploitation mais non individualisées sont classées au passif du bilan au poste "Comptes de régularisation, provisions et divers". Toutes les provisions individualisées sont classées en déduction des postes d'actif.

• Les échéances d'intérêts impayés comptabilisés en produits bancaires sont entièrement provisionnées lorsque leur antériorité est supérieure à neuf mois pour les crédits accordés aux collectivités locales, six mois pour les crédits immobiliers et trois mois dans les autres cas.

N) Engagements en matière de retraite

a) Régimes de retraite obligatoires

En France et dans la plupart des pays où la Banque exerce son activité, les engagements au titre des régimes de retraite obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé le 13 septembre 1993 par l'ensemble des banques françaises, ces dernières dont la banque Paribas ne sont plus affiliées à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général.

À la suite de cet accord, la Caisse de retraite de la banque Paribas garde à sa charge des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et, à terme, lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, vis-à-vis des agents en activité au 31 décembre 1993 ; elle dispose de réserves suffisantes pour faire face à ses engagements.

b) Autres engagements

Le personnel de la Banque bénéficie de plans de retraite supplémentaires à prestations définies, de régimes de prévoyance ainsi que d'indemni-

tés de départ et autres avantages liés à l'ancienneté. Jusqu'en 1993, lorsqu'ils n'étaient pas couverts par des contrats d'assurance, les engagements au titre des plans de retraite supplémentaires étaient provisionnés l'année où les salariés faisaient valoir leurs droits à la retraite et, les autres prestations prises en charge, l'année de leur échéance. Depuis 1994, les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés selon une méthode actuarielle qui prend en compte les probabilités de mortalité et de maintien dans la société jusqu'à l'âge de départ en retraite, un taux d'actualisation de 6 % et une érosion monétaire de 3 %. Les écarts d'évaluation dus à la modification des hypothèses actuarielles sont étalés sur 15 ans. Le montant de ces engagements au 1^{er} janvier 1994, soit 348 millions de francs, a été prélevé sur les primes d'émission, les dotations suivantes figurent dans le compte de résultat.

Les charges liées aux plans de cessations anticipées d'activité ou de restructuration sont provisionnées l'année au cours de laquelle ces mesures sont décidées.

O) Charges fiscales

a) Impôts et taxes

Dans ce poste sont provisionnées la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution des institutions financières à verser après la clôture, au titre de l'exercice de référence.

b) Impôt sur les sociétés

Sous ce poste, sont compris :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt pouvant être utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition. L'impôt différé calculé par implantation est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé sont constatés lorsque leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

La Banque appartient au groupe fiscal de la Compagnie Financière de Paribas créé le 1^{er} janvier 1994 qui comprend certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins.

3 - Intérêts et produits assimilés

en millions de francs	1996	1995
Opérations avec les établissements de crédit	19 951	17 578
Opérations avec la clientèle	8 426	9 494
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 986	4 055
Revenu des titres à revenu variable	1 159	1 586
• Actions et autres titres à revenu variable	24	106
• Participations et autres titres de l'activité de portefeuille	1 135	1 480
Opérations de crédit-bail et assimilées	8	10
Autres intérêts et produits assimilés	23	64
Total	34 553	32 787

4 - Intérêts et charges assimilées

en millions de francs	1996	1995
Opérations avec les établissements de crédit	- 28 035	- 25 307
Opérations avec la clientèle	- 2 756	- 3 615
Obligations et autres titres à revenu fixe	- 4 382	- 4 253
Dettes subordonnées	- 289	- 284
Opérations de crédit-bail et assimilées	- 4	- 7
Total	- 35 466	- 33 466

5 - Commissions nettes

en millions de francs	1996	1995
Commissions (produits)		
Opérations avec les établissements de crédit	15	8
Opérations avec la clientèle	593	514
Opérations sur titres	212	477
Opérations de change	11	15
Engagements sur titres	388	328
Opérations sur instruments financiers à terme	103	161
Prestations de service pour compte de tiers	1 309	928
Sous-total	2 631	2 431
Commissions (charges)		
Opérations avec les établissements de crédit	- 216	- 51
Opérations avec la clientèle	- 172	- 121
Opérations sur titres	- 293	- 659
Opérations de change	- 89	- 105
Engagements sur titres	- 66	- 273
Opérations sur instruments financiers à terme	- 742	- 603
Prestations de service pour compte de tiers	- 86	- 59
Sous-total	- 1 664	- 1 871
Total	967	560

6 - Produits nets sur opérations financières et divers

en millions de francs	1996	1995
Gains ou pertes sur opérations financières		
Solde des opérations sur titres de transaction	3 014	7 663
Solde des opérations sur titres de placement	488	55
• Dotations ou reprises de provisions nettes sur titres de placement	- 37	143
• Plus ou moins-values nettes de cession sur titres de placement	525	- 88
Solde des opérations de change	- 184	493
Solde des opérations sur instruments financiers	3 476	- 2 012
Sous-total	6 794	6 199
Autres charges d'exploitation bancaire	- 374	- 350
Autres produits d'exploitation bancaire	1 543	486
Total	7 963	6 335

7 - Impact sur le résultat des opérations sur instruments financiers à terme

en millions de francs	1996	1995
Résultat net sur instruments financiers de couverture inclus dans les intérêts et produits ou charges assimilées	- 828	- 3
Solde net des autres opérations sur instruments financiers inclus dans les produits nets sur opérations financières et diverses	3 476	- 2 012
Total	2 648	- 2 015

La ventilation de ces résultats en fonction de la nature des instruments et de la nature des interventions (activité de transaction et de gestion de trésorerie) est présentée ci-après, étant entendu que la partie du résultat de ces activités liée aux opérations sur les marchés physiques est comprise soit dans les gains nets sur titres de transaction ou opérations de change, soit dans les produits ou charges d'intérêts.

en millions de francs	1996		Total	1995
	Activité de transaction	Gestion de trésorerie		
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
• Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	- 393	- 55	- 448	2 907
Opérations de gré à gré				
• Accords de taux	22	42	64	- 126
• Swaps de taux	2 079	309	2 388	- 3 153
• Swaps de devises	0	- 397	- 397	77
• Autres	610	0	610	203
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
• Options de taux	- 451	1	- 450	- 461
• Options de change	- 23	0	- 23	- 299
• Autres options	56	0	56	- 232
Opérations de gré à gré				
• Contrats de taux plafond et plancher	1	399	400	149
• Swaptions et options (taux, changes et autres)	449	- 1	448	- 1 080
Total	2 350	298	2 648	- 2 015

8 - Cessions d'immobilisations et de titres de participation

en millions de francs	1996	1995
Résultat sur cessions de titres de participation et de titres de filiales	627	252
Résultat sur cessions d'immobilisations	- 48	4
Total	579	256

Le résultat sur cessions de titres est présenté net de reprises de provisions sur titres cédés.

9 - Charges générales d'exploitation

en millions de francs	1996	1995
Frais de Personnel		
Salaires et traitements	- 3 030	- 2 430
Charges sociales	- 793	- 677
Charges de retraite	- 371	- 354
Intéressement et participation	- 111	0
Sous-total	- 4 305	- 3 461
Impôts et taxes	- 162	- 167
Autres charges d'exploitation	- 1 940	- 1 611
Total	- 6 407	- 5 239

Les charges de retraite comprennent les cotisations aux régimes complémentaires obligatoires, les provisions pour plans de retraite supplémentaires et autres avantages liés à l'ancienneté ainsi que les provisions pour cessations anticipées d'activité.

Les charges générales d'exploitation comprennent une provision de 175 millions de francs destinée à couvrir les coûts de développement (frais de personnel, intervenants externes) pour l'adaptation des systèmes informatiques au passage à l'euro qui représentent une surcharge par rapport au budget habituel de la Banque.

10 - Excédent des dotations sur les reprises de provisions d'exploitation

en millions de francs	1996	1995
Dotations aux provisions d'exploitation		
Clientèle et établissements de crédit	- 2 430	- 1 849
Hors bilan	- 7	- 12
Risques pays et autres provisions	- 151	- 831
Sous-total	- 2 588	- 2 692
Reprises de provisions d'exploitation		
Clientèle et établissements de crédit	1 113	1 298
Hors bilan	10	51
Risques pays et autres provisions	1 390	219
Sous-total	2 513	1 568
Excédent net aux provisions d'exploitation	- 75	- 1 124
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	- 152	- 407
Récupérations sur créances amorties	65	71
Total	- 162	- 1 460

11 - Impôt sur les sociétés

en millions de francs	1996	1995
Charge d'impôt courant	- 317	- 597
Reprise ou dotation nette d'impôt différé	31	- 52
Total	- 286	- 649

La charge d'impôt courant comprend les crédits d'impôt et avoirs fiscaux imputables sur l'impôt à payer.

12 - Opérations de trésorerie et interbancaires

en millions de francs	1996	1995
Comptes à vue et prêts au jour le jour	50 522	33 769
Comptes à terme	77 658	122 773
Valeurs reçues en pension au jour le jour	1 180	547
Valeurs reçues en pension à terme	3 172	4 815
Intérêts à recevoir	852	1 178
Créances douteuses - Montant brut	162	105
Créances douteuses - Provisions	- 19	- 41
Total	133 527	163 146

Échéancier des créances sur établissements de crédit à terme (comptes à terme et pensions reçues à terme) au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	49 319	21 908	4 680	4 923	80 830

13 - Opérations avec la clientèle et de crédit-bail

en millions de francs	1996	1995
Créances commerciales	3 685	2 828
Créances à terme	127 296	111 392
Comptes ordinaires débiteurs	15 432	10 049
Intérêts à recevoir	1 226	1 273
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Montant brut	8 108	8 359
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses - Provisions	- 5 807	- 5 957
Crédit-bail et locations simples - Montant brut	218	190
Crédit-bail et locations simples - Amortissements	- 212	- 180
Total	149 946	127 954

Échéancier des créances sur la clientèle à terme (créances commerciales et créances à terme) au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	43 778	21 767	41 166	24 270	130 981

14 - Provisions d'exploitation

en millions de francs	1996	1995
Solde au 1 ^{er} janvier	8 655	8 645
Excédent net aux provisions de l'exercice	75	1 124
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	- 1 556	- 813
Différences de change	119	- 359
Ajustement et divers	- 70	58
Solde au 31 décembre	7 223	8 655
Les soldes de fin d'exercice se décomposent comme suit :		
• Établissements de crédit	19	41
• Clientèle	5 808	5 959
• Crédit-bail	0	0
• Autres provisions	0	0
Provisions déduites de l'actif	5 827	6 000
• Engagements hors bilan	43	48
• Risques pays, autres risques d'exploitation bancaire	1 266	2 506
• Provisions réglementées	87	101
Provisions inscrites au passif	1 396	2 655
Provisions d'exploitation bancaire	7 223	8 655

15 - Titres reçus en pension livrée

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Établissements de crédit	253 418	107 610
Clientèle	16 332	4 655
Total	269 750	112 265

Échéancier des titres reçus en pension livrée au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	243 950	22 089	3 711	0	269 750

16 - Titres de transaction

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.1996	Total 31.12.1995
Effets publics et assimilés	0	25 594	25 594	21 336
Obligations et autres titres à revenu fixe	107 727	6 277	114 004	79 160
Actions et autres titres à revenu variable	16 526	1 093	17 619	26 384
Sous-total	124 253	32 964	157 217	126 880
Instruments conditionnels			38 290	20 137
Total			195 507	147 017

Les titres d'OPCVM inclus dans "Autres titres à revenu variable" s'élèvent à 1 466 millions de francs au 31 décembre 1996 contre 1 502 millions de francs au 31 décembre 1995.

17 - Titres de placement

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	Total 31.12.1996	Total 31.12.1995
Effets publics et assimilés	0	16 413	16 413	17 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 435	4 508	25 943	18 038
Actions et autres titres à revenu variable	92	673	765	759
Total - Valeur nette	21 527	21 594	43 121	36 419

Les titres d'OPCVM inclus dans "Autres titres à revenu variable" représentent un montant net de 392 millions de francs au 31 décembre 1996 contre 385 millions de francs au 31 décembre 1995.

en millions de francs	Actions	Titres à revenu fixe	Total titres de placement
Valeur brute des titres	967	42 463	43 430
Moins-values provisionnées	- 203	- 106	- 309
Valeur nette au bilan	764	42 357	43 121
Plus-values latentes	80	505	585
Valeur estimative au 31 décembre 1996	844	42 862	43 706

Échéancier des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	9 375	12 157	5 771	15 053	42 356

18 - Titres d'investissement

en millions de francs	Titres cotés	Titres non cotés	Total	
			31.12.1996	31.12.1995
Effets publics et assimilés	0	1 215	1 215	3 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 059	3 580	10 639	20 399
Total	7 059	4 795	11 854	24 358

Pas de titres d'investissement prêtés au 31 décembre 1996.

Échéancier des titres d'investissement au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
					31.12.1996
Échéance	2 147	3 069	5 521	1 117	11 854

19 - Valeurs de remboursement des titres d'investissement et de placement

Au 31 décembre 1996				
en millions de francs	Valeur d'acquisition nette des primes amorties	Valeur de remboursement	Primes nettes restant à amortir	
Titres de placement à revenu fixe	42 463	41 950	513	
Titres d'investissement	11 855	11 874	-19	

20 - Autres comptes d'opérations sur titres

en millions de francs	1996		1995	
Intérêts à recevoir				
Titres reçus en pension livrée	1 345		1 742	
Titres de placement à revenu fixe	767		440	
Titres de placement à revenu variable	43		215	
Titres d'investissement	253		498	
Sous-total	2 408		2 895	
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	4 630		5 222	
Créances douteuses nettes	89		84	
Total	7 127		8 201	

21 - Titres de participation

en millions de francs	31.12.1996		31.12.1995	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	28 297	- 4 167	24 130	23 189
Créances rattachées	227	0	227	457
Total	28 524	- 4 167	24 357	23 646

La variation de la valeur nette comptable des titres de participation s'analyse comme suit :

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	23 189	24 384
Acquisitions de l'exercice	2 509	1 752
Prix de revient des titres cédés	- 1 611	- 801
• Prix de cessions	- 1 637	- 809
• Plus et moins-values de cessions	26	8
Reprise de provisions sur titres cédés	601	244
Mouvement net dû aux cessions	- 1 010	- 557
Variation de la provision pour dépréciation	- 536	- 2 265
Autres mouvements	- 22	- 125
Valeur nette au 31 décembre	24 130	23 189

Les principales augmentations correspondent aux augmentations de capital de Ottofrance International, OGD I, PCM Tokyo, et à l'acquisition de Axa Ré Finance.

22 - Immobilisations

en millions de francs	31.12.1996		31.12.1995	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	1 171	320	851	671
Autres immobilisations	3 177	2 066	1 111	1 283
Total	4 348	2 386	1 962	1 954

23 - Comptes de régularisation et divers

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Valeurs reçues à l'encaissement	6 703	4 134
Autres comptes de régularisation et divers	27 071	26 435
Total	33 774	30 569

24 - Opérations de trésorerie et interbancaires

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Comptes à vue et emprunts au jour le jour	73 946	50 026
Comptes à terme	189 228	190 117
Valeurs données en pension au jour le jour	13 902	13 757
Valeurs données en pension à terme	9 729	10 482
Intérêts à payer	2 636	2 939
Total	289 441	267 321

Échéancier des dettes envers les établissements de crédit à terme (comptes à terme et valeurs données en pension à terme) au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	171 772	24 005	1 310	1 870	198 957

25 - Opérations avec la clientèle

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Comptes à vue	16 634	14 152
Comptes à terme	45 376	44 103
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	140	117
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	72	23
Intérêts à payer	284	464
Total	62 506	58 859

Échéancier des dettes envers la clientèle (comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial à terme) au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	38 968	6 160	170	150	45 448

26 - Titres donnés en pension livrée

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Établissements de crédit	276 880	152 698
Clientèle	17 670	2 960
Total	294 550	155 658

Échéancier des titres donnés en pension livrée au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	262 308	23 273	6 218	2 751	294 550

27 - Titres de transaction

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Instruments conditionnels vendus	40 938	21 130
Opérations sur titres et créances empruntées	83 856	52 210
Total	124 794	73 340

28 - Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Emprunts obligataires	7 432	11 364
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	36 606	48 618
Total	44 038	59 982

Échéancier des emprunts obligataires de la banque Paribas par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission au 31 décembre 1996 :

Devise d'origine	Taux (%)	Montant (millions de francs)	1997	1998	1999
Franc français	9,5	1 000			1 000
	9,5	500			500
	6,0	4 000		4 000	
Dollar US	Taux variable	231	231		
	Taux variable	1 571		1 571	
Écu	9,5	130		130	
Total		7 432	231	5 701	1 500

Échéancier des autres dettes représentées par un titre au 31 décembre 1996 :

en millions de francs	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total 31.12.1996
Échéance	25 322	5 714	1 615	3 955	36 606

29 - Autres comptes d'opérations sur titres

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Comptes de règlement sur titres	2 911	4 703
Bons de caisse	74	214
Dettes rattachées sur titres donnés en pension	2 349	834
Dettes rattachées sur titres du marché interbancaire	0	7
Dettes rattachées sur TCN	408	231
Dettes rattachées sur obligations	159	221
Dettes rattachées sur bons de caisse	2	4
Total	5 903	6 214

30 - Comptes de régularisation, provisions et divers

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Provisions pour retraites	822	791
Provision pour risques pays et autres risques d'exploitation bancaire	1 309	2 554
Comptes de régularisation	26 169	34 471
Total	28 300	37 816

Les provisions pour retraites couvrent les indemnités de départ, les autres avantages liés à l'ancienneté, les engagements au titre des régimes supplémentaires ainsi que ceux liés aux cessations anticipées d'activité. Ces provisions ne comprennent pas les écarts actuariels étalés sur 15 ans, qui se montent à 109 millions de francs au 31 décembre 1996.

31 - Dettes subordonnées

Date émission	Solde émission (millions de dollars US)	Taux (%)	Montant (millions de francs)	Au-delà de 2003	Indéterminé
1984	26	Taux variable	135		135
1986	182	Taux variable	955		955
1992	250	8,35	1 309	1 309	
1993	45	Taux variable	237	237	
1994	300	6,875	1 571	1 571	
Sous-total			4 207	3 117	1 090
Dettes rattachées			44		
Total			4 251		

32 - Fonds propres

A - Le capital est composé de certificats d'investissement et d'actions privilégiées (4 289 997 titres) et d'actions ordinaires (52 224 544 actions), de montant nominal de 100 francs, entièrement libérés.

en millions de francs	Capital émis	Primes d'émission d'apport ou de fusion	Réserves et bénéfice non distribués	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 1995	4 347	9 383	1 961	101	15 792
Augmentation de capital en numéraire	1 304	2 740			4 044
Frais à l'augmentation de capital		- 2			- 2
Dotations réserve légale		- 130	130		0
Versement dividende prioritaire		- 41			- 41
Dotations/reprises de provisions réglementées				- 13	- 13
Versement de précompte			- 4		- 4
Affectation du résultat 1995		- 2 531	- 900		- 3 431
Solde au 31 décembre 1996	5 651	9 419	1 187	88	16 345

B - Autorisation de rachat d'actions et options de souscription d'actions

Il existait, au 31 décembre 1996, 886 467 options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans et exerçables au prix de 406 francs par action, accordées aux mandataires sociaux et aux salariés au cours de l'exercice 1994, en application d'autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des 29 avril 1987 et 27 mai 1992.

33 - Opérations avec les entreprises liées

en millions de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Actif		
Opérations de trésorerie et interbancaires	103 915	5 507
Opérations avec la clientèle	25 232	0
Titres de transaction	2 412	0
Passif		
Opérations de trésorerie et interbancaires	37 297	3 772
Opérations avec la clientèle	9 582	0
Emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Hors bilan		
Engagements donnés aux établissements de crédit	286	1 218
Engagements donnés à la clientèle	9 714	1

34 - Répartition géographique des encours de trésorerie et interbancaires, des crédits à la clientèle, du crédit-bail et des titres reçus en pension livrée

La décomposition par origine géographique des débiteurs (ou, le cas échéant, de l'organisme garantissant l'engagement) fait apparaître la répartition suivante :

en pourcentage	31.12.1996					31.12.1995	
	Opérations de trésorerie et interbancaires	Opérations avec la clientèle	Opérations de crédit-bail	Titres reçus en pension livrée banque	Titres reçus en pension livrée clientèle	Global	Global
France	29,9	33,4	63,0	26,1	65,1	30,0	40,7
Europe de l'Ouest (hors France)	41,1	16,0	37,0	49,3	31,9	37,9	32,5
Europe de l'Est	0,1	0	0	0	0	0	0,1
Amérique du Nord	11,9	23,4	0	22,8	3,0	19,8	9,3
Amérique Centrale et du Sud	0,7	3,0	0	0,5	0	1,2	1,4
Afrique	0,3	1,1	0	0	0	0,4	0,9
Moyen-Orient	0,2	4,1	0	0,3	0	1,3	1,1
Asie	15,2	18,4	0	1,0	0	9,1	13,9
Océanie	0,6	0,6	0	0	0	0,3	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

A) Engagements donnés ou reçus

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	31 408	10 263
Engagements en faveur de la clientèle	126 349	89 595
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	10 591	9 918
Engagements d'ordre de la clientèle	67 872	57 577

en millions de francs	31.12.1996	31.12.1995
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	30 723	5 994
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 215	16 224

B) Opérations sur titres et opérations de change

en millions de francs	31.12.1996		31.12.1995	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations sur titres	33 807	27 986	28 175	36 093
Opérations de change fermes	656 272	656 138	740 532	739 626

C) Instruments financiers à terme

en millions de francs	31.12.1996		31.12.1995	
	Activité de transaction	Gestion de trésorerie	Total	
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
• Contrats à terme (taux, change, actifs financiers)	1 555 437	97 542	1 652 979	530 793
Opérations de gré à gré				
• Accords futurs de taux	148 199	16 160	164 359	359 910
• Swaps de taux	4 173 766	266 928	4 440 694	3 749 154
• Swaps de devises	439 378	19 967	459 345	418 304
• Autres instruments	18 923	0	18 923	14 041
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
• Options de taux : achat	257 761	0	257 761	481 489
• Options de taux : vente	109 737	0	109 737	102 757
• Options de change : achat	962	0	962	0
• Options de change : vente	1 365	0	1 365	0
• Autres options : achat	13 174	0	13 174	13 320
• Autres options : vente	14 573	0	14 573	16 285
Opérations de gré à gré				
• Contrats de taux plafond et plancher : achat	366 541	0	366 541	295 078
• Contrats de taux plafond et plancher : vente	523 769	237	524 006	447 885
• Swaptions de taux : achat	279 432	0	279 432	213 333
• Swaptions de taux : vente	356 774	0	356 774	221 276
• Swaptions de change : achat	1 630	0	1 630	3 713
• Swaptions de change : vente	268	0	268	1 378
• Options de taux : achat	47 640	0	47 640	23 749
• Options de taux : vente	45 359	0	45 359	24 274
• Options de change : achat	189 783	0	189 783	141 472
• Options de change : vente	198 327	0	198 327	157 596
• Autres : achat	101 413	0	101 413	58 651
• Autres : vente	98 485	0	98 485	63 618

Les montants ci-avant ne reflètent que le seul volume d'intervention de la Banque dans chacun des types d'instructions distingués et ne donnent pas d'indication sur les risques de marché qui y sont attachés, certains instruments étant utilisés en couverture d'autres. La Banque contrôle son risque de contrepartie, de taux et de change sur ces instruments au moyen de procédures internes limitant le montant des engagements par type de contrepartie ainsi que le montant des positions résiduelles de taux et de change.

Pour les opérations fermes, les engagements représentent l'addition des montants notionnels d'achats et de ventes d'instruments (toutefois, pour les swaps, seule la contrepartie du montant prêté est prise en compte). Pour les opérations constitutionnelles, les engagements correspondent aux montants notionnels des instruments sous-jacents achetés ou vendus. La rubrique "Autres" comprend les instruments du type options sur matières premières et métaux précieux et options sur indices boursiers et actions. Les opérations sur marchés organisés sont présentées après compensation entre achat et vente de contrats de même nature et de même échéance.

D) Litiges fiscaux

Au sein des sociétés intégrées globalement, la banque Paribas et ses succursales de Milan et Madrid notamment ont fait l'objet de vérifications fiscales ayant abouti à des notifications de redressement. Celles-ci ont fait l'objet de discussions avec les administrations fiscales respectives, qui ont permis de déterminer les provisions à constituer. Certains points de ces notifications sont par ailleurs contestés par la banque Paribas et font donc l'objet de contentieux.

36 - Décomposition des encours par devise au 31 décembre 1996

en millions de francs	Franc français	Mark allemand	Livre sterling	Écu	Dollar USA	Lire italienne	Peseta espagnole	Yen	Autres devises	Total
Actifs	258 531	82 754	30 925	41 387	179 481	89 752	40 745	82 511	64 839	870 925
Passifs	- 233 632	- 94 380	- 32 880	- 36 961	- 199 631	- 78 259	- 41 195	- 85 391	- 68 596	- 870 925
Position nette bilan	24 899	- 11 626	- 1 955	4 426	- 20 150	11 493	- 450	- 2 880	- 3 757	0
Hors bilan ferme	- 19 109	10 094	3 804	- 4 640	19 020	- 12 498	- 1 074	- 1 310	6 425	712
Différentiel	5 790	- 1 532	1 849	- 214	- 1 130	- 1 005	- 1 524	- 4 190	2 668	712
Positions conditionnelles	- 2 150	2 427	- 897	223	- 2 299	- 212	82	2 364	471	9
Crédits à la clientèle	39 054	2 598	9 100	3 517	70 761	788	2 916	11 772	7 436	147 942
Dépôts à la clientèle	- 17 277	- 2 336	- 4 547	- 685	- 21 476	- 1 089	- 370	- 9 855	- 4 874	- 62 509
Certificats de dépôt et valeurs assimilées	- 18 659	- 24	- 4 949	- 130	- 11 892	- 2 292	0	- 6 055	- 111	- 44 112

La ligne "Différentiel" regroupe, à la fois, les positions structurelles (fonds propres des filiales et succursales à l'étranger) dont les variations n'affectent pas en tout état de cause le résultat, et les positions opérationnelles. Compte tenu de la gestion dynamique de ces dernières, la situation présentée ci-dessus est susceptible de variations substantielles en cours d'exercice.

37 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations de toute nature, perçues au cours de l'exercice par les Membres du Conseil de Surveillance au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la Banque s'élèvent à 6,8 millions de francs ; celles du Directoire s'établissent à 11,2 millions de francs, dont 0,6 million de francs de jetons de présence.

38 - Consolidation des comptes

La Banque Paribas établit des comptes consolidés et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de la Compagnie Financière de Paribas.

39 - Opération intervenue depuis la clôture des comptes au 31 décembre 1996

Le Conseil de la Compagnie de Navigation Mixte a annoncé qu'une offre publique de rachat pour annulation (OPRA) sera lancée au mois de juin 1997 portant sur 6 359 939 titres au prix de 875 francs par titre, après versement d'un dividende exceptionnel de 85 francs par titre. La Banque Paribas apportera la totalité de sa participation à cette offre et encaissera un montant de 4 639 millions de francs.

40 - Comptes de résultat et bilans publiés au BALO

Bilan publié au BALO

en milliers de francs	31.12.1996	31.12.1995
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP	332 627	233 205
Effets publics et valeurs assimilées	43 324 963	43 235 940
Créances sur les établissements de crédit		
• À vue	51 786 369	36 842 190
• À terme	336 017 448	235 529 352
Créances sur la clientèle		
• Créances commerciales	3 730 894	2 832 697
• Autres concours à la clientèle	145 504 821	117 946 522
• Comptes ordinaires débiteurs	17 192 830	11 715 514
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 505 795	118 321 163
Actions et autres titres à revenu variable	18 426 099	27 337 314
Participations et activités de portefeuille	14 141 640	10 347 934
Parts dans les entreprises liées	10 215 306	13 295 950
Crédit-bail et location avec option d'achat	6 055	9 560
Immobilisations incorporelles	451 615	369 697
Immobilisations corporelles	1 509 805	1 584 652
Autres actifs	49 752 503	29 526 166
Comptes de régularisation	27 026 501	26 401 254
Total de l'Actif	870 925 271	675 529 110

en milliers de francs	31.12.1996	31.12.1995
Passif		
Banques centrales, CCP	948 814	889 198
Dettes envers les établissements de crédit		
• À vue	91 710 958	69 620 957
• À terme	475 504 376	350 313 938
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial		
• À vue	143 076	117 274
• À terme	73 262	22 354
Autres dettes		
• À vue	16 981 871	15 074 585
• À terme	63 482 582	46 634 167
Dettes représentées par un titre		
• Bons de caisse	76 299	217 628
• Tit.marché interb. & tit.créanc.négoc.	37 014 172	48 837 637
• Emprunts obligataires	7 590 564	11 603 377
Autres passifs	131 197 990	79 750 091
Comptes de régularisation	22 677 647	32 763 026
Provisions pour risques et charges	2 130 615	3 345 519
Provisions réglementées	86 562	100 512
Dettes subordonnées	4 250 964	3 977 795
Capital souscrit	5 651 454	4 347 273
Réserves	10 557 230	9 982 029
Écart de réévaluation	49 462	49 473
Report à nouveau		1 313 120
Résultat de l'exercice	797 373	- 3 430 843
Total du Passif	870 925 271	675 529 110

Comptes de résultat publiés au BALO

en milliers de francs	1996	1995
Intérêts et produits assimilés	33 385 693	31 190 696
• Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	19 951 198	17 578 400
• Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	8 425 562	9 493 422
• Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 986 393	4 055 442
• Autres intérêts et produits assimilés	22 540	63 432
Intérêts et charges assimilées	- 35 462 017	- 33 459 086
• Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	- 28 035 254	- 25 307 492
• Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	- 2 755 722	- 3 615 372
• Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 4 671 041	- 4 536 222
Produits sur opérations de Ct Bail et de location avec option d'achat	7 951	10 326
Charges sur opérations de Ct Bail et de location avec option d'achat	- 3 984	- 6 471
Revenus des titres à revenu variable	1 159 727	1 585 648
Commissions (produits)	2 776 134	2 546 857
Commissions (charges)	- 1 664 002	- 1 871 459
Gains sur opérations financières	6 977 527	8 210 825
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	3 013 597	7 663 344
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	488 420	54 685
• Solde en bénéfice des opérations de change	0	492 796
• Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	3 475 510	0
Pertes sur opérations financières	- 183 602	- 2 011 934
• Solde en pertes des opérations sur titres de placement	0	0
• Solde en pertes des opérations de change	- 183 602	0
• Solde en pertes des opérations sur instruments financiers	0	- 2 011 934
Autres produits et charges ordinaires	1 960 432	1 044 011
• Autres produits d'exploitation bancaire	1 542 462	486 486
• Autres produits d'exploitation non bancaire	417 970	557 525
Charges générales d'exploitation	- 6 786 750	- 5 605 147
• Frais de personnel	- 4 527 201	- 3 654 282
• Autres frais administratifs	- 2 259 549	- 1 950 865
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorpo. et corpo.	- 427 254	- 296 148
Autres charges d'exploitation	- 485 227	- 494 595
• Autres charges d'exploitation bancaire	- 373 553	- 349 664
• Autres charges d'exploitation non bancaire	- 111 674	- 144 931
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	- 261 557	- 1 612 361
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	- 2 013 202
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	90 272	0
Résultat ordinaire avant impôt	1 083 343	- 2 782 040
Impôt sur les bénéfices	- 285 970	- 648 803
Résultat de l'exercice	797 373	- 3 430 843

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
(Articles 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

	1992	1993	1994	1995	1996
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 261 259 100	4 261 259 100	4 267 211 400	4 347 272 800	5 651 454 100
b) Nombre d'actions émises	42 612 591	42 612 591	42 672 114	43 472 728	56 514 541
II - Résultat global des opérations					
a) Produits d'exploitation bancaire	94 128 449 143	115 207 593 596	112 343 796 438	108 188 036 913	136 967 493 994
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	2 495 744 692	3 819 986 523	3 108 443 989	924 218 109	1 731 100 625
c) Impôt sur les bénéfices	316 921 534	724 723 493	727 727 104	648 803 305	285 970 417
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	130 352 963	870 036 030	737 673 322	- 3 430 843 000	797 372 827
e) Montant distribué	312 506 878	379 338 283	725 425 938	41 250 000	734 689 033
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	51,13	72,64	55,79	6,34	25,57
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	3,06	20,42	17,29	- 78,92	14,11
c) Distribution par titre (1)	6,90	8,60	17,00	0	13,00
(2)	12,50	12,50	17,00	12,50	13,00
IV - Personnel (3)					
a) Nombre de salariés	3 392	3 268	3 389	3 559	3 514
b) Montant de la masse salariale et participation au bénéfice	1 090 603 165	1 318 870 969	1 175 911 762	1 179 355 559	1 494 920 650
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	459 531 458	537 958 089	513 270 027	556 098 074	649 259 679

(1) Actions ordinaires.

(2) Certificats d'investissement et actions privilégiés.

(3) Payé en France.

LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres		Quote-part du capital détenue en %	Pourcentage Groupe
		autres que le capital			

1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur

A - FILIALES (1)					
Antin Bail	FRF	200 000	FRF (71 371)	100,00	100,00
BPI (Banq. Parisienne Inter.)	FRF	71 071	FRF (110 203) (4)	58,97	100,00
Banque Paribas Canada	CAD	35 000	CAD 874 (3)	100,00	100,00
Banque Paribas Deutschland OHG	DEM	100 000	DEM 17 427 (4)	39,99	99,99
Capefi	FRF	150 250	FRF (18 912)	100,00	100,00
Compagnie Foncière	FRF	64 754	FRF 614 243	32,60	61,57
Finecofi	FRF	3 097 500	FRF 49 303	79,99	100,00
OGDI	FRF	487 595	FRF 10 928	21,22	99,99
Paribas BBD Indonesia	IDR	50 000 000	IDR (6 120 000)	76,00	76,00
Paribas Capital Markets Ltd	JPY	13 400 000	JPY (37 000) (4)	100,00	100,00
Paribas Do Brazil	USD	2 168 (3)	USD 42 170 (3)	95,76	100,00
Paribas International	FRF	1 704 252	FRF 3 004 225	100,00	100,00
Paribas Private Banking Asia	SGD	20 000	SGD 204 (4)	100,00	100,00
Paribas Suisse Bv	NLG	607 800	NLG 305 792	41,13	100,00
Paribas UK Holding Ltd £	GBP	34 353	GBP 5 332 (4)	100,00	100,00
Premium Conversion Fund	BRL	61 503	BRL	52,50	52,50
Setic	FRF	10 212	FRF 72 869	98,81	100,00
SNC Courcoux Bouvet	FRF	21 700	FRF 171 544	100,00	100,00
Sté Immobilière 36 Avenue de l'Opéra	FRF	140 250	FRF 1 873	70,00	70,00
B - PARTICIPATIONS (2)					
Axa Ré Finance	FRF	750 000	FRF 81 628 (4)	21,00	21,00
Erbé	BEF	4 817 198	BEF 8 905 575 (4)	30,73	44,56
Finaxa	FRF	1 152 570	FRF 6 007 460	23,71	23,71
Navigation Mixte	FRF	1 589 920	FRF 14 383 178	30,39	97,88
Ottofrance International	FRF	2 500 250	FRF (22)	28,00	100,00
RVP	FRF	196 715	FRF 949 987 (3)	30,79	30,79

2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A - FILIALES (1)	
Françaises	
Étrangères	
B - PARTICIPATIONS	
Françaises	
Étrangères	

(1) 50 % au moins du capital détenu par le Groupe Paribas.

(2) 10 à 50 % au moins du capital détenu par le Groupe Paribas.

(3) Chiffres 1994.

(4) Chiffres consolidés.

Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)	Dividende encaissé exercice 1996	Date d'arrêté des comptes

inventaire excède 1 % du capital de la Banque

179 600	109 600	546 160	49 926	(33 124)		31/12/1995
230 021	20 650			(30 172) (4)		31/12/1996
133 795	142 718	45 919	418	3 328 (3)		31/12/1994
88 306	87 712	525 832	59 726	10 309 (4)		31/12/1996
150 249	150 249	353 027	4 960	(18 890)		31/12/1995
499 479	398 110	102 389	74 023	74 969	11 399	31/12/1995
2 477 750	2 477 750			817 527	371 663	31/12/1995
478 619	109 875	833 458	4 373	8 822		31/12/1996
108 951	110 090			(9 086)	55	31/12/1996
635 512	624 574		26 075	(79 051) (4)		31/12/1996
106 081	74 322		1 030 (3)	16 287 (3)	62 964	31/12/1994
6 171 332	6 171 332	2 218 049	1 070	188 722	189 172	31/12/1995
74 844	67 835			(6 908) (4)		31/12/1996
1 602 787	1 087 544	132	336	5 671		31/12/1995
564 602	315 729			(11 197) (4)		31/12/1996
187 479	180 635				11 393	
299 948	147 961	170 531	100	(6 531)		31/12/1995
645 434	385 434	244	212 109	58 086	103 830	31/12/1995
98 175	98 175		7 696	1 873		31/12/1995
222 390	222 390			32 672 (4)		31/12/1996
908 812	917 436				32 953	31/12/1996
2 330 433	2 330 433			273 724	79 228	31/12/1995
5 684 199	4 590 206	27	28 299	(3 125 422)		31/12/1995
700 000	700 000	1		(22)		31/12/1995
168 000	168 000	163 475	60 897	38 269 (3)	6 058	31/12/1994
237 997	194 919				63 598	
283 647	180 084				0	
952 992	682 950				24 270	
550 287	348 954				39 131	

3 - Titres de filiales et de participations acquis au cours de l'exercice 1996

A - FILIALES À PLUS DE 50 % (% ACQUIS OU ATTEINTS AU COURS DE L'EXERCICE)	
Cerenicim	150 850 actions
Premium Conversion Fund	3 831 346 actions
Paribas BBD Indonesia	371 113 actions
PT Piranti	4 675 actions
SNC Paribas Fund Services	2 490 actions
B - PARTICIPATIONS ACQUISES OU PORTÉES À 5 %, 10 % OU 33 %	
Axa Ré Finance	1 575 000 actions
Ottofrance	7 000 000 actions
SCI Restaumur	243 actions
SIC	2 627 actions

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 1996

en milliers de francs	Valeur d'inventaire
OBLIGATIONS FRANÇAISES	
ACTEA TAM 87-97	29 880
BFCE TME 89-99	25 189
BFCE 9,90 % 90-2000	216 841
BIRD 10,90 % 85-97	17 672
BRED TMO 86-97	57 304
BANQUE STERN TMO 86-96	3 600
BTAN 7 % 12/11/99	952 387
BTAN 7,75 % 12/04/00	971 939
BTF 13/03/97	1 408 000
BTF 16/01/97	10 000
BTF 12/06/97	650 000
BTF 11/09/97	3 334 000
BTF 11/12/97	2 894 766
BMTN BANQUE PETROFIGAZ 12/07/2007	135 000
CADES 07/01/97	911
CADES 04/07/97	500 000
CADES 10/10/97	900 000
CAECL 12,20 % 85-87	27 118
CCCE 13,70 % 84-04	20 300
CEPME 10,20 % 90-00	166 579
CEPME 11,30 % 85-97	10 600
CFD 9,10 % 89-99	90 729
CFDI 11,80 % 85-97	97 375
CLF 7,30 % 86-01	23 194
CNA TRE 87-99	11 838
CNE 9,91 % 83-90	120 704
CRH 10,90 % 85-97	21 460
CRH TME 87-98	64 145

en milliers de francs	Valeur d'inventaire
CIE FONCIÈRE 6,25 % 87-97	1 114
CIMENTS FRANÇAIS FCC 2005	100 000
CMB PACKAGING TSDI TV 90/2005	50 000
COOP AGRICOLE LA BRIE	1 077
CRÉDIT NATIONAL 10,80 % 85-98	324
CRÉDIT NATIONAL 13,30 % 84-97	803
FINANSDER 10 % 87-99	79 740
FINANSDER 10,40 % 90-00	151 660
FINANSDER 9,40 % 91-03	117
GITT TAM 87-97	62 596
GITT TAM 87-98	62 598
GITT TAM 87-99	62 596
LAFARGE FCC 2005	5 450
LAGARDÈRE FCC 2007	61 648
NERSA P3R 89-97	15 000
OAT 8,50 % 90-00	961 748
OAT 8,50 % 92-03	1 129 818
OAT 8,50 % 87-02	1 124 822
OAT COUPON 1999	86 720
OAT COUPON 2003	853 962
OAT COUPON 2000	273 985
OAT COUPON 2001	126 113
OAT COUPON 2003	280 099
OAT COUPON 1999	104 452
OAT COUPON 2002	117 645
PEMEX 7,75 % 30/9/98	77 627
RÉMY MARTIN TMO 86-98	12 544
SNCF 11 % 1985-1997	3 591
SNCF TAM 87-99	152 203
SALON DE PROVENCE 9,95 % 79-97	275
SCHNEIDER FCC	105 000
SOPHIA 7,90 % 86-98	8 303
SOPHIA TAM 88-97	70 000
SOVAC P1C 89-98	19 940
SPF PARIBAS TMM-0,30 92-97	204 000
TSDI PSA FINANCE HOLDING	450 000
TUNNEL MONT BLANC 87-97	68 247
UCB TIOP 88-2000	9 900
UNIBAIL 11,00 % 86-01	336
VIA BANQUE 7,5 % 90/98	71 606
WORMS P1C 89-97	50 000

en milliers de francs	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
BANQUES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES			
AFCM Participation	300 000	24,88	3 000
Auxiliaire Entreprise Chemins de Fer	3 561 600	20,00	23 029
Banque Franco Roumaine	2 550	2,55	1 443

en milliers de francs	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Banque Parisienne Internationale	1 676 342	58,97	20 650
CEPME	9 990	0,06	999
Cetip	4 180	6,85	505
Cofiloisirs	28 330	28,33	7 898
Finecofi	24 777 500	79,99	2 477 750
GOBTP	39 873	2,02	2 737
Matif CI	4 800	0,19	381
Merone Investissement	2 607	42,53	42 254
Paribas Asset Management	313 106	99,99	31 220
Prominofi	4 000	4,00	600
Scope OCT	280	4,00	280
SGCF	555	0,02	452
SNC Antin Gérance	9 510	95,10	1 058
SNC Conseil Investissement	49 995	99,99	6 994
SNC Courcoux Bouvet	217 000	100,00	385 434
SNC Paribas Investissement	4 990	99,80	479

HOLDINGS FINANCIERS

Actif Bancaire Mobil.	1 500	10,00	150
Cie Navigation Mixte	4 831 796	30,39	4 590 206
FCP Actifinance	1	-	113
FCP Munich Re Placement	5	-	500
Finogest	5 000	20,00	500
Fonds Capinvest	1	-	100
Fonds Hippoval	1	-	100
Gemofin	1 860	12,40	186
Novafinance	220 195	33,87	11 010
Ottofrance International	7 000 000	28,00	700 000
Paribas International	17 042 523	100,00	6 171 331
Parifergie	99 994	99,99	9 999
Proparco	100 000	2,13	10 000
Siparex	1 750	0,03	206
SNC Antin Gestion	2 000	80,00	289
SNC Paribas Capital Développement	50	0,25	500
Sofinergie 4	38	0,30	380
Sogesofica	1 123	38,07	128
Sopardev	25 104	10,07	2 270

ASSURANCES

AGF	3 117 554	2,29	515 441
Auria Vie SA	15 840	7,92	1 584
Axa Ré Finance	1 575 000	21,00	222 390
Finaxa	13 662 425	23,71	2 330 433
Sofaris	13 872	0,51	2 188

en milliers de francs	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET DE PARTICIPATION			
ACFI	1 125	45,00	411
CLS (Coll.Loca. Satel. A)	300	2,00	300
CMM Industries CV	78 303	-	783
Europerformance	1 120	4,99	112
ILP	1 560	0,12	165
Internationale de Maintenance	465	0,46	204
La Rochette CV 4,5 %	200 000	-	10 000
Lyon Parc Auto	20	0,35	256
Novespace	2 250	4,50	225
Parc Astérix CV	413 000	-	3 612
Parfums Pierre Balmain	294 398	4,02	2 499
Sicav Frankopar	1	-	100
Sicav Franterme	2	-	160
Sicav Frasecur	1	-	200
Sicav Mone Tiop	1	-	500
Sicav Moneterme	400	-	40 000
Sicav Sécuri-Taux	100	-	100
Sicovam	1 448	3,19	1 104
SIIC	2 627	18,76	148
SNC Paribas Fund Services	2 490	99,60	249
Sofinergie 3	38	0,31	380
Sometrar	11 750	2,35	1 175
Spot Image	204	0,60	608
Titrisation Première	2 667	16,67	347
Vallourec	6 603	0,08	660

Synthèse de l'inventaire

en milliers de francs	Valeur d'inventaire
A - Titres énumérés précédemment	
Obligations françaises	19 779 186
Autres titres	17 641 465
B - Obligations étrangères	758 953
C - Autres titres de sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	4 234 544
D - Titres de sociétés immobilières non admises à la cote officielle d'une bourse des valeurs en France	1 957 946
E - Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 francs	6
Obligations	952
Actions	44 373 052
Valeur d'inventaire du portefeuille - Titres Métropole	44 373 052

	Métropole	Succursales à l'étranger	Total
Titres de Placement	21 277 385	21 843 300	43 120 685
Titres de Participation et Filiales	23 095 667	1 034 009	24 129 676
Total	44 373 052	22 877 309	67 250 361

OBSERVATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la banque Paribas et son activité pendant l'exercice écoulé.

La banque Paribas a démontré en 1996 une importante capacité de rebond, après les pertes dégagées au cours de l'exercice 1995. Les éléments exceptionnels provisionnés en 1995 (provisionnement de la participation dans la Compagnie de Navigation Mixte, effort complémentaire sur Cogedim) ne pèsent d'ores et déjà plus sur les résultats. Cette bonne performance a par ailleurs été obtenue en dépit d'une provision exceptionnelle de 225 millions de francs constituée au titre de l'adaptation des systèmes informatiques à la future monnaie unique européenne.

Tous les métiers de la Banque ont vu leurs résultats s'accroître au cours de l'exercice ; parmi les principales réussites, on peut citer, outre le maintien du coût du risque à un niveau satisfaisant :

- la poursuite rapide du développement des activités bancaires spécialisées ;
- l'intégration des activités européennes de conservation rachetées à J.P. Morgan ;
- la progression de 15 % des actifs sous gestion ;

- le rôle de premier plan joué par le Conseil ;
- l'amélioration significative des résultats sur les marchés de capitaux, même si les performances des dérivés sur instruments de taux n'ont pas encore retrouvé le niveau des années antérieures.

Enfin, les participations bancaires dans la Banque Continentale du Luxembourg et dans la Banque Ottomane, devenues relativement périphériques par rapport à la stratégie poursuivie, ont été cédées.

Les investissements entrepris par la Banque dans ses principaux métiers, alliés à la poursuite de l'amélioration des procédures de contrôle, devraient lui permettre de continuer sur la voie tracée.

C'est pourquoi le Conseil de Surveillance exprime sa confiance dans la capacité du Directoire à conduire les affaires de la banque Paribas. Il approuve les projets de résolutions soumis par le Directoire au vote de l'Assemblée Générale, et vous invite à les adopter.

Le Conseil de Surveillance

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE DU 21 MAI 1997*Première résolution*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu les rapports du Directoire, des Commissaires aux Comptes et du Conseil de Surveillance, approuve les comptes de l'exercice 1996, tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 797 372 826,86 F.

Bénéfice net de l'exercice	797 372 826,86
Report à nouveau antérieur	0
Total	797 372 826,86
Dividende aux actions ordinaires "A"	731 143 616,-
Dividende aux actions privilégiées "B"	47 815 614,-
Dividende aux certificats d'investissement	12 244 344,-
Précompte	4 495 352,-
Report à nouveau	1 673 900,86
Total	797 372 826,86

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de prélever sur le poste "Primes d'apport" un montant de 12 000 000 de francs ayant le caractère de réserve spéciale de plus-value à long terme, pour l'affecter au poste de réserve spéciale de plus-value à long terme.

Le dividende versé à chaque action ordinaire "A", à chaque action privilégiée "B", et à chaque certificat d'investissement privilégié sera de 14 francs, auquel s'ajoutera, le cas

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe, conformément à l'article 32 des statuts, l'affectation des résultats de la manière suivante (en francs) :

échéant, un avoir fiscal de 7 francs portant le revenu global à 21 francs par titre.

Le dividende, tant pour les certificats d'investissement privilégiés que pour les actions ordinaires "A" et les actions privilégiées "B", sera mis en paiement à partir du 2 juin 1997.

Conformément à la loi, il est rappelé que le revenu global au titre des trois derniers exercices s'établissait ainsi (en francs) :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué	Revenu global	Dividende distribué	Impôt payé au Trésor
1993	39 312 591 act. "A"	338 088 282,60	12,90	8,60	4,30
	996 967 act. "B"	12 462 087,50	18,75	12,50	6,25
	2 303 033 CIP	28 787 912,50	18,75	12,50	6,25
1994	39 372 114 act. "A"	669 325 938,-	25,50	17,00	8,50
	996 967 act. "B"	16 948 439,-	25,50	17,00	8,50
	2 303 033 CIP	39 151 561,-	25,50	17,00	8,50
1995	40 172 728 act. "A"	-	-	-	-
	2 526 857 act. "B"	31 585 712,50	18,75	12,50	6,25
	773 143 CIP	9 664 287,50	18,75	12,50	6,25

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de

proposer à chaque propriétaire d'action ordinaire "A" ou d'action privilégiée "B", une option entre le paiement en numéraire ou en actions ordinaires "A" du dividende voté aux termes de la deuxième résolution. Cette

option portera sur la moitié du dividende mis en distribution, soit 7 francs par action.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'assemblée générale fixe comme suit les conditions et modalités d'exercice de l'option de paiement en actions :

- le prix d'émission des actions est fixé à 354 francs. Ce prix a été déterminé sur la base de l'actif net comptable consolidé par titre du capital de la société au 31 décembre 1996, diminué du dividende versé et arrondi au Franc immédiatement supérieur ;
- ces actions seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 1997 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur création ;
- les actionnaires qui souhaiteront opter pour le paiement en actions des dividendes leur revenant, disposeront d'un délai commençant le 2 juin 1997 et expirant le 13 juin 1997 inclus pour en faire la demande auprès de la Banque Paribas. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme de ce délai, ne pourra recevoir les dividendes lui revenant qu'en espèces, ledit règlement étant effectué à partir du 19 juin 1997.

Si le montant des dividendes pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ;
- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation à son Président dans les conditions prévues par la loi, pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera et pour modifier l'article 6 des statuts quant au montant du capital social et au nombre d'actions qui le représente. Elle confère également au Directoire tous pouvoirs pour imputer sur la prime d'émission dégagée par l'augmentation de capital, les frais de ladite augmentation de capital et doter la réserve légale.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises

pour les assemblées ordinaires, approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Michel François-Poncet membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Jean-Marc Bruel membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Gérard de La Martinière membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, réélit M. Raymond Lévy membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, les autorisations données au Directoire le 25 avril 1996 d'émettre, de créer et de garantir des bons et obligations.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques, conditions et selon les modalités qu'il jugera convenables, des bons et obligations, soit en Francs

français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 40 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou d'obligations, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 20 000 000 000 F.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, annule, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 25 avril 1996 d'émettre, de créer et de garantir des certificats de dépôt.

L'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à émettre et à créer, sur toute place où la réglementation le permet, en une ou plusieurs fois, aux époques, conditions et selon les modalités qu'il jugera convenables, des certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises dans la limite d'un encours maximum de 50 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de certificats de dépôt autres que ceux visés par le règlement n° 92.03 du 17 février 1992 du Comité de la Réglementation Bancaire, dans la limite d'un encours maximum de 20 000 000 000 F.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises

pour les assemblées ordinaires, annule, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Directoire le 25 avril 1996 d'émettre, de créer et de garantir des titres d'emprunt à durée non déterminée.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques, conditions et selon les modalités qu'il jugera convenables, des titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 000 000 000 F.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de titres d'emprunt à durée non déterminée, subordonnés ou non, soit en Francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises pour un montant maximum de 10 000 000 000 F.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes autorise le Directoire à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 1 500 000 000 F :

- soit par l'émission d'actions nouvelles et de certificats d'investissement nouveaux à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens qui pourront souscrire les actions nouvelles ou les certificats d'investissement nouveaux tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions et de certificats d'investissement gratuits ou par élévation du nominal des actions et des certificats d'investissement existants ;

- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles et des certificats d'investissement nouveaux à émettre et leur date de jouissance, ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens, recueillir les souscriptions aux actions ou certificats d'investissement nouveaux et les versements y afférents ; si les souscriptions à titre irréductible, et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, répartir le solde de l'augmentation de capital, offrir totalement ou partiellement au public les actions ou les certificats d'investissement non souscrits, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ;
- apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront.

L'Assemblée Générale, sous la condition que cette ou ces augmentations de capital se fassent avec une prime d'émission, autorise le Directoire à imputer sur le montant de cette prime, les frais consécutifs à cette ou ces

augmentations de capital, et le cas échéant, la somme nécessaire pour porter la réserve légale à 10 % du nouveau capital social.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et connaissance prise notamment des bases de conversion proposées et des autres précisions figurant dans ces rapports :

- autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F, des obligations convertibles en actions à tout moment au gré des porteurs à raison d'une action pour une obligation.

Ces obligations convertibles pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible. Le montant nominal maximum des actions à émettre en cas de conversion des obligations en actions sera de 600 000 000 F nominal auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des obligataires conformément à la loi.

Le Directoire prendra, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Conformément à la loi, cette autorisation comporte au profit des obligataires, renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription sur les titres qui seront émis par conversion des obligations.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour

de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :

- pour fixer toutes les modalités de cette ou ces émissions, notamment :
 - la date et les conditions d'émission des obligations ;
 - le montant et la durée du ou des emprunts ;
 - les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date de paiement du coupon, le prix de remboursement, la durée et les modalités d'amortissement ;
 - les conditions de la conversion des obligations, notamment la date à partir de laquelle la conversion pourra être effectuée ;
 - la méthode par laquelle seraient réservés les droits des obligataires si la société procédait avant ladite conversion à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits desdits obligataires ;
- pour accomplir les formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par conversion des obligations, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 12^{ème} résolution, ni sur celui résultant du remboursement des obligations, ni de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 14, 15 et 16^{èmes} résolutions ci-après ;
- et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la conversion et au service de ces obligations.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale à 10 % du capital après chaque augmentation.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi :

- autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F des obligations remboursables en actions de la société.

Ces obligations remboursables en actions pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible.

Ces obligations seront remboursées en actions de la société à raison d'une action pour une obligation. Le montant nominal maximum des actions à émettre en remboursement des obligations sera de 600 000 000 F nominal auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des obligataires conformément à la loi.

Le Directoire prendra, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Cette autorisation comporte au profit des obligataires, renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription sur les titres qui seront émis en remboursement des obligations.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire :

- pour procéder à cette ou ces émissions et en fixer les modalités, notamment :
 - la date et les conditions d'émission des obligations ;
 - le montant du ou des emprunts et leur durée ;
 - les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date du coupon et les modalités de l'amortissement ;
 - les modalités de remboursement des obligations, notamment la date à partir de laquelle le remboursement pourra être effectué ;
 - la méthode par laquelle seraient réservés les droits des obligataires si la société procédait, avant le remboursement de leurs obligations, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits desdits obligataires ;

• pour constater la réalisation des augmentations de capital résultant du remboursement des obligations, accomplir les formalités qui en seront la conséquence et apporter aux statuts les modifications en découlant, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 12^{ème} résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 13, 15, et 16^{èmes} résolutions ;

• et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, au remboursement des obligations et au service de ces obligations.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale à 10 % du capital après chaque augmentation.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi :

- autorise le Directoire à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, pour un montant nominal maximum de 2 500 000 000 F des obligations avec bons de souscription d'actions de la société. Le montant maximum d'actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons ne pourra excéder 800 000 000 F nominal auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions conformément à la loi.

Ces obligations à bons de souscription d'actions pourront être souscrites dans les conditions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible.

Le Directoire prendra, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Cette autorisation comporte au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription sur les titres qui seront souscrits lors de la présentation de ces bons.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'assemblée générale du 18 mai 1995.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :

- pour fixer toutes les autres modalités de l'émission des obligations avec bons de souscription, notamment :
 - la date et les conditions d'émission des obligations ;
 - le montant et la durée du ou des emprunts ;
 - les caractéristiques des obligations, en particulier la valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date de mise en paiement du coupon, le prix de remboursement, la durée et les autres modalités d'amortissement ;

- le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation ;
- la ou les périodes au cours desquelles les titulaires de bons de souscription pourront exercer leurs droits ;
- le ou les prix d'émission des titres à souscrire par exercice des bons ;
- la méthode par laquelle seraient réservés les droits des titulaires des bons si la société procédait, tant qu'il existe des bons de souscription en cours de validité, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons de souscription ;

• pour accomplir toutes formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'exercice des bons de souscription, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant desdites augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 12^{ème} résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou du remboursement des obligations, ni de l'exercice des bons de souscription faisant l'objet des 13, 14 et 16^{èmes} résolutions ;

• et d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, au service de ces obligations et à l'exercice des bons de souscription.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale à 10 % du capital après chaque augmentation.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi :

- autorise le Directoire à procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et sur ses

seules décisions, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions de la société ;

- autorise également le Directoire, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscrire à des actions nouvelles de la société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 500 000 000 F, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour réserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions conformément à la loi.

Le Directoire prendra, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, les mesures nécessaires pour réserver les droits des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés existants.

Cette autorisation comporte au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires et des propriétaires de certificats d'investissement privilégiés à leur droit préférentiel de souscription sur les titres qui seront souscrits lors de la présentation de ces bons.

- décide que l'émission de ces bons pourra avoir lieu soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement privilégiés anciens. Ces bons pourront ou non être attachés à des actions ou à des certificats d'investissement privilégiés émis simultanément.

En cas de souscription contre espèces, ces bons pourront être souscrits dans le cadre des dispositions légales et réglementaires à titre irréductible et éventuellement, sur décision du Directoire, à titre réductible.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 1995.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire :

- pour fixer toutes les autres modalités de l'émission des bons de souscription, notamment :

- le nombre de bons à émettre par souscription contre espèces ou attribution gratuite, ou à attacher à des actions ou à des certificats d'investissement privilégiés émis simultanément ;
- la date et les modalités d'émission des bons, notamment en cas d'émission contre espèces, leur prix d'émission et les conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription ;
- les caractéristiques des bons de souscription, en particulier leur prix d'exercice, la ou les périodes d'exercice ;
- la méthode par laquelle seraient réservés les droits des titulaires des bons si la société procédait, tant qu'il existera des bons de souscription en cours de validité, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons de souscription ;

- pour accomplir toutes formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par l'exercice du droit à la souscription, et notamment les modifications consécutives des statuts, étant précisé que le montant des augmentations de capital ne s'imputera pas sur celui faisant l'objet de la 12^{ème} résolution ni sur celui résultant de la conversion des obligations ou du remboursement en actions des obligations ni de l'exercice des bons de souscription prévus aux 13, 14 et 15^{èmes} résolutions qui précèdent ;

- et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et à l'exercice des bons de souscription.

Par ailleurs, elle autorise le Directoire à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale à 10 % du capital après chaque augmentation.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 1 des statuts relatif à la forme de la société et le dernier alinéa de l'article 2 des

statuts relatif à l'objet social, en conformité avec la loi du 2 juillet 1996 portant modernisation des activités financières :

Article 1

(nouvelle rédaction)

« Il existe entre les propriétaires des actions, certificats d'investissement, ordinaires ou privilégiés, et des certificats de droit de vote existants et de ceux qui pourront être créés ultérieurement, une société anonyme régie par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, par la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996, par les dispositions légales applicables aux sociétés anonymes et notamment par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par les présents statuts. »

Article 2 - dernier alinéa

(nouvelle rédaction)

« - et, plus généralement, d'effectuer en tous pays, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la fourniture de tous services d'investissement et de services connexes à ces derniers, ainsi que toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, décide de modifier ainsi qu'il suit le premier alinéa de l'article 17 des statuts relatif au Directoire :

Article 17 - alinéa 1

(nouvelle rédaction)

« La société est dirigée par un Directoire. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Leur nombre est au plus égal au nombre fixé par la loi sans pouvoir, toutefois, excéder sept membres. »

Dix-neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Banque Paribas

3 rue d'Antin, BP 141, 75078 Paris Cedex 02

Tél. : (33) 01 42 98 12 34 - Fax : (33) 01 42 98 11 42

Télex : PARB 210041